

# RAPPORT 2022 D'ACTIVITÉ

ASSOCIATION FOYER NOTRE DAME



[www.residencesjeunes.org](http://www.residencesjeunes.org)  
[www.foynotredame.org](http://www.foynotredame.org)  
[www.accueilsolidaire.org](http://www.accueilsolidaire.org)



SUIVEZ  
NOTRE  
ACTUALITÉ



associationfoynotredame



@associationfoynotredame



Association Foyer Notre Dame



[www.residencesjeunes.org](http://www.residencesjeunes.org) | [www.foynotredame.org](http://www.foynotredame.org) | [www.accueilsolidaire.org](http://www.accueilsolidaire.org)

# SOMMAIRE

## RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

4

## RAPPORT MORAL DU DIRECTEUR

5

## SERVICE SIÈGE

6

- Présentation et enjeux 7
- Les Ressources Humaines 8
- Rapport financier 9
- Compte de Résultat 10
- Budgets et financements 2023 12

## PÔLE ASILE RÉFUGIÉS

13

- La SPADA 14
- L'HUDA 17
- L'AIPR 20
- Le CADA 22
- L'Insertion - Animations 25
- Le CPH 28
- Le dispositif Hors les Murs 33
- Accueil des déplacés  
Ukrainiens 37
- Le psychologue 39
- L'équipe juridique 40

## PÔLE MINEURS

42

- Le Service  
d'Accompagnement des  
Mineurs Isolés 43
- Le Réseau d'Accueil  
Solidaire 46

## PÔLE INSERTION JEUNES MAJEURS

49

- Les Résidences Jeunes, le  
Dispositif Vers l'Insertion et  
l'Autonomie, CMJi 50
- Centre Rosa Parks 54
- Dispositif Baux Glissants  
Jeunes 57

## LA REVUE DE PRESSE

60

# RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

PAR ANTOINE BREINING, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION FOYER NOTRE DAME



*Chers amis,*

J'ai pu, à l'occasion de cette cérémonie qui marque le **Centenaire de notre Association Foyer Notre Dame**, dérouler notre histoire et revenir sur les éléments essentiels qui ont constitués l'activité et l'actualité

des dernières années et des derniers mois. Il ne me semble pas utile d'y revenir dans mon rapport moral.

Je souhaite néanmoins replacer tous ces **engagements** et toutes ces **missions**, assurées par nos équipes, dans le contexte économique et social de l'an dernier et des mois récents.

Nous avons toutes et tous été touchés par une évolution exponentielle du coût de la vie, du prix des énergies et de l'augmentation nécessaire et indispensable des salaires, certes pas assez importante pour faire face à cette situation inflationniste. Toutes ces évolutions ont eu un impact très important sur le fonctionnement de l'association et sur les finances de ses structures. Si, pendant ces dix dernières années, nous avons pu trouver des équilibres à travers des ajustements dans nos organisations, cela devient de plus en plus compliqué.

En effet, que ce soit dans nos activités à destination des jeunes ou celles concernant les demandeurs d'asile, même si des compensations liées notamment aux accords Laforcade ont permis de faire face, en partie, aux évolutions salariales, d'autres comme les dépenses de chauffage et d'énergie, de transport, d'hébergement et d'alimentation n'ont pas été revalorisées en conséquence.

Cette situation nouvelle et difficile nous interpelle, dans la mesure où ce que nous pensions être conjoncturel s'installe dans le temps et devient structurel.

Il est donc important, si nous voulons poursuivre nos missions dans le cadre des valeurs qui nous animent depuis une centaine d'années, d'avoir avec tous nos partenaires des discussions sur les conditions financières qui nous lient et sur les conditions de prise en compte de ce nouveau contexte économique.

Je peux affirmer que, ces dernières années, d'importants efforts de réorganisation, de mutualisation de services et d'activités, nous ont permis en interne de réduire certains coûts pour répondre aux nouvelles contraintes. Je tiens d'ailleurs à remercier le directeur général et toutes les équipes pour les efforts réalisés dans des conditions difficiles.

**Mais nous travaillons avec de l'humain. Il ne peut être question pour nous de ne pas agir selon nos engagements originels et nos valeurs, qui font notre histoire et notre identité.**

Sur un certain nombre d'éléments qui constituent l'essentiel de nos dépenses, tels les loyers, charges d'énergies, contrats d'entretien et alimentation, charges salariales notamment, nous n'avons absolument aucune prise. Il est donc indispensable que ces réalités soient reconnues et prises en compte dans nos relations avec celles et ceux qui nous font confiance.

**Nous pourrions alors poursuivre avec pertinence nos engagements et continuer à prendre en charge les publics qui nous sont confiés avec le respect qui leur est dû et dans des conditions d'humanité.**

J'avais besoin de partager avec vous ces difficultés et j'espère qu'ensemble nous arriverons à construire des partenariats qui prennent mieux en compte ces évolutions qui s'imposent à nous.

Je vous remercie pour votre attention.

# RAPPORT MORAL DU DIRECTEUR

PAR SAMUEL BEHAEGHE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ASSOCIATION FOYER NOTRE DAME



*Mesdames, Messieurs,*

Cette année 2022 aura été inédite et complexe à bien des égards et aura connu son lot d'événements et de bouleversements, qui ont impacté l'ensemble de nos services et leur quotidien.

Il y a tout d'abord eu le déclenchement de la guerre en Ukraine, nous obligeant à nouveau, après l'accueil des Afghans à la fin de l'été 2021, à nous mobiliser et nous organiser pour répondre à l'urgence de la situation. Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble du personnel pour sa mobilisation, permettant une nouvelle fois de démontrer la réactivité et la force de l'Association Foyer Notre Dame, renforçant ainsi sa notoriété et la reconnaissance de nos partenaires.

Il y a eu ensuite la très forte reprise des flux migratoires, impactant de fait fortement nos services et notamment la SPADA et le SAMI, en première ligne face à ces évolutions.

Malgré le contexte difficile, nous avons continué à avancer. Nous avons ouvert une très belle résidence à Illkirch, avec un partenariat riche d'espérance avec la famille Haeberlin. Nous avons poursuivi notre ambition avec l'ouverture fin 2022 d'un nouveau service d'accueil de mineurs non accompagnés « *La maisonnée* ».

Toutes ces réussites et ces avancées ont été rendues possibles par l'engagement, la capacité d'adaptation et la solidarité de l'ensemble des collaborateurs de l'Association Foyer Notre Dame.

2022 a vu également l'Etat mettre en œuvre les accords Laforcade avec pour ambition de revaloriser les métiers du secteur médico-social. Si l'on peut se satisfaire de cette initiative indispensable pour maintenir l'attractivité de nos métiers, regrettons que celle-ci ait été si difficile à mettre en œuvre et exclut encore une partie de nos collègues, pourtant indispensables au bon

fonctionnement de notre association et à la qualité de l'accompagnement que nous offrons aux usagers.

Enfin, 2022 a été une année particulièrement difficile en raison de la forte inflation. Si celle-ci a touché de plein fouet tous les secteurs de l'économie, l'Association Foyer Notre Dame en a subi particulièrement les conséquences au regard de sa structure de charges reposant principalement sur la masse salariale, les locations immobilières et l'énergie. Il ne s'agit pas ici de se plaindre, mais d'informer et de sensibiliser les partenaires aux conséquences que cela aura sur nos activités, profitant par la même occasion pour saluer la qualité de nos relations de travail.

Nous devons bien entendu poursuivre la réflexion sur notre organisation et nos méthodes de travail, la rationalisation de nos moyens, mais tout cela a ses limites. L'augmentation des flux, conjuguée à l'exigence de performance économique qui nous est demandée et à la forte hausse de nos coûts, laissera sans nul doute des traces nous obligeant à faire des choix difficiles dans les prochains temps.

C'est pourquoi je veux ici particulièrement encourager et apporter tout mon soutien aux cadres de notre association qui sont tiraillés au quotidien, je le sais, entre le besoin de stabilité et la nécessité de changement. Ils devront faire preuve d'une grande pédagogie face à la nécessité de porter ces changements qui pourront entrer en opposition avec leurs valeurs personnelles et celles de leurs équipes qui souhaitent disposer des moyens suffisants afin d'assurer la meilleure prise en charge des usagers.

Nous devons chercher collectivement le sens de notre action, malgré un contexte de standardisation de l'accompagnement social. Je sais que cela sera difficile mais je connais leurs qualités et leur capacité à s'adapter : ils l'ont déjà prouvé à maintes reprises.

Le rapport d'activité qui vous est présenté retrace le travail remarquable des 180 collaborateurs mobilisés et engagés en 2022 pour l'accompagnement et l'hébergement de nos plus de 1500 usagers au quotidien.



# LE SERVICE SIÈGE

# LE SERVICE SIÈGE

## PRÉSENTATION ET ENJEUX

Le siège a pour mission à la fois de piloter l'activité et les services de l'Association et de leur apporter son support à travers :

- la Direction Générale ;
- les Ressources Humaines ;
- la comptabilité, la trésorerie et le budget ;
- les fonctions administratives ;
- la communication.

L'association a connu à nouveau une forte augmentation de son activité en 2022 avec un taux de croissance de ses dépenses de 8%.

Cette évolution s'explique en premier lieu par la forte hausse de la masse salariale, résultant de la mise en œuvre des accords « *Laforcade* » et de la revalorisation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

A noter ensuite la poursuite de dispositifs et services mis en œuvre au courant de l'année 2021. C'est ainsi qu'ont été poursuivis, sur une année pleine, des dispositifs comme « *accompagnements BPI* », l'extension de 50 places du dispositif « *actions pour personnes régularisées* » déployée au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 ou encore

« *IML réfugiés* ».

En second lieu, elle s'explique par l'extension de 48 places du CIR à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 ou encore par l'ouverture d'un nouveau Foyer de jeunes travailleurs à Illkirch au 1<sup>er</sup> août 2022 : la résidence Paul Haerberlin.

Enfin, l'association a été sollicitée dès le déclenchement de la guerre en Ukraine pour déployer le 4 mars 2022 une plateforme d'accueil et d'orientation des déplacés ukrainiens vers l'hébergement d'urgence.

Cette forte évolution a été rendue possible grâce au renforcement du service siège au cours des dernières années qui a permis à l'association de déployer les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces nouveaux projets et sollicitations.

En 2022, le service siège a consolidé sa modernisation à travers de nouveaux outils informatiques pour la gestion de la comptabilité et des ressources humaines. L'équipe comptable a par ailleurs entamé un travail d'envergure sur la dématérialisation des factures qui devra permettre une gestion plus rapide et plus efficiente de leur prise en charge.

# LE SERVICE SIÈGE

## RESSOURCES HUMAINES

Le service des Ressources Humaines est un service support de l'AFND. Rattaché au siège, son équipe a été renforcée en octobre 2022. Il est à présent composé de trois personnes :

- une chargée emplois et compétences, interlocutrice privilégiée pour toutes les questions ayant traités à la gestion des compétences (*recrutements, embauches, intégration, formations...*).

- une chargée paie et administratif RH, interlocutrice privilégiée pour toutes les questions - entre autres - en lien avec la paie, la mutuelle, la prévoyance et la médecine du travail.

- une directrice des ressources humaines pour coordonner l'intégralité des activités RH, interlocutrice privilégiée de la Direction, des chefs de services et du CSE.

La réorganisation des missions et la création de ces postes permettent de poursuivre la restructuration de ce service support et de répondre à l'augmentation de la charge de travail.

## PROJETS EN COURS ET À VENIR

- Poursuite du déploiement du nouvel outil Nibelis (*portails salariés et managers*).
- Evolution et migration de notre outil de gestion des temps Octime vers une nouvelle version.
- Changement de prestataire complémentaire santé.
- Poursuite de la numérisation des outils à disposition des salariés (*dématérialisation des contrats de travail, création du SharePoint salariés, déploiement de la carte ticket restaurant*).
- Instauration de demi-journées d'accueil des nouveaux salariés.
- Développement de l'accompagnement des managers sur le recrutement et le développement de la marque employeur.
- Poursuite du travail de dialogue social, du travail sur la GPEC et la RSE.

## CHIFFRES CLÉS DU SERVICE

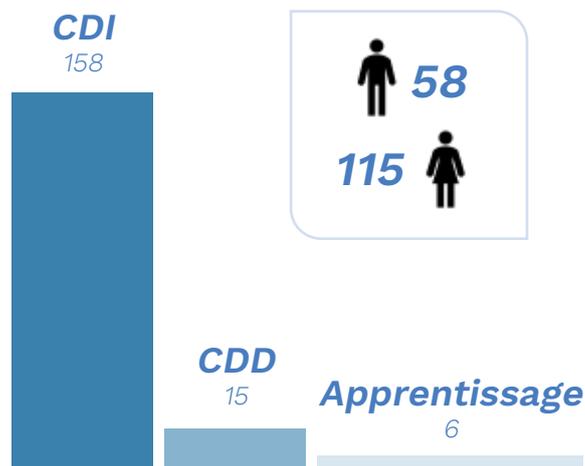
Au 31 décembre 2022, l'Association comptait 173 salariés, dont 158 salariés en CDI, 12 salariés en CDD et 3 salariés en apprentissage. Sur l'ensemble des effectifs, 34% sont des hommes (58) et 66% sont des femmes (115).

En 2022, l'AFND a embauché 70 salariés, dont 44 salariés en CDI, 23 salariés en CDD et 3 en apprentissage. Nous avons enregistré 66 sorties (dont 20 sorties de salariés en CDD). Le taux de remplacement des CDI a été de 96%.

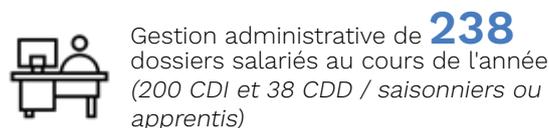
De 2015 à 2022, les effectifs sont passés de 95 à 173 salariés, soit une forte augmentation (+82%).

De fin 2021 à fin 2022, le nombre de salariés est resté stable. L'effectif moyen annuel est de 159.23 ETP en 2022 soit une augmentation d'environ 1 % par rapport à 2021.

**173**  
salariés au 31/12/2022



Exercice	2022	2021	2020
Effectif moyen annuel	159.23	157.71	144.10



# LE SERVICE SIÈGE

## LE RAPPORT FINANCIER

Le résultat comptable de l'exercice 2022 de l'association est en déficit à -292 694,18 euros, représentant 1,75% des recettes de l'exercice.

Celui-ci résulte tout d'abord de la nécessité de comptabiliser un certain nombre de provisions à la fin de l'exercice. Il s'explique ensuite par un déficit important constaté sur les résidences jeunes, d'un montant de 230 000 euros lié aux coûts induits par l'ouverture de la nouvelle résidence Paul Haerberlin. Il résulte ensuite des conséquences de la fermeture au courant de l'année de la résidence Aretha Franklin qui a fortement impacté le taux d'occupation de l'ensemble des résidences et par conséquent les recettes de cette activité.

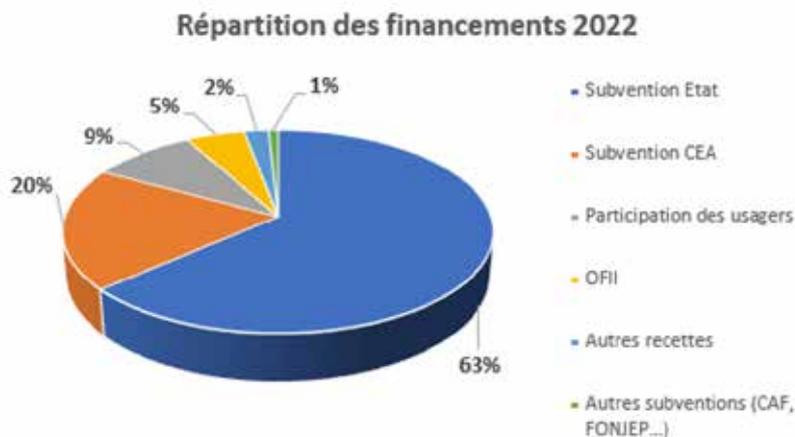
Il convient de noter que les excédents des établissements restent sous le contrôle des financeurs et les modalités d'utilisation de ces excédents sont soumis à leur validation.

Le montant global des dépenses s'est élevé pour 2022 à 16 957 689,26 euros, soit une augmentation de 1 323 182 euros.

Parmi les événements ayant impacté ce budget 2022, on peut notamment citer :

- La forte hausse des flux en 2022 affectant un certain nombre de postes tels que les frais de traduction ou encore les frais de déplacement des usagers ;
- La mise en œuvre des accords « Laforcade » qui sont venus revaloriser les métiers du médico-social à compter du 1er avril 2022 ;
- La revalorisation du point d'indice décidée fin 2022 à l'échelle nationale avec effet rétroactif à compter du 1er juillet 2022 ;
- Le contexte de forte inflation notamment pour les dépenses d'énergie et les loyers des logements que l'association mobilise pour héberger les usagers ;
- La mise en œuvre d'un dispositif d'accueil et d'accompagnement des déplacés ukrainiens.

## RÉPARTITION DES FINANCEMENTS 2022



L'Etat reste le principal financeur des activités de l'AFND (63%), principalement sur les missions liées à l'accompagnement et à l'hébergement des demandeurs d'asile et des réfugiés.

La Collectivité européenne d'Alsace finance quant à elle 20 % de l'activité de l'association et plus spécifiquement les actions portées par les pôles jeunes (*Centre Rosa Parks, VIA, SAMI et réseau d'accueil solidaire notamment*).

Le reste des produits de l'association provient des participations liées à l'hébergement (*Foyer de jeunes travailleurs mais aussi des participations forfaitaires des demandeurs d'asile et des réfugiés*), des autres subventions (CAF, FONJEP...) et de l'OFII au titre du fonctionnement de la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile (5%).

# LE SERVICE SIÈGE

## COMPTE DE RÉSULTAT 2022 DE L'ASSOCIATION

PRODUITS	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	975	5 125
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	0	0
<i>Dont ventes de dons en nature</i>	0	0
Ventes de prestation de service	2 070 285	2 025 184
<i>Dont parrainages</i>	0	0
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	13 317 184	12 961 425
<i>Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	7 245 887	6 719 893
Versements des fondateurs ou conso de la dot consommable	0	0
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>	0	0
<i>Mécénats</i>	0	0
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	0	0
Contributions financières	0	0
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	236 123	235 184
Utilisations des fonds dédiés	895 303	297 611
Autres produits	48 970	42 327
<b>TOTAL I</b>	<b>16 568 841</b>	<b>15 566 855</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	0	0
Variation de stock	0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	385 309
Variation de stock	0	0
Autres achats et charges externes	7 531 638	6 957 532
Aides financières	190 932	24 085
Impôts, taxes et versements assimilés	657 036	664 149
Salaires et traitements	5 196 370	4 611 807
Charges sociales	2 148 104	1 798 242
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	635 825	578 579
Report en fonds dédiés	468 627	568 103
Autres Charges	7 220	22 559
<b>TOTAL II</b>	<b>16 835 753</b>	<b>15 610 366</b>
<b>1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-266 912</b>	<b>-43 511</b>

# LE SERVICE SIÈGE

## COMPTE DE RÉSULTAT 2022 DE L'ASSOCIATION

<b>1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-266 912</b>	<b>-43 511</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	495	2
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
<b>TOTAL III</b>	<b>495</b>	<b>2</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	6 088	2 062
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
<b>TOTAL IV</b>	<b>6 088</b>	<b>2 062</b>
<b>2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>-5 593</b>	<b>-2 060</b>
<b>3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>-272 505</b>	<b>-45 571</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	16 635	3 157
Sur opérations en capital	79 024	36 944
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	0
<b>TOTAL V</b>	<b>95 659</b>	<b>40 101</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	57 858	20 856
Sur opérations en capital	51 381	0
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	6 582	1 179
<b>TOTAL VI</b>	<b>115 822</b>	<b>22 035</b>
<b>4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>-20 162</b>	<b>18 066</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	27	44
69500000 IMPOTS SUR LES SOCIETES	27	44
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>16 664 995</b>	<b>15 606 958</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>16 957 689</b>	<b>15 634 507</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-292 694</b>	<b>-27 549</b>

# LE SERVICE SIÈGE

## ÉVOLUTION DE NOS BUDGETS POUR 2023

Le budget prévisionnel 2023 s'élève à 15 672 K€, en augmentation de 1 441 k€ par rapport au budget prévisionnel 2022. Celle-ci résulte principalement de la hausse de la masse salariale malgré une baisse prévisionnelle des ETP (160 contre 164 en 2022) et notamment de la mise en œuvre des accords « Laforcade » et de la revalorisation du point d'indice.

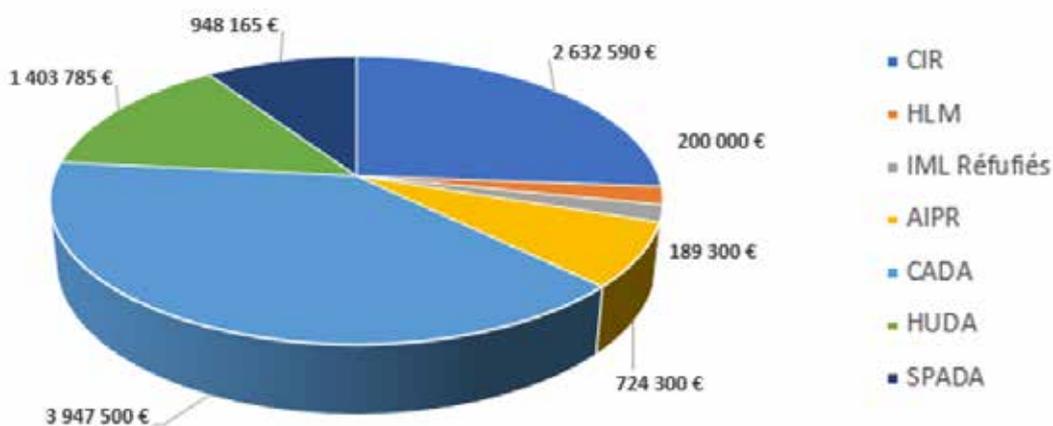
Le budget 2023 s'inscrit également dans un contexte

de forte inflation avec la forte hausse des coûts de l'énergie et des charges immobilières compensées en partie par la revalorisation de certains dispositifs asile. L'enjeu portera encore en 2023 sur la recherche d'un équilibre financier de nos résidences jeunes.

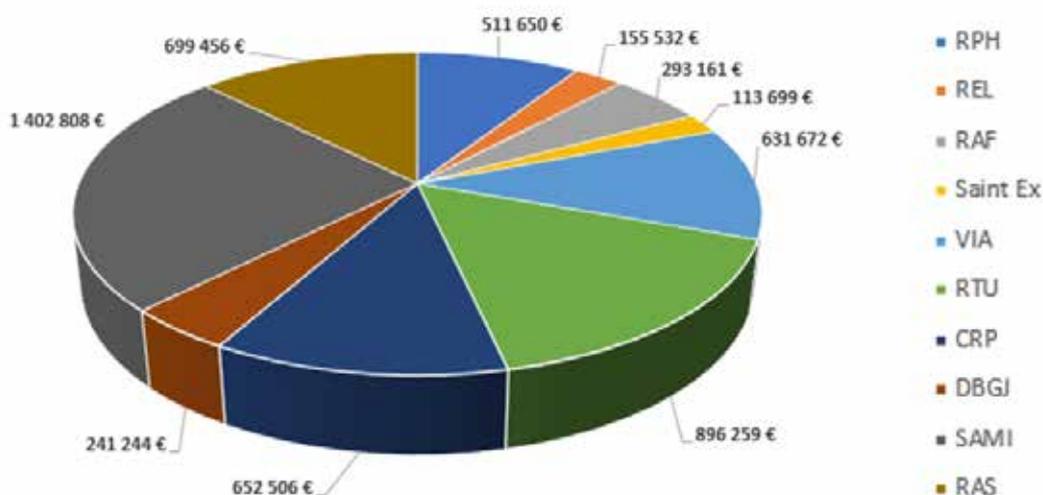
Le budget du pôle asile restera majoritaire, celui-ci représentant 64% de nos dépenses contre 36% pour les pôles jeunes.

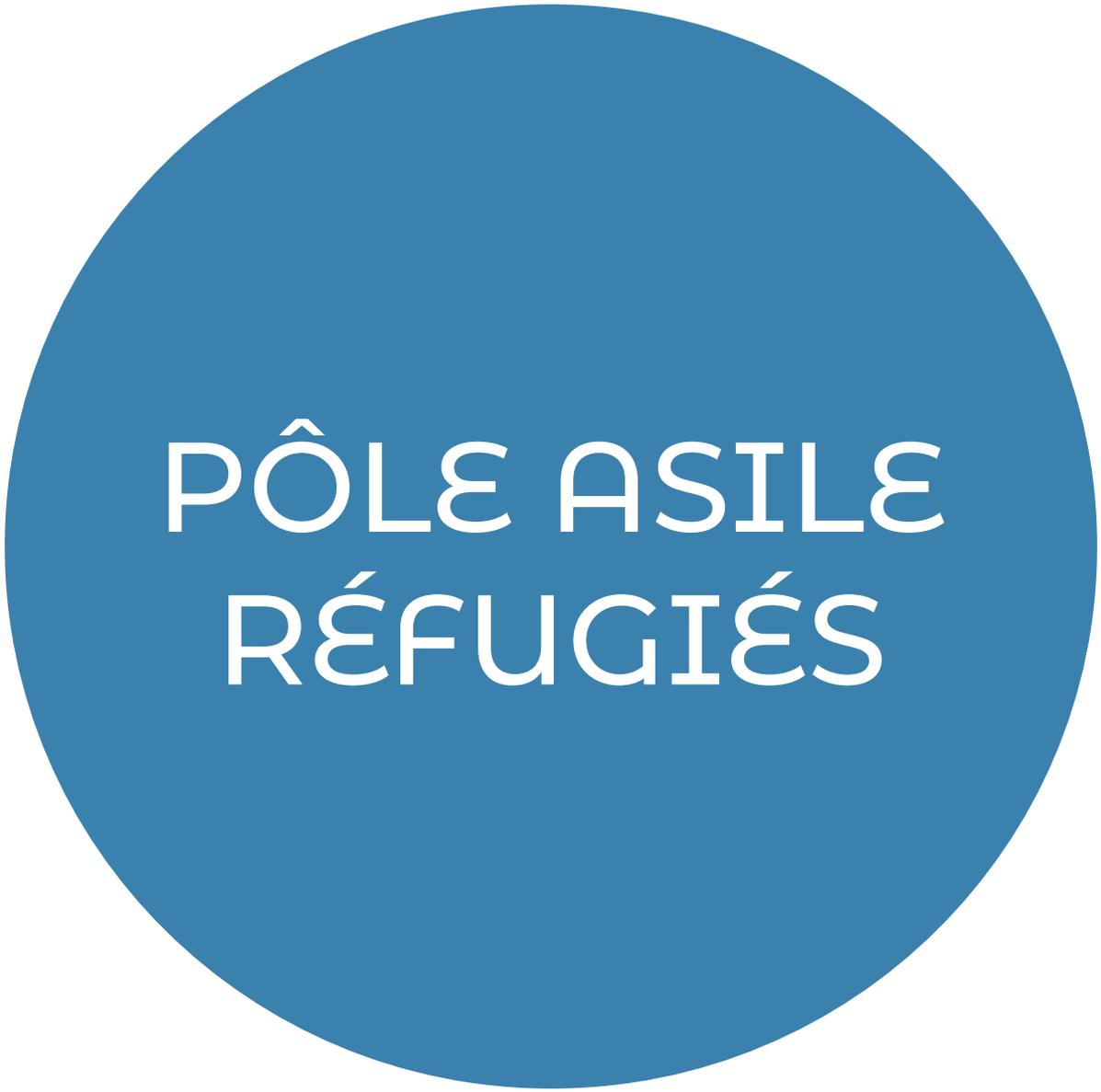
## RÉPARTITION DES FINANCEMENTS 2022

### Budgets prévisionnels 2023 Pôle Asile



### Budgets prévisionnels 2023 des pôles jeunes





# PÔLE ASILE RÉFUGIÉS

## PRÉSENTATION DU SERVICE

La **Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (SPADA)** du Bas-Rhin a connu une année 2022 particulièrement dense dans ses missions d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile et des réfugiés. On peut en ce sens identifier 4 temps importants qui ont jalonné cette année record.

Le premier temps est le **renouvellement du marché public SPADA pour la région Grand-Est** pour la période 2022-2024 avec l'ensemble des co-traitants du marché précédent (*Croix Rouge Française, AIEM, ACCES, ARS*). Ce nouveau marché reste dans la lignée du précédent mais précise les missions des SPADA en gardant comme fondations trois grandes prestations.

Le second temps est le **déploiement à l'échelle du territoire de la dématérialisation des documents de l'Office Français des Réfugiés et des Apatrides (OFPRA)** prévue par le marché public et mise en œuvre depuis le 2 mai 2022 après une longue expérimentation en Nouvelle-Aquitaine et en Bretagne. Cette nouvelle manière d'appréhender la demande d'asile est venue profondément modifier l'accueil et l'accompagnement au numérique des demandeurs d'asile avec notamment l'installation de 5 bornes de consultation OFPRA au sein de la SPADA.

Le troisième temps, dans le contexte des deux premiers, est **l'accélération des flux de la primo-demande et par**

**conséquent l'augmentation de l'activité de la SPADA** sur l'ensemble de ces missions notamment au dernier trimestre de l'année.

Enfin, en toute fin d'année, la SPADA du Bas-Rhin a changé de logiciel de suivi et de domiciliation demandant à l'équipe et à nos usagers de s'adapter une nouvelle fois à des modifications de pratiques ancrées depuis de nombreuses années.

En fin d'année aussi, l'OFII a réalisé un audit dont le résultat très élogieux souligne le professionnalisme de la structure. C'est donc toute l'équipe qui a été récompensée de son investissement et de la qualité de la réalisation des missions.

Nous aurions également pu ajouter les effets de bord de la crise ukrainienne, dès mars 2022, qui s'est accompagnée d'un flux secondaire de personnes n'entrant pas dans le cadre de la protection temporaire.

L'année 2023 ne devrait par ailleurs pas être exempte de nouveautés avec notamment une nouvelle loi Asile Immigration qui apportera de nombreux ajustements tant pour l'équipe de la SPADA que pour les usagers dans le respect, nous l'espérons, des principes fondamentaux du droit d'asile.

## CHIFFRES CLÉS DU SERVICE



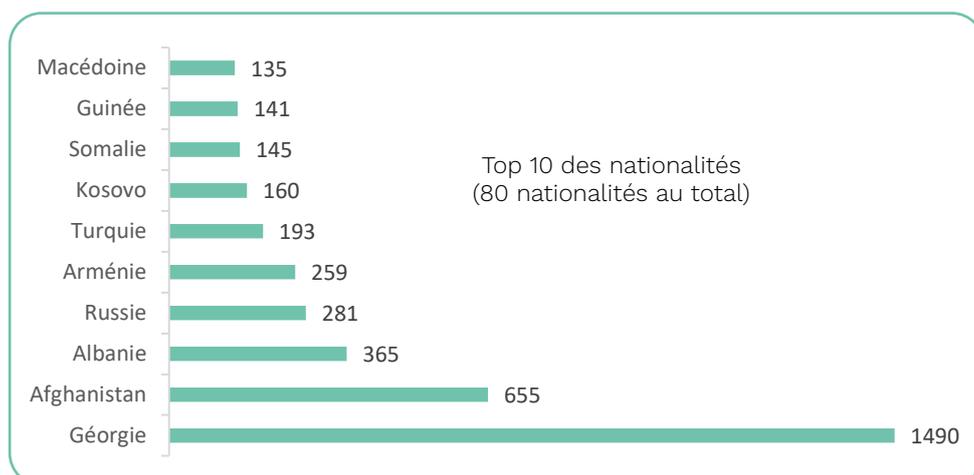
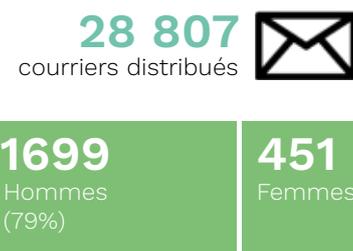
**5099 personnes**  
en primo-demande,  
dont 2150 isolés et 859 familles.



**232**  
ménages suivis dans le  
cadre de la prestation C



**2628**  
dossiers



**31%** procédure normale

**52%** procédure accélérée

**18%** procédure Dublin

## ACTIVITÉS, PERSPECTIVES & FOCUS DU SERVICE

### LA PRESTATION A

La prestation A correspond à l'accompagnement des demandeurs d'asile dans l'enregistrement de leur demande d'asile au guichet unique pour demandeur d'asile (GUDA). Il s'agit également d'un temps où le travailleur social fait un point sur les besoins sociaux et administratifs du primo-demandeur en amont du GUDA. Cette prestation est réalisée, dans la grande majorité des cas, sans rendez-vous le jour de la présentation des demandeurs à la SPADA afin que les droits associés au dépôt de la demande d'asile puissent courir le plus rapidement possible.

La prestation A se déroule en trois temps.

- Tout d'abord, le primo-demandeur reçoit une explication sur la procédure de demande d'asile. Celle-ci est essentielle car elle permet de s'assurer que la procédure expliquée est bien adaptée au souhait et à la situation de l'utilisateur. En effet, dès ce stade, la SPADA échange régulièrement avec la Direction Territoriale de l'OFII de Strasbourg et la préfecture du Bas-Rhin afin de vérifier d'une part l'éligibilité de l'utilisateur à la demande d'asile et d'autre part s'il relève de la compétence de la SPADA.
- Le primo-demandeur communique ses éléments d'identité afin d'obtenir un rendez-vous au GUDA. Le délai pour obtenir un rendez-vous au GUDA est de 3 jours et maximum 10 jours en cas de nombreuses demandes (*article L521-4 du CESEDA*). En 2022, le délai moyen pour l'année 2022 s'élève à 3,8 jours ce qui est relativement faible eu égard à l'augmentation des flux.
- Enfin, la SPADA essaie d'accompagner au mieux les usagers dans leurs besoins urgents avant le rendez-vous GUDA. La SPADA peut ainsi délivrer des orientations alimentaires aux restos du cœur pour des colis alimentaires ou vers le restaurant solidaire les 7 pains. La SPADA oriente aussi vers des vestiaires solidaires, des douches municipales ou d'autres structures selon les besoins de l'utilisateur. Chaque primo-demandeur sans solution d'hébergement est signalé au SIAO 67 par l'envoi d'une fiche de liaison graduée en fonction de critères de vulnérabilité travaillés avec le SIAO. Aussi, la SPADA procède à des signalements de plus haut niveau pour les demandeurs les plus vulnérables (*familles, femmes enceintes, personnes malades...*). Pour ces cas, l'OFII est associé au signalement avec pour objectif qu'une place d'hébergement puisse être proposée le plus rapidement possible, dès le GUDA dans le meilleur des cas si le ménage est éligible aux conditions matérielles d'accueil.

Pour l'année 2022, la SPADA a signalé 3693 personnes pour 2150 ménages au SIAO soit une hausse de 36% par rapport à l'année 2021.

Par ailleurs, la Permanence d'Accès au Soins de Santé (PASS) du CHU de Strasbourg, (*la Boussole*) intervient à la SPADA deux fois par semaine, notamment dès la prestation A, permettant une prise en charge rapide des primo-demandeurs les plus vulnérables. L'association

AIDES intervient, elle aussi, régulièrement sur site en matière de prévention et d'information.

Pour cette année 2022, 5099 individus (*3009 ménages*) se sont présentés à la SPADA pour enregistrer une demande d'asile soit une hausse de 50% par rapport à l'année 2021 et de 21% par rapport à l'année 2019 qui était déjà une année record avant la crise sanitaire. Il est à noter que la SPADA a enregistré 563 personnes en mars 2022 soit un record pour notre structure. Ce chiffre est à relativiser car il s'agit majoritairement d'ukrainiens enregistrés en demande d'asile avant la mise en place de la protection temporaire (*arrêt de la demande d'asile après l'obtention de la PT pour la très grande majorité*).

Les isolés représentent 71% de la demande à l'instar de l'année 2021. Le nombre de famille reste au même niveau que l'année dernière qui marquait le retour de ce public dans la demande d'asile depuis la fin des restrictions sanitaires (*seulement 17% en 2020 contre 29% en 2022*).

La proportion des femmes seules reste stable parmi les isolés (*21% des isolés*) mais le nombre de femmes est globalement en hausse (*+53%*). Les femmes seules représentent 15% sur l'ensemble de la primo-demande soit la même proportion que l'année dernière.

Pour les personnes isolées, la première nationalité est la Géorgie (*80% d'hommes*) suivie de l'Afghanistan puis de la Somalie dont peu de familles sont représentées (*6 familles*). Les dix premières nationalités représentent 74% des isolés et 31% de la primo-demande totale.

Parmi les 80 nationalités représentées, La Géorgie est largement en tête avec 1490 personnes enregistrées sur 5099 soit 29% de la demande (*25% en 2021*). L'Afghanistan est de nouveau à la deuxième place avec 13% de la demande (*+4 points par rapport à 2021*) suivie de l'Albanie avec 7% (*stable par rapport à 2021*). Le top 5 des nationalités (*Géorgie, Afghanistan, Albanie, Russie et Arménie*) représente 60% de la primo-demande et le top 20 90% de la demande. La part des pays d'origine sûre représente presque 50% de la primo-demande en 2022 (*plus de 50% de procédures accélérées*).

Parmi les familles, la première nationalité est également la Géorgie (*37% des familles*). Le nombre de géorgiens en famille s'élève à 930 personnes. Les albanais viennent principalement demander l'asile en famille (*2<sup>ème</sup> position pour les familles et 9<sup>ème</sup> position pour les isolés*). L'Afghanistan arrive en troisième position à égalité avec l'Arménie. Les dix premières nationalités venant demander l'asile en famille représentent 82% de la demande d'asile des familles et 25% de la primo-demande totale.

### LA PRESTATION B

La prestation B constitue le cœur de l'activité de la SPADA car elle suit le demandeur d'asile sur l'ensemble de sa procédure. Elle correspond à l'accompagnement social global et à la domiciliation postale des demandeurs

## ACTIVITÉS, PERSPECTIVES & FOCUS DU SERVICE

d'asile non orientés vers un dispositif d'hébergement dédié du passage au GUDA jusqu'à la décision définitive de la Cour Nationale du Droit d'Asile.

La prestation B débute après le passage au GUDA dès lors que le travailleur social référent procède à la création de la domiciliation postale de l'utilisateur. Celle-ci permet à l'utilisateur de suivre ses courriers et notamment l'évolution de ces droits sociaux et l'avancement de sa demande d'asile. Le demandeur d'asile peut consulter sa boîte postale via un boîtier à l'extérieur de la SPADA ou en se connectant directement à son espace personnel sur internet.

Depuis mai 2022, l'OFPPRA, en charge de l'examen de la demande d'asile en premier ressort, n'envoie plus ses documents par voie postale (*lettre d'introduction de la demande d'asile, convocation à l'entretien et décision*), mais les dépose sur un espace confidentiel en ligne. Les demandeurs concernés se voient remettre une notice d'information ainsi que leurs identifiants pour le portail de l'OFPPRA lors de leur passage au GUDA. La SPADA accompagne au numérique avec l'aide de 5 bornes et 2 tablettes les usagers les moins autonomes.

Cette nouvelle mission du marché mobilise les collaborateurs de la SPADA car une certaine autonomie est nécessaire pour comprendre et appréhender la dématérialisation. La compréhension de ces enjeux reste pour certains peu évidente.

La domiciliation postale est un enjeu important malgré la dématérialisation des documents de l'OFPPRA. La SPADA a délivré 28 807 courriers en 2022 soit une baisse de 13% par rapport à 2021 indiquant une maîtrise de la file active malgré l'augmentation du nombre de personnes accompagnés (*sorties déboutés, Dublinés transférés...*).

La prestation B intègre aussi l'accompagnement social et administratif du demandeur d'asile. Le travailleur social est ainsi en mesure d'ajuster son accompagnement en fonction de la procédure d'asile définie par la préfecture. En 2022, les procédures d'asile se sont réparties de la manière suivante : 31% de procédures normales, 52% de procédures accélérées et 18% de procédures DUBLIN. En fonction de ces éléments, le travailleur social référent va vérifier si l'utilisateur bénéficie des conditions matérielles d'accueil (CMA) délivrées par l'OFII. Les demandeurs d'asile sans CMA font l'objet d'une attention particulière car ils ne disposent d'aucune ressource financière et ne se verront pas proposer d'hébergement dans le dispositif national d'accueil. La SPADA signale régulièrement les besoins d'hébergement à l'OFII ou au SIAO. Le premier rendez-vous après le passage au GUDA permet également d'accompagner le demandeur d'asile vers ses droits sociaux et notamment la PUMa. Cependant, à l'exception des mineurs, la procédure d'ouverture des droits PUMa est subordonnée à un délai de carence de 3 mois de présence sur le territoire. La SPADA a réalisé 1593 demandes en 2022 et se présente comme le premier partenaire de la CPAM à l'instar du centre des finances publiques de Strasbourg dont l'intervention est nécessaire pour les renouvellements PUMa.

Pour les procédures normales, accélérées et les réexamens. La SPADA prévoit un autre rendez-vous, avec

interprète si nécessaire, afin de réaliser l'instruction du dossier OFPPRA dans les délais légaux (*21 jours pour une première demande d'asile et 8 jours pour un réexamen*).

La hausse du nombre de dossier OFPPRA suit la tendance de la hausse de la primo-demande avec 2628 dossiers OFPPRA réalisés en 2022 (+76%). Cette forte hausse s'explique, outre l'augmentation des flux, par le retour des familles qui augmentent le nombre de dossiers réalisés. La file active de la SPADA du Bas-Rhin est, par conséquent, en forte hausse et s'établit à 4610 individus au 31/12/2022.

La prestation B ne peut cependant pas se résumer à ces éléments car l'accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile est une notion très vaste. Les permanences chaque matin ne désemplissent pas et nous font prendre conscience de l'ampleur des difficultés rencontrées par les demandeurs d'asile.

### LA PRESTATION C

La prestation C correspond à l'accompagnement des personnes bénéficiaires de la protection internationale (BPI), encore suivies par la SPADA, pour une durée de 3 mois renouvelable. Leur domiciliation postale est maintenue.

La prestation C est donc, par nature, un accompagnement de transition qui va permettre aux BPI de basculer du statut de demandeur d'asile vers le statut de droit commun.

Cette prestation nécessite un travail important de la part des intervenants sociaux mais également de la part des usagers afin notamment d'éviter des ruptures de droits. Il est en ce sens nécessaire de proposer un accompagnement resserré en début de prestation C. La prise en charge dans le cadre de la prestation C débute parfois sans que l'utilisateur n'ait pu comprendre et appréhender les complexités de nos administrations.

On peut noter de manière non exhaustive, que le travailleur social référent va aider le BPI pour effectuer la demande d'état civil à l'OFPPRA, la demande de titre sur l'ANEF, la demande d'ouverture de compte bancaire, la demande RSA, la demande de logement ou encore l'inscription pôle-emploi. Ces quelques exemples, qui doivent être réalisés dès l'obtention de la protection sont révélateurs de la densité de la prestation C.

En 2022, 274 nouveaux individus dont 160 isolés ont bénéficié de la prestation. Les nationalités les plus représentées sont l'Afghanistan (20%), la Turquie (7%) et la Russie (6%).

La difficulté principale est la fin d'accompagnement qui est réalisé, dans la grande majorité des cas, à l'échéance des 6 mois. Des orientations sont faites vers le CCAS ou les CMS de secteur sans qu'un véritable relai puisse être effectué. Or, la majorité des réfugiés ne sont pas suffisamment autonomes pour être accompagnés par ce type de structures. Et, de nombreux suivis sortent de la prestation C sans que la demande de logement n'ait pu aboutir.

Aussi, le dispositif AGIR, porté nous l'espérons par l'AFND en 2024, devrait enfin proposer un accompagnement, ambitieux et digne vers l'emploi et le logement des BPI que la France a mis sous sa protection.

## PRÉSENTATION DU SERVICE

L'**Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile** (HUDA) est autorisé pour l'accueil et l'accompagnement de 206 personnes, seules ou en familles, placées par la préfecture en procédure normale, en procédure accélérée ou en procédure Dublin. Ce sont prioritairement les plus vulnérables qui sont orientés par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) après leur enregistrement au Guichet unique en Préfecture (GUDA).

Nos missions prévues par les textes sont :

- l'accueil, l'hébergement et la domiciliation ;
- l'accompagnement dans les démarches administratives juridiques ;
- l'accompagnement sanitaire et social ;
- le développement de partenariats dans le tissu associatif ;
- l'accompagnement à la sortie du lieu d'hébergement.

Le service propose un hébergement en logements diffus dont une quarantaine est située dans l'Eurométropole de Strasbourg et une dizaine dans la ville de Molsheim. Chaque famille a un logement qui lui est propre et les personnes isolées sont en co-hébergement dans des logements de trois à quatre pièces.

L'année 2022 a permis de reprendre un fonctionnement dans des conditions normales après la période COVID.

Le taux d'occupation sur l'année est en légère augmentation avec 88% et 87 personnes entrées dans le dispositif. Concernant les profils familiaux, nous avons noté une augmentation de la demande pour des personnes isolées : ce sont 38 personnes isolées (29 en 2021) qui ont été admises. Une augmentation également des familles monoparentales a été notée, représentant 37 personnes contre 28 personnes l'an passé.

D'une manière générale, la demande d'accueil des personnes isolées est en augmentation car corrélée avec le profil des nouveaux arrivants sur le territoire. Dans la mesure de nos moyens, nous adaptons les logements mais ce n'est pas toujours possible et cela connaît des limites (*organisation spatiale du logement, environnement*). Par ailleurs, nous remarquons que le public isolé est particulièrement vulnérable et présente quelquefois des problématiques psychiques, conduites addictives ou pathologies lourdes. Cet état de fait nous oblige à une vigilance accrue, un accompagnement renforcé de ces situations qui peuvent devenir sensibles par des manifestations d'agressivité ou des comportements non-adaptés à la vie en co-hébergement.

## L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ADMINISTRATIF

### LES DEMANDEURS D'ASILE

Lors de l'accueil, une présentation du service est faite par le travailleur social qui sera son référent. La personne est accompagnée dans son lieu d'hébergement. Dès le lendemain, le référent étudie la situation avec le ménage : un rendez-vous est pris pour la signature d'un contrat de séjour et d'un règlement de fonctionnement. En amont, ce contrat a déjà été remis aux personnes,

La cheffe de service, en poste depuis le début de l'année, a quitté l'HUDA au mois d'octobre dans le cadre d'une mutation interne : l'équipe salariée a dû s'adapter au nouveau contexte provisoire dans l'attente de l'embauche d'un nouveau responsable.

L'équipe, en partie renouvelée, s'est pliée avec beaucoup de bonne volonté aux différents changements. Pluridisciplinaire, elle est composée d'une équipe sociale en charge de l'accompagnement social global du ménage, d'un juriste en charge de l'information et du suivi de la procédure des personnes. Les agents de maintenance veillent à un accueil digne et humain dans des logements décentes correspondant aux compositions familiales. La secrétaire, en charge de l'accueil, du conseil et de l'orientation des personnes vers leur référent, a un rôle central dans la gestion des listes de présence et la production de statistiques demandées par le financeur. Le psychologue de l'association intervient, à la demande, pour les personnes qui le souhaitent. L'association AGIR ABCD intervient fidèlement, cela depuis de nombreuses années, pour proposer des cours de français langue étrangère aux personnes très demandeuses, parfois dès leur arrivée. Tous les partenariats mis entre parenthèse pendant la période COVID ont été réactivés pleinement au bénéfice des usagers.

L'antenne mise en place à Molsheim en 2021 permet d'assurer une permanence quotidienne pour les familles hébergées sur ce territoire. L'implantation du service dans le paysage local est maintenant acquise et les partenariats avec les associations du secteur fonctionnent bien.

Au dernier trimestre, un travail de mise à plat des fonctionnements a été amorcé. Par exemple, sur les modalités d'accompagnement, avec la désignation d'un binôme référent intervenant en cas d'absence du titulaire, sur les visites à domicile tant dans leur fréquence que dans les contenus, sur le suivi des personnes en présence induit avec un rappel des procédures et obligations légales. Ce travail a permis également une mise en commun de certains protocoles en vigueur au CADA et correspondant aux besoins des publics HUDA.

L'équipe de professionnels a pu être formée à l'utilisation du logiciel SIAO, à des formations géopolitiques nécessaires à la connaissance des bases culturelles et des motifs de l'exil. Elle a pu rencontrer des cadres pour avoir une meilleure information sur les leviers techniques à activer, nécessaires à l'accompagnement administratif des déboutés et des bénéficiaires de la protection internationale.

traduit dans leur langue maternelle. Toutes les modalités de l'accompagnement sont expliquées ainsi que les conditions de la fin de prise en charge. En effet, la durée de la procédure pour les personnes en procédure accélérée peut être très rapide et il est donc indispensable de les informer et de les rendre attentifs à leur situation en cas de rejet.

Le référent social met en place toutes les démarches

## L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ADMINISTRATIF

pour que les personnes accèdent au plus vite à leurs droits. On constate un important besoin de suivi médical de certaines personnes qui investissent alors peu leur demande d'asile. Une demande de régularisation concomitante est souvent déposée. L'une des priorités des familles avec enfants est la scolarisation, qui peut devenir compliquée en fonction de l'âge du jeune.

Au-delà de la question de la procédure de demande d'asile suivie par le juriste, l'accompagnement réside à la fois dans la gestion des diverses problématiques santé ou intra familiales qui peuvent se présenter, mais aussi d'associer le plus possible les personnes à leur parcours en France et leur faire comprendre les complexités du système administratif. L'un des objectifs du service est de donner le maximum d'éléments et de clés de compréhension aux personnes, de les accompagner dans leurs parcours dans les meilleures conditions et de faciliter leur insertion future dans leur pays d'accueil pour celles qui resteront.

### LES PERSONNES EN PROCÉDURE DUBLIN

Une particularité de l'HUDA est d'héberger et d'accompagner des demandeurs d'asile qui relèvent du règlement européen dit « *règlement Dublin* », qui ne sont pas éligibles à une orientation en CADA. Si leur nombre est en diminution et qu'ils ne représentent que 16% (26% en 2021 – 36% en 2020) des personnes accompagnées, leur prise en charge présente quelques particularités.

Ils sont sous le coup d'une réglementation complexe qu'ils ne comprennent pas toujours : le juriste du service a la charge de leur information à tous les stades de leur parcours. En effet, le règlement européen de Dublin III prévoit que le premier pays ayant contrôlé un migrant est responsable de sa demande d'asile. Si les empreintes des personnes sont enregistrées dans le fichier « *Eurodac* » d'un pays de l'espace Schengen, ce pays est saisi par la France pour qu'il accepte le transfert des personnes. Dans l'attente de la réponse, le migrant bénéficie de l'allocation pour demandeurs d'asile et de l'hébergement en HUDA. Si le transfert n'est pas accepté ou n'est pas réalisé, les personnes peuvent déposer une demande d'asile en France. Avant cela, il peut être assigné à résidence : s'il ne respecte pas ses obligations, il peut perdre ses droits.

Pour les migrants, c'est une angoisse durant plusieurs mois. Ils ont, la plupart du temps, choisi la France et vivent mal l'idée de demander l'asile dans un autre pays. Les personnes sont inquiètes et craignent en permanence que le transfert se réalise. Des troubles psychologiques peuvent naître de cette situation qui génère de l'angoisse et de l'incompréhension. Le référent social doit être d'autant plus vigilant à la situation intra familiale, notamment au regard des enfants :

- 6 ménages en procédure Dublin ont été admis en 2022 et 1 personne isolée a été transférée en centre de rétention pour éloignement ;
- 3 familles d'origine afghane et libyenne, arrivées entre 2020 et 2021, ont pu déposer une demande d'asile au terme des délais réglementaires : elles ont obtenu le statut en 2022.

## LA FIN DE PRISE EN CHARGE ET LA GESTION DE LA SORTIE

Si l'entrée dans le dispositif est fluide et satisfait presque toujours les personnes qui apprécient à la fois d'être hébergées mais aussi d'être accompagnées par des professionnels compétents, la sortie est bien plus complexe. Force est de constater que même si les contrats de séjour et les règlements de fonctionnement sont expliqués avec un interprète et remis, traduits dans une langue comprise, les engagements pris à la signature concernant la restitution de l'hébergement semblent avoir été oubliés, ce qui est humainement compréhensible.

### LES PERSONNES AYANT EU UN REJET À LEUR DEMANDE D'ASILE

L'un des faits marquants en 2022 a été l'augmentation du nombre de personnes déboutées qui, faute de solutions et refusant l'aide au retour volontaire dans leur pays, se sont maintenues dans le logement. Le taux cible prévu par la loi étant de 4%, soit 8 personnes, un important travail a été réalisé pour trouver des solutions alternatives de sortie. En fin d'année, la présence indue avait déjà considérablement diminué et une grande majorité des personnes sorties de l'HUDA avait soit une solution individuelle, soit un hébergement hôtelier.

Au moment de la notification du rejet par la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA), les personnes déboutées, parfois autorisées au séjour par régularisation préfectorale, le plus souvent au titre de la santé, commencent une longue série d'entretiens. Il faut informer sur le retour au pays possible avec le soutien financier de l'OFII et réexpliquer pourquoi nous sommes obligés de mettre en application le contrat de séjour et les engagements pris à sa signature. En parallèle se met en place un soutien actif du travailleur social, à la recherche d'une solution de sortie, notamment par des signalements au SIAO et au secteur. Certaines familles sortent spontanément et trouvent un hébergement alternatif, parfois temporaire, chez des amis ou des connaissances. D'autres acceptent l'organisation d'un retour volontaire au pays avec l'aide de l'OFII. Mais une partie d'entre elles refusent de quitter leur logement et, pour ces dernières, la préfecture met en pratique la procédure légale de sortie. Une mise en demeure leur est adressée avec un délai de quinze jours pour la restitution des clés. Si cela n'aboutit pas, cela peut aller jusqu'à une expulsion par les forces de l'ordre. En 2022, une solution d'hébergement alternative a été trouvée pour presque toutes les familles. Certaines d'entre elles ont préféré quitter l'hébergement pour une solution individuelle :

- 8 personnes ont accepté l'aide au retour volontaire ;
- 33 personnes ont trouvé une solution individuelle ou accédé à un hébergement.

### LES BÉNÉFICIAIRES DE LA PROTECTION INTERNATIONALE

La question de la présence indue des BPI se pose avec la même acuité. Le taux cible de 3%, au terme des six mois de présence autorisée à partir de l'obtention de la protection, ne peut quasiment jamais être atteint

# L'HUDA

## L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ADMINISTRATIF

et le délai de six mois est rarement tenu. En effet, il faut plusieurs semaines pour débloquer les droits ; la proposition locative n'intervient qu'au terme de plusieurs mois, pouvant aller jusqu'à plus d'un an. La durée d'attente pour une entrée au Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) peut être longue, elle aussi. De plus, la tension locative qui existe sur le territoire pour l'obtention de certaines catégories de logement, notamment les T1 et les T5/6, augmente encore la durée d'attente. L'augmentation du nombre de places en Intermédiation Locative Réfugiés va sans doute avoir un impact positif en 2023.

Pour les BPI en attente de logement, ces délais semblent interminables. En outre, le paiement d'une participation reprecisée par l'arrêté de février 2022, qui est de 30% au terme des six mois (20% de 1 à 6 mois), leur semble injustifié et trop important. Leur seul souhait serait d'avoir à payer le loyer de leur propre logement. Plus la

situation se prolonge et plus elle peut devenir tendue avec le service.

En décembre 2022, 38 BPI se trouvaient présents dans le service au terme des six mois réglementaires, en attente de solution de sortie.

Ainsi, pour l'équipe sociale, le travail avec les familles en présence induite, qu'elles soient déboutées ou reconnues réfugiées, s'avère compliqué. La pression pour la sortie qui s'exerce sur la famille, et plus particulièrement sur les déboutés, a des conséquences sur le travail du référent social qui, malgré sa connaissance et la mise en application des règles imposées, ne peut qu'avoir une certaine empathie pour ces personnes dont le seul souhait est de demeurer en France et d'y construire leur avenir. Les groupes d'analyse mensuels des pratiques offrent aux professionnels un espace dédié pour aborder ces situations complexes humainement.

## PERSPECTIVES

L'un des défis de 2023 sera, pour le nouveau chef de service qui arrivera au cours du premier trimestre, d'offrir un cadre sécurisant à une équipe qui a connu d'importants changements managériaux depuis fin 2021. Le second challenge sera de réussir le déménagement prévu dans des locaux plus adaptés, se trouvant dans le même immeuble que le CADA de l'AFND. Ce rapprochement géographique permettra une meilleure gestion de l'activité et la mutualisation de certains moyens. Une des ambitions du service est de construire une meilleure offre de formation à l'insertion déjà proposée par le Service Animation Insertion présent sur le même site.

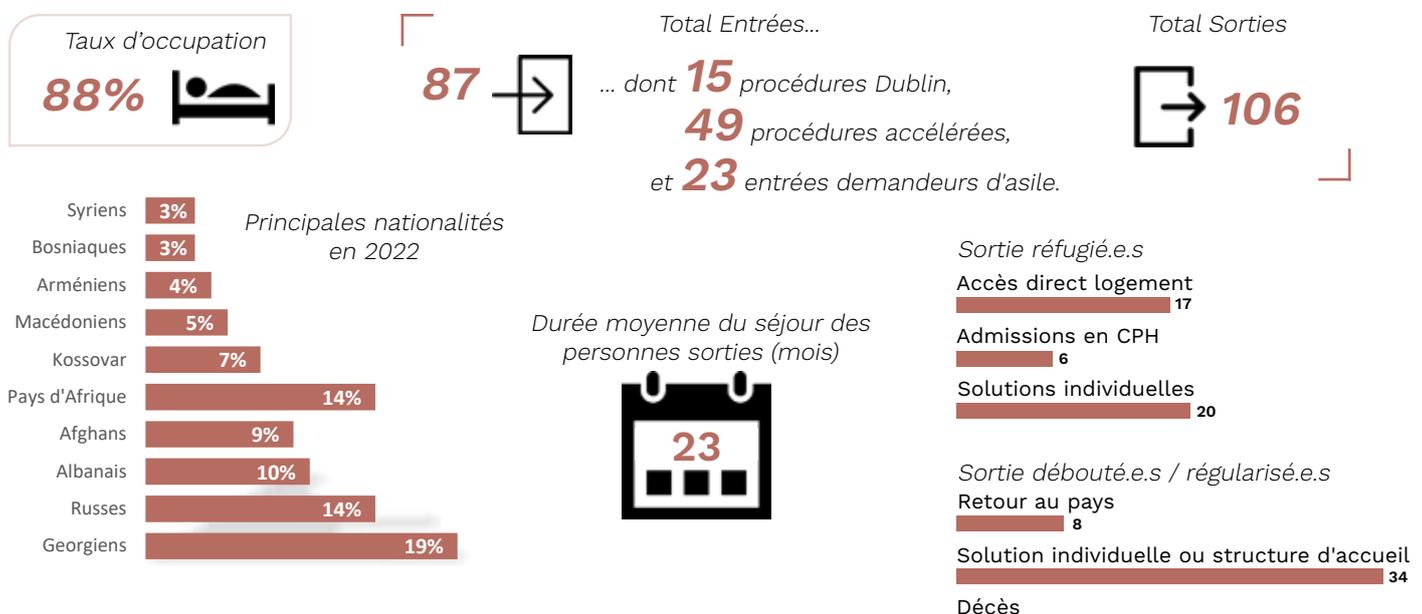
La mise en place du logiciel métier commun au CADA et

au CPH offre, dès à présent, des possibilités de mieux suivre le parcours des ménages et sera à consolider durant l'année qui vient.

En 2023, la présence sur le territoire de Molsheim sera à questionner dans le sens d'un développement par l'ajout de logements et une présence accrue de l'équipe sociale dans les bureaux afin d'y assurer la permanence mais aussi d'y développer des projets favorisant l'insertion socio-culturelle, voire professionnelle ou locative, des BPI qui ont un hébergement dans cette ville.

Les outils de la loi 2022-2 seront à questionner et à actualiser, en fonction de l'évolution des politiques publiques et des besoins du public accueilli.

## CHIFFRES CLÉS DU SERVICE



# L'ACTION D'INSERTION DES RÉGULARISÉS

## PRÉSENTATION DU SERVICE

L'Action d'Insertion pour Personnes Régularisées (AIPR) est un service spécialisé dans l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement vers l'insertion sociale, professionnelle et locative des personnes admises au séjour sur le territoire français par la Préfecture du Bas-Rhin. Une autorisation de 150 places a été validée par le financeur : la Direction de l'Emploi, du Travail et des Solidarités. Cet objectif n'a pas pu être atteint en 2022 en raison d'importantes difficultés, principalement liées aux ressources humaines de l'équipe. En effet, l'absence de chef de service depuis novembre 2021 et l'absence de 2 salariés sur de longues périodes a eu des conséquences sur les entrées dans le service. Il a été fait le choix de privilégier la qualité du travail plutôt que le nombre de personnes accueillies. Les personnes accompagnées par le dispositif n'ont donc pas eu à pâtir de cette situation.

Le dispositif prépare les bénéficiaires à une insertion durable dans la société française par l'accès au logement locatif. Chaque famille ou personne isolée qui entre dans le dispositif se voit proposer un hébergement : logement individuel, partagé ou chambre. Un référent social chargé de l'accompagnement de celle-ci est

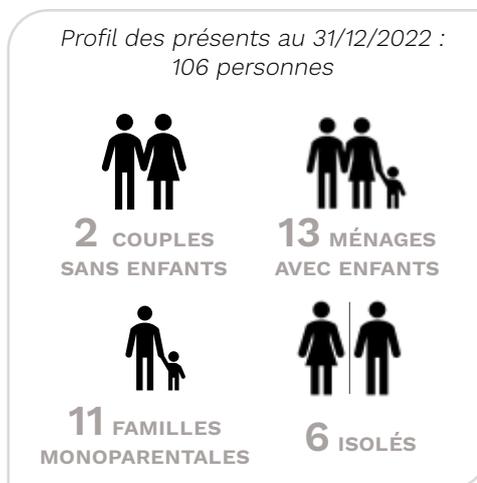
désigné. Il construit, met en œuvre et évalue avec les personnes leur projet personnalisé d'insertion.

L'AIPR propose un accompagnement global inscrit dans un partenariat large (*centres médico-sociaux, Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, centres de formation, structures d'insertion par l'activité économique...*).

La prise en charge est contractualisée pour une durée de 6 mois, renouvelable et conditionnée à la réalisation d'objectifs. Elle comprend une participation financière des usagers à leur hébergement, sur la base d'un pourcentage de leurs ressources financières ou par le paiement du loyer résiduel pour ceux disposant d'un logement en bail glissant.

Les orientations se font par l'intermédiaire du SIAO67 et les liens avec ce service sont réguliers. Les conditions d'admission sont que tous les membres adultes de la famille soient titulaires d'une carte de séjour temporaire d'un an, quel que soit le motif. En effet, aucune signature de bail n'est possible sans carte de séjour. Par ailleurs, la motivation de la famille à adhérer au projet est indispensable car, non éligibles aux minima sociaux, il faut qu'ils acceptent de participer activement à leur recherche d'emploi pour avoir des ressources.

## CHIFFRES CLÉS DU SERVICE



## ACTIVITÉS, PERSPECTIVES & FOCUS DU SERVICE

### L'ÉQUIPE SOCIO ÉDUCATIVE

Rattachée directement à la Direction de Pôle en raison de l'absence longue durée du chef de service, l'AIPR est dotée d'un coordonnateur et de trois intervenants sociaux, dont un CDD sur l'absence longue durée de la titulaire. Elle bénéficie également de l'intervention d'un agent de maintenance pour la préparation et l'entretien des logements. La prospection locative est réalisée par deux spécialistes de l'immobilier privé et du logement social qui sont en charge de la recherche active de solutions. Le coordonnateur a accepté que ses délégations soient revues ; il a assumé une partie des missions du chef de service avec beaucoup d'investissement et de professionnalisme.

### ACTIVITÉ 2022

Au regard de la capacité de 150 places, le taux d'occupation n'a pu atteindre que 68% sur l'année.

- La durée moyenne du séjour est en diminution et passe de 22 mois en 2021 à 16 mois en 2022.
- 5 personnes isolées et 24 familles sont entrées pour un total de 81 personnes
- 6 personnes isolées et 14 familles ont quitté le dispositif pour leur propre logement.

Profils familiaux présents au 31/12/2022 :

- 2 couples sans enfants & 13 ménages avec enfants
- 6 personnes isolées & 11 familles monoparentales.

# L'ACTION D'INSERTION DES RÉGULARISÉS

## ACTIVITÉS, PERSPECTIVES & FOCUS DU SERVICE

### EVOLUTION DU PUBLIC

Le constat de 2021 sur l'augmentation des familles monoparentales se confirme en 2022. Ce sont majoritairement des femmes ; un seul parent isolé masculin a été admis. A noter également l'orientation de familles régularisées au titre de « *parents d'enfants reconnus réfugiés* ». Ces demandes sont en augmentation à la fois pour fluidifier les sorties des dispositifs asile et également car elles ne peuvent entrer dans un CPH.

### SORTIE DU DISPOSITIF

Au 31 décembre, 4 familles sont présentes depuis 2020. Pour deux de ces situations, il y a une personne souffrant d'un handicap lourd qui nécessite un logement adapté ; pour une autre situation, une séparation du couple a retardé le projet d'insertion locative ; pour le dernier ménage, plusieurs refus de logements ralentissent la sortie.

La principale difficulté à la sortie est l'obtention d'un logement adapté à la situation en termes de ressources insuffisantes ou parfois au handicap d'un adulte ou d'un enfant, qui ralentit considérablement la proposition de logement.

Comme l'an passé, le bénéfice des prestations familiales pour les enfants d'un couple nés à l'étranger n'est accordé qu'avec une attestation préfectorale. Le délai de délivrance de ce document reste toujours trop long.

### L'INSERTION LOCATIVE

- 28 personnes ont accédé à un logement dans le parc social ;
- 12 personnes ont bénéficié d'un glissement de bail dans le parc social ;
- 14 personnes ont accédé à un logement dans le parc privé.

Il faut souligner qu'en 2022, la prospection privée a porté ses fruits. Une recherche soutenue à partir du projet des personnes est faite pour et avec eux. L'accès au parc privé se révèle, pour de multiples raisons, bien plus compliqué que celui au parc social.

Avoir accès à son propre logement revêt toujours la même importance pour les ménages qui ont souvent été confrontés à un parcours jalonné de ruptures. Le

projet locatif construit avec eux par le référent social est important. Les ménages doivent être informés du contexte locatif sur le territoire, comprendre ce que représente le statut de locataire et les responsabilités qui seront les leurs. La finalité de notre travail est de les accompagner dans ce projet de sorte que, lorsqu'ils signent le bail en leur nom propre, ils soient prêts tant sur le plan financier que dans l'entretien du logement et que leur intégration dans l'environnement soit satisfaisante.

### SITUATION PROFESSIONNELLE À LA SORTIE

- 20 CDI
- 5 CDD
- 5 CDDI
- 4 Contrats intérimaire
- 3 Sans emploi
- 4 Retraités avec minimum vieillesse

L'accompagnement à l'insertion professionnelle est un axe de travail fondamental avec ces ménages qui n'ont pas droit aux minima sociaux. La plupart du temps, ils sont très motivés malgré des années d'inactivité, mais pas toujours conscients des exigences du marché du travail et des possibilités d'emploi local. Le référent social les soutient dans les démarches de recherche d'emploi, de stages ou de formation. Parfois, il y a un réel déclassement social pour les personnes qui avaient une formation très qualifiée dans leur pays d'origine ; c'est aussi le rôle de notre action d'accompagner les personnes dans l'acceptation de leur nouvelle condition.

### PERSPECTIVES 2023

Le rattachement du service à un nouveau chef de service et l'équipe stabilisée vont permettre d'augmenter le nombre de personnes accueillies et d'atteindre la capacité autorisée par le financeur.

Au premier trimestre 2023, un déménagement est prévu dans de nouveaux bureaux situés à Illkirch.

En 2022, tous les documents (*contrats de séjour, règlement de fonctionnement*) ont été actualisés et traduits pour optimiser la compréhension des personnes. Nous n'avons pas pu réécrire le projet de service qui sera l'un des chantiers de 2024.

## PRÉSENTATION DU SERVICE

Le CADA AFND « Les Cèdres » est agréé pour **500 places familles et personnes isolées**. Il a pour mission : l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile, l'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques, l'accompagnement sanitaire et social, le développement de partenariats avec les collectivités et les associations locales, la gestion de la sortie du centre et l'accès au logement.

Les personnes isolées ou les familles sont orientées par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), via le Dispositif National d'Accueil (DNA) en tenant compte de critères de vulnérabilité : femme isolée, grossesse, avis médical lié au handicap ou à des pathologies lourdes.

L'établissement assure une **prise en charge temporaire des personnes pendant l'instruction de leur demande d'asile**, formalisée par un contrat de séjour et un règlement de fonctionnement.

Chaque résident bénéficie d'un **accompagnement personnalisé**, d'un logement individuel par familles ou en co-hébergement pour les personnes isolées. Les logements sont situés dans l'Eurométropole. Un travailleur social référent accompagne le ménage dans les démarches liées au logement, l'administratif, la scolarité et la santé dans l'objectif d'apporter une

aide à la compréhension du système français, accéder aux droits, apporter un soutien dans les différents aspects de la vie quotidienne. Un accompagnement à la procédure est mis en place par un juriste pour permettre à la personne d'effectuer les démarches inhérentes à la demande d'asile. Des **animations collectives sociales et culturelles ainsi que des ateliers** sont proposés pour traiter les questions de la santé, du budget, du logement, de la parentalité ainsi qu'une initiation en français langue étrangère.

Un chef de service est responsable de l'accompagnement administratif et social et un autre chef de service gère la question du logement et de la maintenance. Une équipe de travailleurs sociaux, de juristes et d'agents de maintenance assurent l'accompagnement social, l'accompagnement à la procédure et la qualité de vie en logement des demandeurs d'asile. Deux secrétaires accueillent, orientent les personnes et gèrent les questions administratives et de domiciliation postale.

Les animations et ateliers préparant à la vie en France ainsi que les cours de français sont proposées par l'équipe du Service Animation Insertion.

Un psychologue, qui intervient de façon transversale sur le Pôle, propose un accompagnement spécialisé aux personnes qui le souhaitent.

## ACTIVITÉS, PERSPECTIVES & FOCUS DU SERVICE

### L'ACTIVITÉ DU SERVICE

L'année 2022 a permis de retrouver une activité et une dynamique interrompues par la crise sanitaire. On note ainsi une augmentation de 43 % des entrées en 2022 soit le double des admissions de 2020. Le taux d'occupation est égal à 94 %. Au cours de l'année 850 personnes ont été accueillies. 395 entrées ont été réalisées pour 254 adultes et 141 enfants. Le nombre de sorties du dispositif a également augmenté et 378 personnes ont quitté le centre dont 258 adultes et 120 enfants. Il s'agit de 53 personnes en demande d'asile, 177 bénéficiaires d'une protection Internationale, 26 personnes déboutées, soit 16% supplémentaires. Le taux de rotation est de 60 % des effectifs en 2022.

Actuellement, le CADA gère 36 logements permettant l'hébergement de 120 personnes isolées et 97 logements correspondant à 380 places destinées à l'accueil de familles. La densité de l'activité a renforcé les problématiques liées à l'entretien des logements. Nous avons constaté une usure importante et prématurée des appareils électroménager et du mobilier. Un défaut d'entretien par les personnes des logements a conduit à une augmentation des travaux de rénovation et des interventions de nettoyage. Le phénomène important des punaises de lit a entraîné une augmentation considérable des interventions d'entreprises spécialisées dans le traitement des nuisibles. L'intervention d'entreprises spécialisées a permis un accueil rapide de nouveaux ménages pour favoriser la fluidité du dispositif, malgré

les interventions logistiques conséquentes.

L'année a été marquée par un renforcement des injonctions de sortie de dispositif des déboutés et des réfugiés en présence induite par les services de l'Etat. La mise en œuvre plus ferme des mises en demeure et la diversification des modalités de sortie a permis de mieux répondre à cette commande.

La création de nouvelles mesures d'intermédiation locatives offre de nouvelles perspectives pour accélérer la sortie de dispositif du public réfugié mais demeure insuffisante pour atteindre les taux cibles prévus par les textes.

La durée de séjour a été réduite à 378 jours. 105 personnes ont accédé à un logement social dans le cadre des accords collectifs départementaux. 73 ont quitté le centre par leurs propres moyens, 34 ont intégré le CPH et 25 un logement dans le cadre d'une mesure d'intermédiation locative.

On note un fait nouveau : 53 personnes ont quitté le centre au cours de leur procédures dont 21 suite à un abandon du lieu d'hébergement, 16 par un désistement de procédure de demande d'asile et 5 par une mesure de sortie exceptionnelle suite à une exclusion prononcée par les services de l'OFII. Nous avons enregistré 8 décès. Ces motifs de sortie tendent à augmenter et nous l'expliquons par le profil des personnes accueillies.

## ACTIVITÉS, PERSPECTIVES & FOCUS DU SERVICE

### LE PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES

Les cas de grande vulnérabilité sont toujours importants et cela se confirme encore en 2022. D'ailleurs, l'on note une augmentation des prises en charge médicales parfois très lourdes.

Cela se traduit également par une hausse des demandes d'autorisation au séjour au motif de la santé. 26 personnes isolées (22 %) et 25 personnes accueillies en famille (6 %) ont déposé une demande auprès de la Préfecture. Un total de 55 demandes a été instruit en 2022 dont 4 au motif enfants malades soit 8,4 % du public accueilli. Plusieurs décès ont été à déplorer (8 dont 4 au mois de décembre).

La difficulté à mettre en œuvre un suivi médical dans le délai des trois mois de carence a engendré des défauts de soin avec, parfois, une dégradation précipitée de la situation sanitaire des personnes. La prise en charge médicale lourde ainsi que la fréquence des soins nuisent à l'accompagnement social global. Un manque d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne, l'occupation du logement et son adaptation, les déplacements et la mobilité sont des freins à l'investissement dans des démarches d'insertion sociale.

De fait, la problématique de santé souvent invalidante impacte fortement la procédure de demande d'asile par un manque de mobilité et de disponibilité. Pour certaines personnes, la procédure d'asile ne fait pas sens car l'objet de leur arrivée en France est l'accès aux soins et un espoir de guérison. La prise en compte des vulnérabilités notamment liées à la santé dans le cadre de l'examen de la demande d'asile est réelle. Cependant, en cas d'impossibilité de se présenter à une audience, l'OFPRA traite le dossier en l'absence d'audience sur la base du récit de vie de la personne. Il en est de même pour la CNDA qui instruit le dossier sur la base du recours formé, ce qui conduit à une augmentation des rejets sur ordonnance.

### LA PROCÉDURE ET LES ENJEUX

Cette année a connu une nouvelle augmentation du nombre de personnes placées en procédure accélérée. 315 personnes en procédure accélérée et 535 en procédure normale ont été accompagnées par les équipes. 326 personnes ont obtenu une protection dont 311 en procédure normale et 15 en procédure accélérée. 214 ont été déboutées de leur demande d'asile dont 84 en procédure normale et 130 en procédures accélérée. Le taux de protection des personnes accueillies est de 60%, taux supérieur aux chiffres nationaux annoncés par l'OFPRA.

### LA MISE EN ŒUVRE DES PROCÉDURES DÉMATÉRIALISÉS

Les évolutions et les changements introduits par la loi 2018 ont été déployés en 2022. Ainsi, la mise en place du portail OFPRA à destination des demandeurs d'asile a fortement impacté la gestion des procédures. Cela a conduit à une modification de nos pratiques et des outils mis à dispositions des personnes. Les professionnels ont porté une attention particulière à

cette nouvelle méthode de communication et au suivi de l'utilisation de ce nouvel outil. La dématérialisation des demandes de titres via l'ANEF et les demandes de rendez-vous à la préfecture ont complexifié le travail des équipes. Les difficultés liées à la délivrance d'un titre a souvent été un obstacle à l'accès aux droits des réfugiés, notamment l'accès à des ressources liées aux ouvertures de comptes bancaires, les banques refusant ce nouveau format de récépissé. Cette problématique tend à se résoudre mais nécessite un accompagnement spécifique lié à l'utilisation de l'outil informatique aux démarches administratives pour les bénéficiaires de la protection internationale.

### LES FAITS MARQUANTS

En 2022, l'accueil du public afghans, dont les premières personnes sont arrivées en 2021 dans le cadre de l'opération APAGAN, s'est poursuivi. Ceci explique, en partie, l'augmentation du nombre de réfugiés en CADA. Pour ces personnes, les difficultés liées aux réunifications familiales ont été renforcées par l'impossibilité d'effectuer des démarches dans le pays d'origine. En outre, le traitement rapide de la procédure a rendu plus difficile le parcours d'insertion. En effet, en l'absence de la maîtrise de la langue et du fonctionnement des administrations et des institutions françaises, le projet locatif et professionnel est bien plus compliqué à mettre en œuvre.

L'accueil des déplacés provenant d'Ukraine a bouleversé une nouvelle fois nos activités et l'actualité. L'équipe s'est mobilisée pour l'accueil des personnes ainsi que l'équipe de juristes pour assurer cet accueil exceptionnel.

La spécialisation de places, destinées à l'accueil des demandeurs d'asile les plus vulnérables issus de la communauté LGBTQ+, a été concrétisée en 2022. L'ensemble des professionnels a été sensibilisé et formé pour mieux répondre aux attendus du projet. 12 personnes ont été accompagnées dans ce cadre dont 7 femmes et 5 hommes. 8 ont obtenu une protection et 4 attendent une réponse à leur demande d'asile. Cette prise en charge spécifique soutenue par un partenariat local des associations LGBTQ+ et un réseau de santé adapté a permis d'assurer un accueil de qualité et une prise en compte de leur vulnérabilité tant sur le plan de l'asile que celui du social. Cette expérimentation a soulevé d'autres questionnements et un point d'intérêt sur la question de l'état civil pour les personnes transgenres et l'accès à des dispositifs d'insertion spécialisés inexistants pour le moment. La mise en place de cette action est justifiée par la nécessité de répondre à leurs besoins spécifiques. En 2023, le nombre de places sera doublé pour répondre aux demandes liées au nombre de places disponibles et aux besoins d'accompagnement.

Un nouveau logiciel métier permettant un meilleur suivi du parcours des personnes et la production, à terme, de statistiques plus performantes a été acquis en 2022. Le déploiement de ce nouvel outil est le défi de 2023 pour assurer une meilleure gestion de notre activité. Les pratiques professionnelles seront adaptées et une nouvelle gestion des dossiers mise en place pour améliorer le quotidien des équipes et le suivi de l'activité.

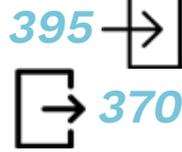
## CHIFFRES CLÉS DU SERVICE

Taux d'occupation

**94%**



Entrées / Sorties



Type de procédures des personnes accueillies sur l'année

**315**

en procédure normale

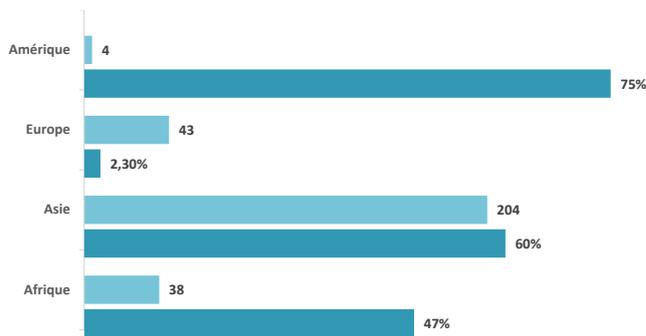
**535**

en procédure accélérée

Taux d'obtention du statut

**60,40%**

Soit un total de 540 réponses, dont 326 protection internationale et 214 déboutés.



Nombre de demandes et taux d'obtention du statut par continent

Durée moyenne du séjour (mois)



**850**

Nombre de personnes accompagnées



### Accueillis sur l'année



**18** COUPLES SANS ENFANTS



**146** MÉNAGES AVEC ENFANTS



**11** MÉNAGES AVEC MAJEURS



**197** ISOLÉS

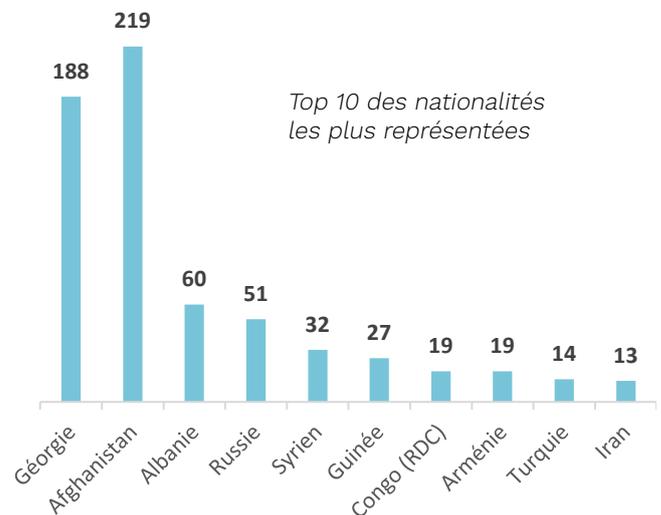
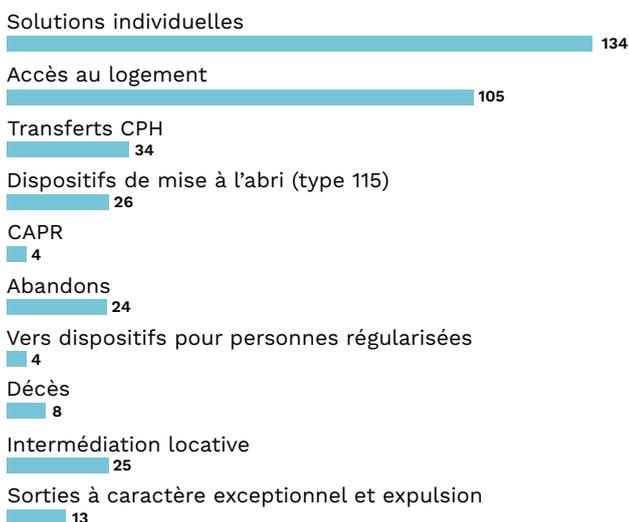


**49** FEMMES



**148** HOMMES

Solution de sortie des personnes accueillies



Top 10 des nationalités les plus représentées

# LE SERVICE INSERTION - ANIMATIONS

## PRÉSENTATION DU SERVICE

L'année 2022 est marquée par une restructuration du service avec une cheffe de service en poste au 1<sup>er</sup> juin 2022 et une équipe pluridisciplinaire à visée transversale. Le service répond à trois axes majeurs pour couvrir les besoins identifiés par le Pôle Asile Réfugiés pour le public en demande d'asile du CADA et des bénéficiaires de la protection internationale du CPH :

- l'ancrage territorial et le développement de partenariats de proximité, pour répondre aux besoins et faciliter l'accès à l'autonomie au sein de l'environnement local ;
- la citoyenneté et les enjeux de la vie civile en France ;
- la modernisation des modes opératoires et de la communication interne.

Pour relever les défis, le service se dote :

- **de ressources humaines** : des professeurs de FLE (sessions de FLE Pro au CPH et cours de FLE tous publics au CADA) - des animateurs formateurs. Viennent en renfort, trois bénévoles en soutien aux cours de FLE et alphabétisation – trois bénévoles autour des actions collectives et événementielles.
- **de cinq thématiques facilitant l'inclusion**, organisées en actions collectives : la thématique du logement, de la famille et du soutien à la parentalité, de la santé, de l'insertion et de la citoyenneté – vie en France.

Les réalisations 2022 ont pour objectif prioritaire de transmettre aux personnes les clés de compréhension :

- de la société française (et du cadre européen, quand c'est nécessaire) ;
- de la langue française et/ou des minima de communication en français ;
- de l'habitat, de l'hébergement et des conditions d'accès au logement ;
- de la gestion courante, de l'administration et de la législation dans l'accès aux droits ;
- de l'environnement ressource de proximité ;
- de l'accès à l'éducation, mais aussi à l'éducation populaire ;
- du soutien à la parentalité et de l'exercice de la parentalité en France ;
- de l'accès aux soins et/ou au système d'accompagnement à la santé (et santé mentale) ;
- de l'expression des difficultés et du droit à la communication ;
- du droit au répit et au bien être.

## CHIFFRES CLÉS DU SERVICE



Les chiffres de participation globale aux actions collectives de l'animation :

**249** actions au CPH    **806** participations  
**814** participations au CADA

- 191 participations aux thématiques (*septembre à décembre 2022*)
- 389 participations aux événementiels (*Fête de vacances Braderie et Fête de Noël*)
- 8 femmes impliquées dans la Semaine des Réfugiés
- 42 familles suivies en accompagnement scolaire et en soutien à la scolarité de 28 enfants

**Total participations actions collectives (hors FLE) : 2 236**

## FOCUS ET STATISTIQUES RECENSÉES EN 2022

- 60% des effectifs participent aux actions (316 personnes en file active sur 531 au CADA)
- L'effectif le plus mobilisé : les familles nombreuses
- L'effectif isolé le plus mobilisé : Les personnes seules de moins de trente ans
- L'effectif le plus impliqué en volume d'activité : les mères de famille ayant les moyens de se dégager du temps individuel
- Les nationalités représentées majoritairement : Géorgie et Afghanistan

## L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE : SOCLE DE COMMUNICATION ET RÉPONSE AUX BESOINS

- 57 personnes accompagnées en FLE à visée professionnelle au CPH dont 12 orientées par le CADA, qui ont pu bénéficier d'un parcours d'apprentissage de 100 heures
- 198 personnes accompagnées en cours collectif FLE au CADA dont 1% de personnes repérées analphabètes attestant de 70 à 100 heures.
- 4 personnes suivies en animation bénévole Alphabétisation

# LE SERVICE INSERTION - ANIMATIONS

## ACTIVITÉS DU SERVICE

### LES ENJEUX EN 2023 :

- **L'hébergement en France.** Le service animation insertion est un service ressource du pôle asile. Il a pour mission de s'adapter aux problématiques contemporaines. Au Cada et au CPH, il s'agira prioritairement de sensibiliser la gestion locative, la gestion des énergies et des budgets afin de lutter contre les inégalités et la précarité. Réduire les difficultés de cohabitation et/ou de mauvaise gestion des appartements mis à disposition (gaspillage ou comportement énergivore par méconnaissance) est un axe fort de 2023. Des partenariats avec Face Alsace sont engagés autour d'un appartement pédagogique mis à disposition.
- **L'insertion par l'activité sociale, par l'accès au bénévolat et aux outils numériques**

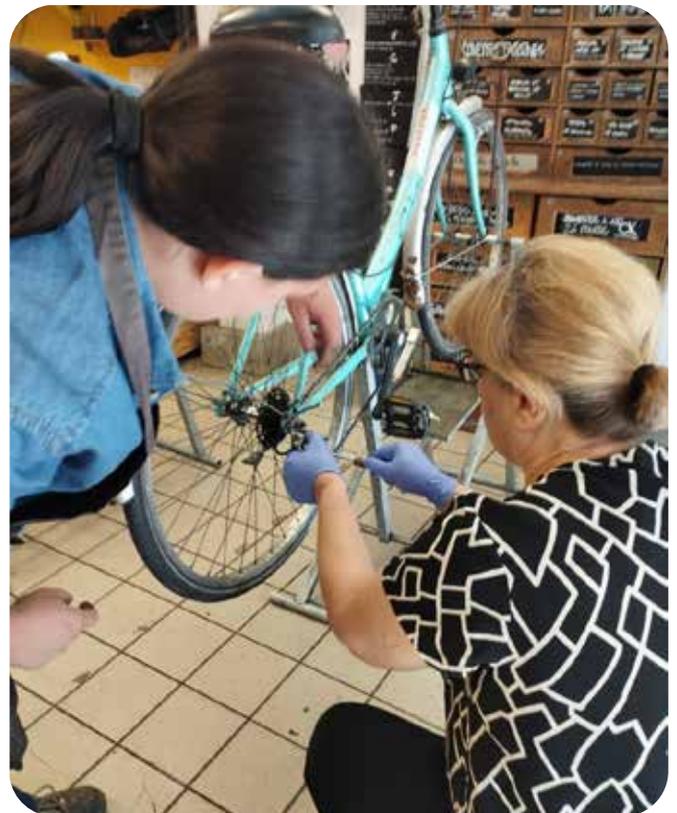
### FOCUS SUR L'ANIMATION COLLECTIVE EN PARTENARIAT AVEC BRETZ'SELLE EN PARCOURS DE TROIS SESSIONS

- **Initiation à la maîtrise du vélo** sous toutes ses formes : usage, réparation, outillage nécessaire, mise à disposition du matériel et des outils pendant un an à l'association
- Accès à la mobilité à long terme : en fin de session la personne part avec son vélo refait à neuf par ses soins, avec l'aide de l'équipe, et un cadenas fourni.
- Accès à un lieu ressources durant un an (l'association Bretz'selle) où trouver les équipements à très bon marché, où trouver des conseils, où réparer son vélo....
- Stimulation de la confiance en soi, l'ouverture sur le territoire au-delà de la zone d'habitation, de faciliter la connaissance du réseau cycliste du territoire,
- Pratique d'une activité physique et sportive facile et durable
- Participation au sentiment de mise à l'abri et de sécurité par la capacité à se déplacer sans risque et sans dépendance à un tiers ou à un transport en commun

- Mise en lien avec les associations locales.
- Sentiment d'appartenance à la vie civile et insertion par la mobilité douce

Ce projet fait vivre le tissu associatif local et intègre une démarche d'éducation populaire, d'accès au mieux vivre en France et participe à une action économique en circuit court.

**En 2022, 26 personnes ont bénéficié de cette action à visée d'autonomie** dont 50% d'hommes et 50% de femmes et sont repartis avec leur vélo personnel. C'est un investissement à long terme.



## LES PERSPECTIVES : RENFORCER DES ACTIONS COLLECTIVES PERMETTANT D'ASSIMILER LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

### VIE EN FRANCE ET CITOYENNETÉ : LES ACTIONS INCONTOURNABLES À L'ARRIVÉE AU CADA

- Goûter d'accueil et présentation des animations
- Test de positionnement FLE
- Information collective des administrations de droit commun et les outils numériques
- Atelier tri de documents administratifs
- Atelier gestion du temps
- Groupe d'Expression

### FAMILLE PARENTALITÉ : LES OUTILS NÉCESSAIRES AU SOUTIEN À LA FONCTION PARENTALE EN FRANCE

- Ateliers parents enfants stimulant les liens intra familiaux ;
- Sorties pédagogiques de grande proximité : visite des lieux ressources, LAPE, ludothèques ;
- Accompagnement scolaire : groupes de 4 niveaux pour aider à la communication et lutter contre le décrochage scolaire ;
- Animations événementielles familles facilitant le lien social et l'éducation populaire ;
- Informations collectives autour de la santé, du développement de l'enfant, du système scolaire, et interventions de partenaires PMI, ARS des enjeux du suivi santé famille.

# LE SERVICE INSERTION - ANIMATIONS

## LES PERSPECTIVES : RENFORCER DES ACTIONS COLLECTIVES PERMETTANT D'ASSIMILER LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

### LOGEMENT – HEBERGEMENT : MAÎTRISER LA NOTION DE L'HABITAT ET DES IMPÉRATIFS DE GESTION

- Visite de ville et parcours des lieux incontournables à l'autonomie
- Ateliers pratiques en appartement pédagogique (*Face Alsace / Alter*)
- Atelier de gestion d'équipement ménager et électro ménager
- Atelier Gestion et économies des énergies (*eau – chauffage*)
- Atelier fabrication de produits d'hygiène accessible, économes et écologiques
- Atelier prévention des nuisibles (*blattes – cafards-punaies de lit*)
- Atelier cohabitation et logement partagé
- Gestion des événements indésirables (*perte de clef, dégât des eaux, fusible...*)
- Gestion de budget et/ou gestion locative droits et devoirs
- Présentation de quartier et des lieux ressources d'un territoire

### SANTE : PRÉVENIR, ENSEIGNER ET FACILITER L'ACCÈS À LA SANTÉ EN AUTONOMIE

- Informations collectives de prévention (*addictions, Aides...*)
- Informations collectives : le système de soin en France + Ameli et Doctolib (*numériques*)
- Sorties bilan de santé et présentation MGEN
- Ateliers Bien Être et Yoga et d'expression corporelle prévention santé mentale
- Café Santé avec Asalee (*Partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et les intervenants infirmiers et médiatrice expérimentés*)
- Ateliers sportifs adaptés et sport inclusion (*partenariat avec la Ville de Strasbourg*)
- Ateliers cuisine et nutrition

## POINTS FORTS DE L'ANIMATION – INSERTION : UN OBSERVATOIRE SOCIAL

Véritable observatoire des comportements de la vie en collectivité, le service animation a pu mesurer les effets des actions menées à plusieurs niveaux

- Impact sur la santé mentale et amélioration de la condition physique pour 10% des personnes accompagnées
- Amélioration du niveau de communication (*cycles de trois mois*) et de la mobilisation individuelle par le vecteur des cours de français et des animations en famille
- Ouverture à l'environnement : l'animation est un espace d'expression et de recueil des difficultés pour les personnes accompagnées. C'est également un espace de répit face à la charge mentale que représente la procédure.
- Impact sur la socialisation : des liens se tissent hors les murs de l'institution qui permettent aux personnes de se créer un tissu social et solidaire de proximité, quelles que soient les nationalités et les cultures.
- Baisse du décrochage scolaire par l'accompagnement à la scolarité auprès des enfants et adolescents (*par une équipe de bénévoles*)

- Implication des personnes par les témoignages de femmes en exil. Cette démarche participe directement à l'inclusion des personnes bénéficiaires de la protection internationale. L'ouverture de la Semaine des Réfugiés en juin 2022 a valorisé les parcours migratoires et a permis aux participantes de déconstruire les préjugés liés à l'immigration. Les femmes ont retrouvé le sommeil après leur témoignage et certaines ne sont plus du tout sous traitement médical depuis cette expérience.



La mise en commun des moyens CPH et CADA pour l'animation et les cours de français a permis de renforcer l'action en proposant des programmes mieux construits et plus adaptés autour d'un vrai projet de service. Le bilan est très positif et l'un des objectifs pour 2023 serait, à la faveur des possibilités de mutualisation, d'associer à ce projet le public de l'HUDA.

## PRÉSENTATION DU SERVICE

Le **Centre Provisoire d'Hébergement (C.P.H.)**, géré par l'AFND depuis 1992, est un établissement de type CHRS dédié aux bénéficiaires d'une protection internationale - BPI (*réfugiés et personnes placées sous protection subsidiaire*). Les admissions sont réalisées à partir d'orientations adressées par l'OFII territoriale.

Le CPH permet aux BPI les plus vulnérables de bénéficier d'un hébergement temporaire dont la durée contractuelle initiale est de 9 mois et d'un accompagnement renforcé vers l'autonomie avant leur accès à un logement pérenne : démarches administratives et juridiques, appui à la parentalité, actions sur le plan sanitaire, culturel et plus largement insertion dans le tissu social, soutien à l'emploi, à la formation et à l'apprentissage du français. La vulnérabilité repose sur des critères objectifs tels que la monoparentalité, le handicap, l'isolement des personnes de -25 ans ou en procédure de réunification familiale, la santé. Pendant le temps de la prise en charge, les ménages s'engagent à verser mensuellement une participation financière à leurs frais d'hébergement réglementairement fixées à 10% ou 15% selon leur composition. En accord avec le règlement de l'Accord Collectif Départemental, les ménages sont soumis au principe de la proposition locative unique.

À la suite d'une extension de 48 places en 2022, la capacité d'accueil est portée à 258 personnes (*familles, couples et isolés, homme ou femme*), ce qui fait du CPH de Strasbourg l'un des plus importants de France. Historiquement basé sur l'Eurométropole strasbourgeoise, une antenne a été créée en 2022 à Sélestat permettant une proximité géographique avec les 70 personnes déjà hébergées sur ce territoire.

## ACTIVITÉS, PERSPECTIVES & FOCUS DU SERVICE

### ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ADMISSIONS DANS UN CONTEXTE D'EXTENSION DE 48 PLACES DU CPH

Le CPH propose un accompagnement global formalisé dans un contrat d'insertion entièrement remanié en 2022 visant à l'autonomie à travers la diversité des champs d'intervention. Une équipe pluridisciplinaire concourt à la réalisation des objectifs avec des moyens dédiés dont 9 travailleurs sociaux assistés par deux coordonnateurs ayant pour mission principale de rendre fonctionnelle entre tous ces acteurs les parcours ainsi établis. L'agrandissement du CPH, la réorganisation et le redéploiement des services ont fortement contribué au renouvellement de l'équipe éducative, 5 travailleurs sociaux ayant intégré le CPH en 2022 soit plus de la moitié. Ces changements n'ont pas trop perturbé la continuité des accompagnements car l'équipe en place a su transférer ses compétences et connaissances aux nouveaux salariés à travers l'établissement de protocoles structurant l'activité.

La durée moyenne des prises en charge est en augmentation constante depuis 5 ans : il atteint plus de 17 mois en 2022. La gestion du temps reste un enjeu majeur certes, mais il s'agit d'une notion relative



Le CPH développe pour les BPI des modalités d'accompagnement innovantes. Le dispositif « IML Réfugiés » dont la montée en charge a été progressive au courant de l'année 2022 constitue bien un outil d'intégration en proposant une solution de sortie positive aux ménages en situation d'hébergement indu dans les établissements de l'Asile, dans des logements en bail glissant du parc locatif privé.

Le savoir-faire du CPH en matière d'intégration des BPI a légitimé le rattachement du Dispositif Réinstallés après la fermeture du site de Thal Marmoutier à la fin du 1er semestre de 2022, soit l'équivalent de 12 ménages accompagnés vers le logement.

Aujourd'hui, l'on constate que le travail en réseau élargi porte ses fruits dans l'ensemble des champs de l'accompagnement (*professionnel, locatif, l'inclusion sociale*), améliorant ainsi la qualité de la prestation dans le parcours global d'insertion des réfugiés.

Adaptation, évolution et innovation sont des atouts qui maintiennent les équipes du CPH, de l'IML et des Réinstallés dans une dynamique positive et constructive.

pour notre public chez qui la disponibilité matérielle et psychologique affecte directement son adhésion ou sa mobilisation à un projet de vie. Cela peut concerner par exemple les familles monoparentales en l'absence de mode de garde (*26 situations*), les jeunes de moins de 25 ans dans des parcours professionnels instables (*14 personnes*), les isolés dans l'attente de l'arrivée incertaine de leur famille en France (*30 sur 80*), toutes les personnes analphabètes, parfois en couple, démarrant alternativement à leur entrée au CIR les 600 heures de cours de FLE prescrits par l'OFII, les parents qui priorisent la gestion de leur situation administrative et/ou le logement à toute ambition d'inclusion sociale...

Si l'on veut faire un bilan chiffré de l'année 2022, l'établissement a admis 141 personnes, en légère baisse par rapport à 2021 malgré un contexte d'extension du CPH. Ce résultat s'explique par une carence structurelle en logement tant à Strasbourg que sur le territoire de Sélestat supposé moins tendu. S'il a été tout de même enregistré 104 sorties (soit 53 situations, quasiment toutes en accès locatif), les besoins en logement d'hébergement sur notre nouveau lieu d'implantation n'ont pas pu être couverts dans les délais impartis malgré nos nombreuses sollicitations auprès des bailleurs et

## ACTIVITÉS, PERSPECTIVES & FOCUS DU SERVICE

l'appui des institutions publiques. Ces éléments ont fortement impacté notre taux d'occupation tout au long de l'année 2022, établi à 92% en moyenne, en cours de redressement en fin d'exercice avec la captation de nouveaux logements (95% au 31/12/22). Contrairement aux années précédentes, seulement 2 ménages ont été orientés de la région Grand Est ou du National et seulement 7 ménages sur 64 ne provenaient pas d'un établissement Asile.

### FOCUS SUR L'ANTENNE DE SÉLESTAT

Une nouvelle Antenne à Sélestat, avec des bureaux situés au cœur de la ville, ont été ouverts au 1<sup>er</sup> semestre 2022 dans le cadre de l'extension du CPH de 48 places. Une équipe de 2 travailleuses sociales et un coordonnateur se sont installés dans des locaux en proximité géographique des familles et isolés hébergés sur place (au nombre de 58 au 31/12/22). Des permanences emploi, des ateliers thématiques, des cours de FLE encadrés par l'association AGIR abcd sont organisés régulièrement et un ancrage territorial autour d'un réseau partenarial en cours de développement stimule l'intégration du public dans l'environnement immédiat. La configuration de nos locaux permet d'envisager sur le territoire sélestadien un agrandissement à terme de notre capacité d'accueil et un renforcement de nos missions.

Quant au profil des ménages, on note un nombre toujours aussi important de familles monoparentales (26), de plus en plus de grandes familles avec au moins 4 enfants (13 au total) et peu de couple sans enfant (2). Le nombre d'isolés est passé de 68 à 80 dont 21 femmes (en hausse de 3 unités par rapport à 2021) et davantage de jeunes de moins de 25 ans (chiffre porté à 14 contre 10 l'année précédente). En créant ces nouvelles places, notamment sur l'antenne de Sélestat, il s'agissait d'apporter une réponse -certes encore insuffisante- aux besoins identifiés dans les établissements de l'Asile où le taux de présence induite de ce public est conséquent avec des délais d'orientation de plus d'une année.

Les délais pour faire venir un conjoint ou des enfants restés au pays en procédure de réunification familiale sont également très longs, surtout rapportés à la durée des prises en charge au CPH et en fonction de la provenance des familles (en particulier pour l'Afghanistan ou la Corne de l'Afrique). Les familles n'ont d'autres moyens, aidées parfois à distance par le conjoint présent en France, que de solliciter l'ambassade française des pays limitrophes pour la délivrance de visas, ce qui suppose des déplacements risqués. Les procédures de réunification familiale aboutissent le plus souvent au-delà de la prise en charge au CPH de la personne isolée qui, devenue locataire, s'exposera à un risque de suroccupation dans le logement. Cette année encore, au moins 30 ménages, en majorité des hommes ou femmes isolé(e)s, ont été concernés par la réunification, seulement 2 ayant abouti durant leur prise en charge. Le traitement des dossiers de 3 hommes isolés semble bien avancé en cette fin d'année 2022, avec une arrivée probable de leur famille au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

Le travail du CPH est fait de rencontres avec des

personnes de diversité culturelle et d'origine différentes : ce sont 26 nationalités qui se sont croisées ou côtoyées durant l'année 2022, elles étaient plus de 30 les années précédentes. En reflet des chiffres sur l'asile en France, le nombre de ménages d'origine afghane, isolés ou en famille, a plus que doublé, la plupart ayant été concernée par l'opération d'évacuation APAGAN. Nous avons toujours une grande diversité en ce qui concerne les pays d'Afrique Subsaharienne (14 au total), représentés souvent d'hommes isolés en particulier en provenance de la Corne de l'Afrique - Somalie, Soudan, Ethiopie, Erythrée - soit 70 personnes. Le nombre de syriens et d'irakiens a diminué de plus de ¾ en 2 exercices. Ces éléments ne reflètent pas fidèlement la nature des flux migratoires sur le territoire puisqu'ils concernent des BPI orientés en dehors de tout critère de nationalité, mais ils peuvent représenter une tendance à mettre en lien avec les chiffres de protection publiés par l'OFPPA.

### UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE COORDONNÉE

L'année 2022 a également été marquée par l'arrivée d'un deuxième coordonnateur, l'un a pris ses fonctions sur l'antenne de Sélestat tandis que la deuxième exerce ses missions sur le site de Strasbourg. Le rôle principal du coordonnateur est de veiller à la cohérence des pratiques professionnelles et la continuité du service. Véritable soutien opérationnel à l'équipe, son rôle est également de favoriser l'échange entre les différents professionnels qui interviennent au sein du CPH - liens avec le service Animation-Insertion, organisation des interventions de certains partenaires tels qu'Agir ABCD, priorisation des accès locatifs auprès des référents logement, gestion des orientations vers les CIP.

### ACCÈS LOCATIF ET CAPTATION DE NOUVELLES PLACES D'HÉBERGEMENT DANS UN CONTEXTE TERRITORIAL STRUCTURELLEMENT SOUS TENSION... Y COMPRIS À SÉLESTAT

Parmi les 104 personnes sorties en 2022, 42 ménages sont devenus locataires de leur logement en accès direct (dont 2 en AIVS) et un par glissement de bail. Ce volume est en baisse par rapport à l'exercice précédent, avec un résultat particulièrement élevé de 61 attributions locatives. Le volume des logements attribués selon leur typologie reflète la variété des compositions familiales au CPH. Ainsi, 24 personnes isolées sur les 80 présentes ont trouvé une solution de sortie, du studio au T2. Ce résultat est en nette progression par rapport aux exercices précédents mais reste largement insuffisant au regard des besoins toujours plus importants. La pénurie structurelle de petits logements dans le parc social se vérifie encore cette année pour les logements de grande taille. Sur les 10 familles en attente d'attribution d'un T5, seulement une a pu aboutir, dans le parc privé par l'AIVS en mandat de gestion. La gestion des sorties de tous ces ménages suppose des délais d'attente toujours plus longs, plusieurs positionnements et des reconduites successives de prise en charge auprès de l'OFII.

Beaucoup étaient en fin d'accord de prolongation

## ACTIVITÉS, PERSPECTIVES & FOCUS DU SERVICE

au moment de l'attribution, 31 ménages toutes compositions confondues se retrouvent dans cette situation au 31/12/2022. La proportion de bail glissant reste très faible par rapport aux accès directs (*1 seul glissement*).

L'accès au logement hors EMS est cette année inexistant, aucune des familles n'a pu par ailleurs pérenniser son projet d'installation à Sélestat. Le marché locatif (*privé et social*) sur des territoires auparavant « facilitant » est devenu à tel point tendu que le nombre de captation de logements d'hébergement nécessaires à l'extension du CPH n'a pu être atteint dans les délais.

Les refus de logement non légitimés restent à la marge, cela concerne une seule famille. En revanche, 8 refus ont été validés, la plupart en raison d'une inadéquation du logement à une pathologie médicale d'un des membres du ménage (*handicap, mobilité*).

En réponse à la saturation du parc de logements classique (*social ou privé*), il est convenu d'élargir davantage l'éventail des modalités de sortie dans les années à venir, par le logement privé dans le cadre de l'IML, de la colocation ou des dispositifs réservés aux jeunes (*HOPE, EPIDE, RJT*).

### UNE MOBILISATION ACCRUE VERS L'EMPLOI : UN MARCHÉ DE L'EMPLOI FAVORABLE

95 personnes ont été rencontrées en 2022 par les 2 Conseillers d'Insertion Professionnelle, chiffre certes en légère baisse mais 63 usagers du CPH ont occupé un emploi, soit le double de l'an dernier (*CDD, intérim, CDDI ou CDI*). Certains n'ont pas été accompagnés en raison soit de leur autonomie suffisante, soit d'une activité professionnelle satisfaisante. Il est à noter que de nombreuses offres d'emploi proposées par des partenaires n'ont pas été pourvues à cause de l'inadéquation des candidats aux profils des postes (*niveau de langue insuffisant*), de leur indisponibilité immédiate (*modes de garde, engagements à l'égard du C.I.R. de l'OFII*) ou encore de leur mobilité. Nous constatons aussi une légère baisse concernant les activités liées à l'auto-entrepreneuriat (*livraison*). Les nouveaux projets de création d'entreprises sont désormais mieux encadrés depuis la signature d'un accord de consortium avec l'incubateur « *THSN by Singa* » (*programmes entrepreneuriaux*).

Le CPH s'est attaché dans la continuité des exercices passés à créer du partenariat et à le diversifier dans d'autres champs d'activité, à rendre davantage visible notre action auprès des acteurs du territoire et du monde de l'entreprise, à se positionner plus efficacement sur le marché du recrutement ou sur des programmes de formation destinés aux BPI (*actions portées ou soutenues par l'OFII comme le programme HOPE, Pass'Insertion, Accompagnement nouveau départ/ Face Alsace, REFUGEEKS..*).

Des ateliers de préparation à l'emploi (*employabilité et familiarisation aux services dématérialisés*) ont été proposés tout au long de l'année à notre public en insertion professionnelle, parfois en co-construction

avec STEELCASE, parfois en lien avec le service animation et la formatrice FLE. Enfin, le CPH a coparticipé avec KODICO et ACTIV-ACTION à l'organisation d'un job dating à l'occasion de la semaine des réfugiés, avec un double objectif centré autour des besoins en emploi des BPI et des besoins en recrutement des entreprises partenaires de l'AFND.

### L'INTERVENTION DU SERVICE INSERTION ANIMATION

L'année 2022 a été marquée par l'arrivée d'une nouvelle cheffe de service, consolidant ainsi le service Animation-insertion qui intervient de façon transversale. De nouveaux ateliers et partenariats ont été créés en lien avec l'équipe éducative du CPH pour favoriser l'autonomie mais aussi la mobilité des usagers : CSC LE GALET - prêt de salles et cuisine pédagogique ; Association ASALEE et SPOCC 67 - mise en place d'ateliers Café Santé avec interprète ; FACE ALSACE - visites d'appartements pédagogiques et conseils sur les écogestes. La richesse de ce partenariat développé par l'équipe d'animation avec des acteurs locaux est un accélérateur de l'inclusion sociale de nos résidents.

En 2022, 43 personnes (*33 hommes/24 femmes*) ont participé au moins à une session linguistique organisée en interne. 20 apprenants ont bénéficié de plusieurs parcours et 8 ont suivi des formations linguistiques spécifiques à la suite type FLE Multisectoriel, Face Alsace, Kodiko, Accompagnement des femmes vers le retour à l'emploi par l'initiation à l'informatique, université de Strasbourg...

### LE SERVICE INTERMÉDIATION LOCATIVE

Ce service, créé en 2021 et rattaché au Chef de Service du CPH, a pris un nouveau tournant en 2022. Initialement pensé par l'AFND pour l'accueil des ménages BPI réunifiés en suroccupation locative (*4 en 2021*), il permet, sous la forme actuelle et selon la volonté du financeur, d'apporter des solutions de sortie à des réfugiés en fin de prise en charge dans un dispositif asile. Le service propose des logements du parc privé à des tarifs modérés, souvent avec une convention de bail glissant, aux ménages orientés ainsi par le SIAO-67. Durant l'accompagnement social et professionnel limité à 18 mois, les familles payent les charges liées au logement et peuvent bénéficier de certaines prestations mutualisées avec le CPH.

Au cours de l'année 2022, l'IML Réfugiés a pris en charge 71 personnes dans 14 logements. Quatre ménages ont obtenu une attribution locative dans le parc social dont un hors région (*durée moyenne de prise en charge établie à 4 mois*). Le bilan de l'année 2022 met en évidence la difficulté pour les ménages de se maintenir dans leur logement en bail glissant en raison de l'absence d'un CDI. L'accompagnement proposé aura permis aux familles de montrer leur capacité à occuper un logement autonome en gérant le paiement des factures courantes, sans qu'il y ait besoin d'un ASLL une fois devenues locataires.

L'objectif dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2023 est d'héberger

## ACTIVITÉS, PERSPECTIVES & FOCUS DU SERVICE

80 personnes dans 16 logements – elles étaient 62 au 31/12/2022 – puis d'augmenter par la suite notre capacité d'accueil pour répondre aux besoins toujours croissants des établissements de l'Asile à sortir par le logement leurs BPI.

### PERSPECTIVES 2023, UNE AMÉLIORATION CONTINUE DE NOS PRESTATIONS

Placer l'intérêt et les besoins du public au centre de nos actions d'amélioration sera notre préoccupation majeure en 2023, placées elles-mêmes sous le signe de la démarche des évaluations interne et externe. Rationnaliser les coûts et développer nos activités sur le CPH et l'IML constitueront un autre enjeu. Huit actions vont être soutenues :

- 1) Concrétiser le plan d'actions faisant suite à la démarche d'évaluation interne de l'établissement réalisée en 2022 et dans la perspective de l'évaluation externe programmée en 2023.
- 2) Poursuivre l'extension du CPH à 258 places au démarrage de l'année 2023 avec la signature des baux de nouveaux logements d'hébergement à Sélestat négociés dès la fin 2022.

3) Positionnement de l'AFND pour une future extension du CPH dans le cadre de la création par le gouvernement de 1000 places supplémentaires au niveau national.

4) Ajustement du nombre de logements d'hébergement nécessaires pour un équilibrage des capacités d'accueil respectives entre l'Antenne de Strasbourg et celle de Sélestat.

5) Renouveler le parc de logements d'hébergement : résilier et remplacer ceux devenus inadaptés (coût, accessibilité, environnement).

6) Multiplier les solutions alternatives au relogement des ménages : dans le parc privé avec pour option l'IML mandat de gestion, en résidence jeune, en colocation si possible.

7) Consolider le Service « IML réfugiés », avec la proposition de création de 40 nouvelles places à capter dans le parc privé.

8) Compléter, faire actualiser le logiciel de gestion des dossiers des usagers et du parc d'hébergement pour améliorer ses fonctionnalités.

## CHIFFRES CLÉS DU SERVICE

Taux d'occupation

**92%** 

Entrées / Sorties

**141**   
**104** 

Durée moyenne du séjour  
(mois)

**17,48** 

Accueillis sur l'année

**68** MÉNAGES  **80** ISOLÉS 

Volet Animations



**214** ANIMATIONS, DONT :

- 40 SORTIES CULTURELLES
- 34 ACTIVITÉS DE LIEN SOCIAL
- 30 ATELIERS INFORMATIQUES
- 52 ATELIERS D'INFORMATIONS THÉMATIQUES
- 23 ATELIERS SUR LA PARENTALITÉ
- 35 ACTIVITÉS LOISIRS

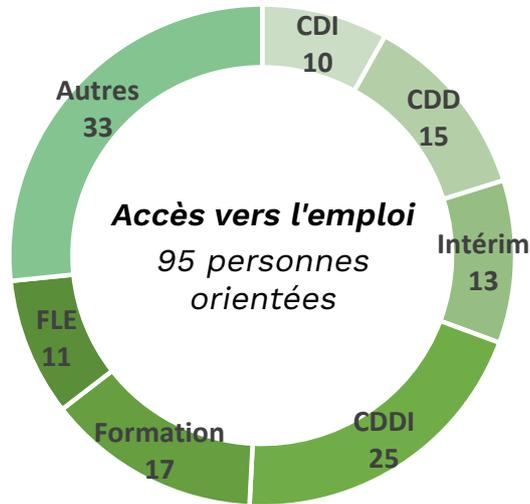
**808** PERSONNES EN PARTICIPATION GLOBALE

Accès au logement

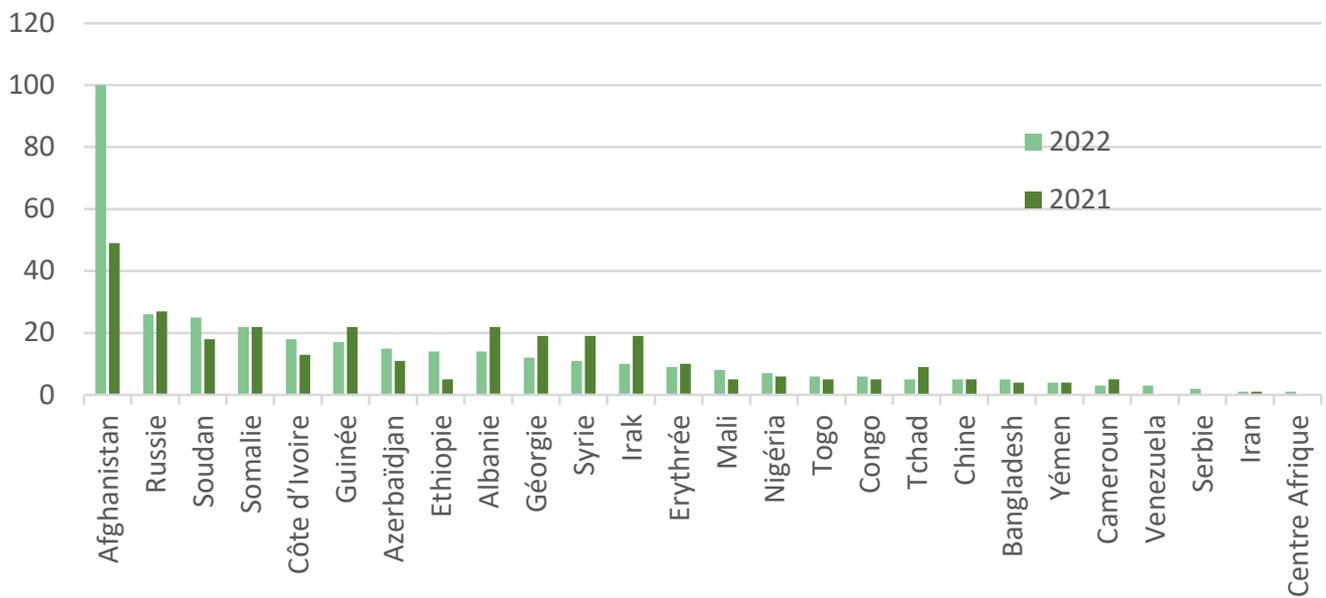


**1** BAIL GLISSANT  
**42** ACCÈS DIRECTS  
**2** RESIDENCES JEUNES  
**8** SOLUTIONS INDIVIDUELLES

## CHIFFRES CLÉS DU SERVICE



26 nationalités en 2022 - 36 nationalités en 2021



# LE DISPOSITIF HORS LES MURS

## PRÉSENTATION DU SERVICE

Le **dispositif « Hors les Murs »** a acquis, depuis sa mise en place en 2018, une expertise dans **l'accompagnement vers autonomie locative des ménages bénéficiaires de la protection internationale (BPI)**. Il est financé par la Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) avec un conventionnement annuel. Le chef de service, recruté en fin d'année 2021, encadre une équipe d'intervenants sociaux qui soutiennent les personnes dans leurs projets individuels.

L'objectif initial du service est d'accompagner 115 ménages (85 en 2021) BPI qui sont hébergés dans le dispositif hôtelier par le SIAO 67, sortant d'un dispositif asile (CADA, HUDA...), en fin de prestation C SPADA, ou parfois sans hébergement et orientés par des assistantes sociales de secteur.

Les intervenants sociaux proposent un accompagnement « Vers et Dans le Logement » aux personnes n'ayant pas encore un hébergement stable et un « Accompagnement Dans le Logement » aux personnes qui ont obtenu une attribution locative via l'accord collectif départemental (ACD). Le service Politiques Sociales du logement de la DDETS valide la mesure d'accompagnement. Il s'agit d'une prestation individuelle en direction des ménages BPI en vue de leur insertion durable dans le logement et dans un nouvel environnement. Elle s'inscrit comme une

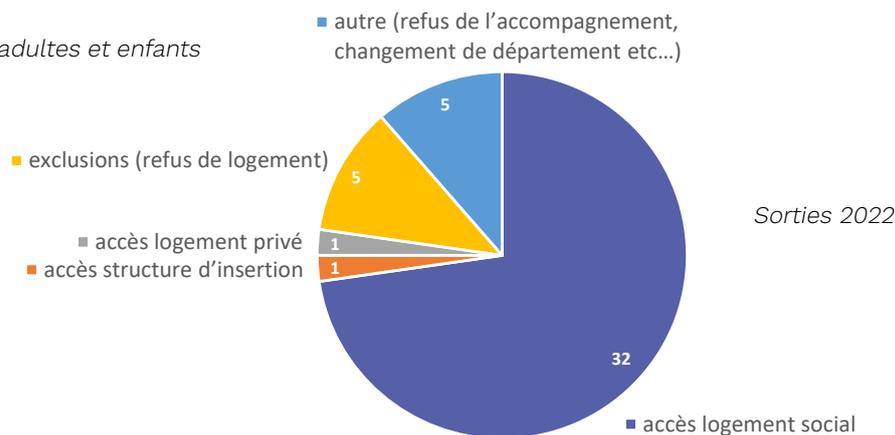
étape et un relais vers l'autonomie dans une démarche d'insertion globale. L'accompagnement s'appuie sur la signature d'un contrat d'engagement qui formalise la relation contractuelle ; l'adhésion et la participation active des personnes accompagnées étant un préalable à la réalisation et à la réussite de leur projet de vie.

En 2022, le service a pu y adosser un accompagnement à l'insertion socio professionnelle grâce à un financement ponctuel de la Délégation Interministérielle à l'Accueil et l'Intégration des Réfugiés via la Ville de Strasbourg. L'équipe recrutée pour cette action était composée d'une formatrice FLE à visée professionnelle, d'une conseillère en insertion professionnelle et d'une animatrice citoyenneté qui avaient pour mission de proposer au public BPI, en complément de l'action sur le logement, un travail sur leur insertion professionnelle à travers la recherche d'emploi et de formation, des cours de FLE, des ateliers individuels et collectifs sur la vie en France.

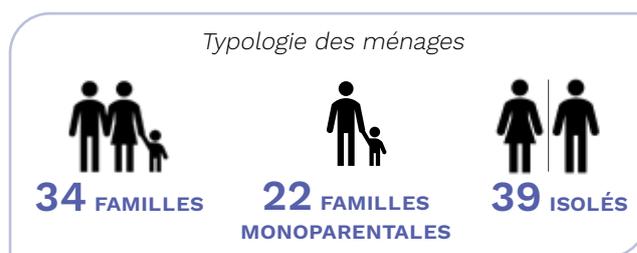
Toujours en 2022, au cours du deuxième semestre, 50 mesures d'accompagnement socio administratif de personnes ukrainiennes sous protection de la France se trouvant en hébergement citoyen ont été mises en place. Deux intervenants sociaux parlant l'ukrainien et le russe ont été missionnés sur cette action.

## LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT « VERS ET DANS » LE LOGEMENT

**49** files actives au 31 décembre, soit 154 adultes et enfants  
**95** mesures entrées en 2022  
**44** mesures sorties en 2022



## LOCALISATION DE L'ACCÈS LOCATIF



Total des personnes accompagnées en 2022 : 264 personnes

Répartition des mesures selon leur provenance

Structure d'asile : **40** mesures | Dispositif hôtelier : **30** mesures | Prestation C : **25** mesures

# LE DISPOSITIF HORS LES MURS

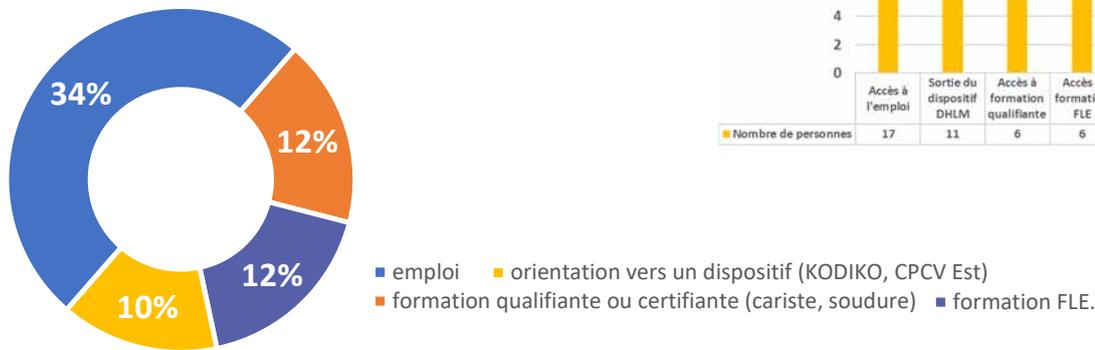
## L'ACTION D'ACCOMPAGNEMENT À L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE ET CULTURELLE

En 2022, 169 personnes ont bénéficié de l'un ou de plusieurs volets de l'accompagnement.

Cette action se décline en trois axes :

- L'accompagnement vers l'insertion professionnelle, assuré par un Conseiller en Insertion Professionnelle (CIP),
- Les cours de FLE à visée professionnelle, assurés par une formatrice de FLE,
- Les ateliers collectifs favorisant l'intégration en France, assurés par une animatrice.

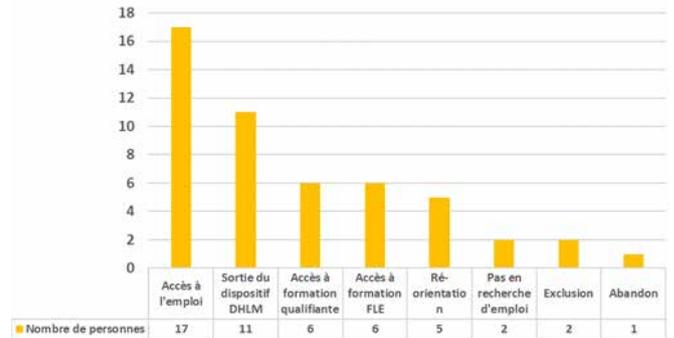
### SITUATION PROFESSIONNELLE À LA SORTIE



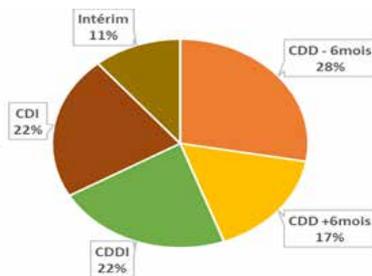
### SUR LE VOLET INSERTION PROFESSIONNELLE

Durant l'année 2022, 58 personnes ont été rencontrées par le Conseiller en Insertion Professionnelle dont 35 hommes et 23 femmes.

Fin d'accompagnement : 50 usagers ont terminé leur accompagnement en 2022.



### LES TYPES DE CONTRAT DE TRAVAIL À LA SORTIE



61 % des salariés ont obtenu un contrat de travail pérenne (CDD +6 mois, CDI et CDDI).

### SUR LE VOLET APPRENTISSAGE DU FRANÇAISE LANGUE ÉTRANGÈRE

57 personnes ont bénéficié de cours de FLE en 2022, dont 17 déplacés ukrainiens.

Le parcours est limité à 100 heures, soit environ 4 mois. Les cours ont lieu deux à trois fois par semaine afin de favoriser la fluidité de manières différenciées selon le niveau et le profil du groupe. La durée du cours est de 2 heures le matin (de 10h à 12h) et de 2 heures l'après-midi (de 14h à 16h).

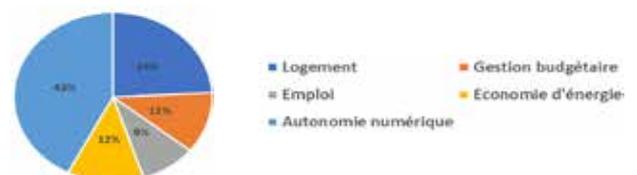
Durant toute l'année 2022, il a été constaté une très bonne dynamique avec une belle cohésion dans chaque groupe. Les apprenants se sont engagés à être présents, leur assiduité a été remarquable. L'ambiance en classe était studieuse.

Au global, une belle courbe de progression a été observée durant cette année.

### SUR LE VOLET INSERTION SOCIO CULTURELLE

En 2022, le nombre de participants ayant assisté à un ou plusieurs ateliers a été de 55 personnes.

Le nombre d'ateliers réalisés durant toute l'année a été de 120, soit 240h d'intervention.



# LE DISPOSITIF HORS LES MURS

## LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES UKRAINIENS HÉBERGÉS PAR DES CITOYENS

Dans le cadre de l'accueil des personnes ukrainiennes, un besoin d'accompagnement des personnes en hébergement citoyen a été identifié. 50 mesures, rattachées au dispositif « *Hors les Murs* », ont été confiées à l'AFND par la DDETS.

Depuis la mise en place de l'accompagnement en juin 2022, 129 personnes, soit 47 ménages, ont été suivies.

Les ménages sont orientés soit par le Centre de premier accueil AFND, soit par les hébergeurs citoyens. Dans un premier temps, une démarche d'évaluation a été réalisée par le biais d'un outil créé à cette occasion. Les deux intervenants sociaux ont ainsi effectué 70 diagnostics à l'échelle du département du Bas-Rhin.

Sur les 47 ménages accompagnés, 20 ménages sont hébergés hors Strasbourg Eurométropole (*Gerstheim, Erstein, Barr, Molsheim, Obernai, Westhouse, Hoerd, Morschwiller*).

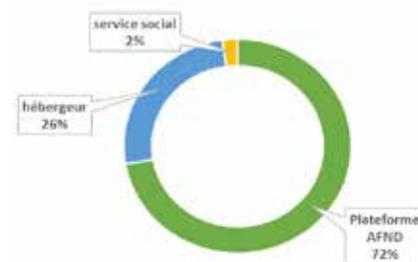
Un contrat d'accompagnement de 6 mois (*renouvelable*) a été signé avec l'ensemble des ménages dans l'objectif d'ouverture et de maintien de droit tels que l'Autorisation provisoire de séjour, l'allocation pour demandeurs d'asile, les droits aux prestations familiales, la Sécurité Sociale, le pôle emploi, la recherche des cours de français langue étrangère, la recherche d'un emploi, la recherche d'une scolarité ou le mode de garde des enfants et, enfin, faciliter l'accès à un logement pérenne. De ce fait, un certain nombre de partenariats ont été créés avec différents services, structures ou associations pour un meilleur accompagnement de ce public.

Entrées / Sorties

47 mesures  /  7 mesures

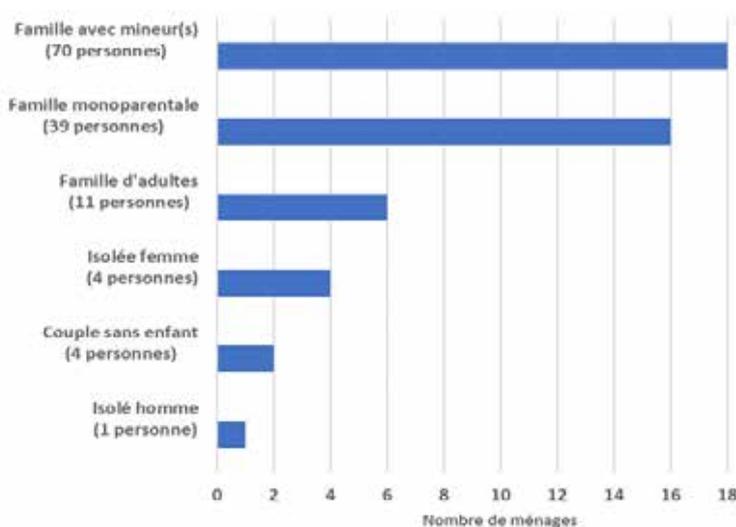
### RAPPEL DE L'OBJECTIF DE L'ACCOMPAGNEMENT :

- Déterminer le projet de vie des personnes déplacées (*volonté de rester en France, souhait de rentrer au pays...*)
- Accès aux droits et à la santé (*APS, ADA, la CAF, la Sécurité, Scolarité, périscolaire...*)
- Informer et conseiller sur tous les aspects de la vie en France afin de favoriser l'intégration
- Assurer des cours de FLE
- Recherche d'emploi ou de formation (*pôle emploi, structure d'insertion*)
- Accès au logement pérenne
- Orienter vers des services spécifiques quand cela est nécessaire



- La Plateforme AFND a orienté 34 ménages (96 personnes).
- Grâce à la communication réalisée par l'AFND, 12 ménages (29 personnes) ont pu être dirigés vers le dispositif par leurs hébergeurs.

### TYPOLOGIE FAMILIALE



- Le nombre de familles avec mineur(s) a été largement supérieur (72%) à celui des ménages d'adultes.
- Seul un homme isolé a été accompagné, la majorité des hommes étant mobilisés en Ukraine.

# LE DISPOSITIF HORS LES MURS

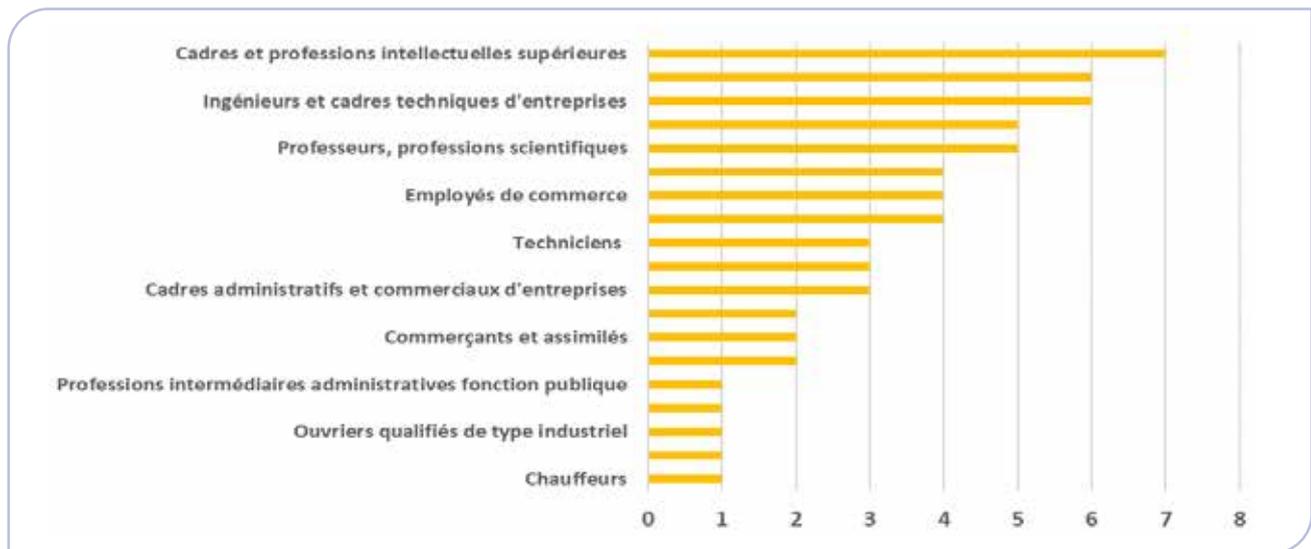
## LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES UKRAINIENS HÉBERGÉS PAR DES CITOYENS

### NIVEAU D'ÉTUDE ET CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

Sur les 65 personnes majeures recensées, le niveau de scolarisation était de :

- 10 personnes en niveau secondaire
- 55 personnes en niveau universitaire.

Concernant les catégories socioprofessionnelles en Ukraine, sur les 61 personnes majeures recensées :



- Les personnes ayant le statut de cadre, ingénieur et professeur, ont représenté 40 % des personnes recensées.
- Les personnes sans activité professionnelle en Ukraine n'ont représenté que 8 %.

Nous avons également capté deux logements sociaux (*Action logement*) et une maison à Holtzheim que nous avons mis à dispositions de 4 ménages (*dont 2 partagent un T4*) avec accompagnement social. Les appartements ont été meublés par l'association et les ménages n'ont pas tardé à s'approprier le bien dédié.

Concernant les personnes accompagnées, on peut

noter que ce sont essentiellement des femmes avec des enfants qui se sont déplacés, parfois accompagnés de grands-parents. Les ménages sont sortis du dispositif pour les motifs suivants : un ménage est rentré au pays, quatre ménages ont changé de département, un ménage a été exclu du dispositif, non-respect du contrat, et un autre ménage a accédé au logement.

## CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Si le Dispositif Hors les Murs a connu cette année un développement de son champ d'action par la possibilité de travailler l'insertion professionnelle des BPI, cette dernière ne sera pas reconduite en 2023. Nous le regrettons dans la mesure où ce projet correspondait parfaitement aux besoins des personnes.

L'accompagnement de 50 ménages ukrainiens sera

poursuivi en 2023 car un flux faible mais régulier, d'environ 100 personnes par mois, continue d'arriver et les personnes hébergées par des citoyens sont en demande de soutien dans leurs démarches.

Au courant du premier semestre 2023, le service, installé dans les locaux de la SPADA 67, va déménager dans des bureaux situés à Illkirch.

# ACCUEIL DES DÉPLACÉS UKRAINIENS

## PRÉSENTATION DU SERVICE

L'Association a été sollicitée dès les premiers jours de l'invasion russe de l'Ukraine et du déclenchement du dispositif européen de protection temporaire, et a déployé dès le 4 mars 2022 une permanence d'accueil des personnes déplacées d'Ukraine.

Comme cela avait été le cas pour les ressortissants afghans évacués de Kaboul en août 2021, cet accueil a

été rendu possible par la forte mobilisation des salariés de l'Association : dans les premières semaines du conflit, travailleurs sociaux, secrétaires, juristes, se sont relayés sept jours sur sept pour assurer l'accueil des personnes déplacées d'Ukraine. Une équipe dédiée, constituée de deux travailleurs sociaux parlant l'ukrainien et le russe, a ensuite été constituée.

## ACTIVITÉS, PERSPECTIVES & FOCUS DU SERVICE

### UN PREMIER ACCUEIL DES DÉPLACÉS MODULÉ EN FONCTION DES ARRIVÉES

Les missions confiées par les services de l'Etat nous placent en première ligne de l'accueil des personnes déplacées dans le Bas-Rhin : ainsi, après une première évaluation par les agents de la préfecture de l'éligibilité des personnes à la protection temporaire, nous assurons un diagnostic social et sanitaire et sommes chargés des orientations vers le dispositif d'hébergement dédié aux déplacés ukrainiens.

Les permanences d'accueil ont d'abord été réalisées dans nos propres locaux, à la SPADA, avant de s'intégrer à partir du 11 mars dans un dispositif plus vaste. Basé à la Salle de la Bourse, ce dispositif faisait également intervenir la préfecture du Bas-Rhin, la Croix-Rouge, et la Cellule d'urgence médico-psychologique 67. Le lieu était mis à disposition par la Ville de Strasbourg qui en assurait la coordination opérationnelle.

La fréquence des permanences a été réduite au fil des mois, s'adaptant à la courbe des arrivées. Enfin, depuis le 19 septembre 2022, le premier accueil des déplacés ukrainiens a réintégré les locaux de la SPADA et ne fait plus intervenir que la préfecture et notre association.

### PLUS DE 4000 PERSONNES ACCUEILLIES EN UN AN, PRINCIPALEMENT DES FEMMES ET DES ENFANTS

Entre le 4 mars et le 31 décembre 2022, ce sont au total 4269 personnes déplacées qui ont été enregistrées par notre permanence d'accueil. Les arrivées se sont concentrées sur les deux premiers mois suivant l'invasion russe puisque, à la fin avril 2022, 2700 personnes avaient déjà été recensées, avec un pic de 930 arrivées dans la semaine du 7 au 13 mars.



Les personnes enregistrées sont très majoritairement des femmes et des enfants, représentant près de 82% des arrivées au 31 décembre 2022 (2129 femmes et 1306 enfants pour 760 hommes), sans oublier plusieurs centaines d'animaux domestiques (chats, chiens, lapins, et autres tortues).

### UNE PLATEFORME D'INFORMATION EN COMPLÉMENT DES PERMANENCES

En parallèle de l'accueil physique des déplacés ukrainiens, l'Association a également été sollicitée pour le déploiement d'une plateforme d'information sur les droits et démarches des déplacés ukrainiens dans le Bas-Rhin. Sur le modèle de notre Plateforme Info-réfugiés, une adresse mail et un numéro de téléphone ont été mis en service dès le 4 mars 2022.

Au 31 décembre 2022, plus de 1000 mails avaient ainsi été traités, en provenance de personnes déplacées elles-mêmes, de travailleurs sociaux, de collectivités locales ou encore d'hébergeurs citoyens. Les thématiques abordées sont vastes, des besoins essentiels (hébergement, santé), aux questions administratives (renouvellement de l'autorisation provisoire de séjour, voyage) en passant par l'intégration (apprentissage du français, emploi).

### LE SUIVI DE L'HÉBERGEMENT CITOYEN

L'arrivée de personnes déplacées a aussi provoqué une forte mobilisation citoyenne et le développement d'une forme de solidarité qui n'était jusque-là observée qu'exceptionnellement. De nombreuses familles françaises ont ainsi ouvert leurs portes à des déplacés ukrainiens, pour quelques jours ou plusieurs mois.

Au 31 décembre, ce sont pas moins de 1200 personnes qui avaient bénéficié d'un tel hébergement citoyen dans le Bas-Rhin. Les services de l'Etat avaient annoncé dès l'été leur intention d'indemniser les ménages qui avaient accueilli des personnes déplacées, et cette aide exceptionnelle a été précisée par un décret 2022-1441 du 17 novembre 2022. Ce décret permet aux ménages ayant hébergé à titre gratuit des déplacés ukrainiens pendant au moins 90 jours de bénéficier d'une aide de 5€ par jour.

L'AFND a été chargée de la mise en œuvre de ce dispositif dans le Bas-Rhin : il s'est tout d'abord agi d'informer les 578 hébergeurs citoyens recensés depuis le 4 mars 2022 des modalités de cette mesure puis, dans un second temps, de délivrer les attestations nécessaires à la constitution du dossier de demande d'aide exceptionnelle. Ces attestations peuvent également être délivrées par les mairies, qui nous les transmettent afin que nous compilions des données pour l'ensemble du département.

# ACCUEIL DES DÉPLACÉS UKRAINIENS

## ACTIVITÉS, PERSPECTIVES & FOCUS DU SERVICE

Ce dispositif ayant débuté à la fin de l'année 2022, il n'est pas encore possible d'en établir un bilan exhaustif ; à titre indicatif, nous avons d'ores et déjà recensé 12 314 journées d'hébergement citoyen éligibles à cette aide dans le Bas-Rhin.

### PERSPECTIVES

Nos missions en faveur des personnes déplacées se poursuivent en début d'année 2023, sans date de fin annoncée. Le rythme des arrivées a ralenti et l'accueil est désormais concentré sur une permanence hebdomadaire, mais on recense encore 80 à 100 personnes accueillies chaque mois. Elles sont souvent originaires de zones en conflit ou sinistrées, et beaucoup souffrent de problèmes de santé physiques ou psychiques causés ou aggravés par le contexte et la difficulté d'accès aux soins.

Ces derniers mois nous ont permis d'observer la mise en œuvre d'une forme inédite de protection internationale (cf. encadré). Dans l'état actuel du droit, ce statut est limité dans le temps, et nous observons que des personnes souhaitent sécuriser leur situation administrative en se tournant vers la demande d'asile. Comme tout autre ressortissant étranger, les déplacés ukrainiens sont susceptibles d'obtenir le statut de réfugié s'ils risquent des persécutions pour des motifs politiques, religieux, ethniques, ou liées à l'appartenance à un groupe social, ou la protection subsidiaire s'ils sont exposés à des risques d'atteintes graves.

En toute fin d'année 2022, la Cour nationale du droit d'asile a eu à connaître des recours de plusieurs ressortissants ukrainiens, et a considéré que plusieurs régions ukrainiennes connaissaient une situation de *violence aveugle d'intensité exceptionnelle*, ouvrant la voie à l'octroi de la protection subsidiaire à tous les civils originaires des zones de Kharkiv, Donetsk, Louhansk, et Zaporijjia.

### FOCUS SUR LA PROTECTION TEMPORAIRE

- Une protection créée en 2001 par une directive européenne (2001/55/CE) mais déclenchée pour la première fois en mars 2022 en réponse au conflit en Ukraine.
- Cette directive vise à répondre aux cas d'afflux massif de personnes déplacées et à proposer un dispositif alternatif pour ne pas surcharger les systèmes d'asile nationaux.
- Le dispositif a d'abord été mis en œuvre pour un an et a d'ores et déjà prolongé jusqu'en mars 2024. Sa durée maximale est de trois ans.
- Les textes européens et français prévoient que les bénéficiaires de la protection temporaire sont les personnes qui résidaient en Ukraine avant le 24 février 2022 et remplissent l'une des conditions suivantes :
  1. ressortissants ukrainiens ;
  2. ressortissants étrangers bénéficiaires d'une protection internationale en Ukraine ;
  3. ressortissants étrangers titulaires d'un titre de résident permanent en Ukraine qui ne peuvent pas rentrer dans leur pays d'origine dans des conditions sûres et durables ;
  4. membres de famille d'une personne relevant d'une des catégories ci-dessus.

Ces catégories ont été appréciées strictement et, à l'échelle française, on constate que 98% des bénéficiaires de la protection temporaire sont de nationalité ukrainienne.

### CONTEXTE CHIFFRÉ - A LA FIN DE L'ANNÉE 2022 :

- 4,8 millions de bénéficiaires de la protection temporaire dans l'Union européenne
- 120 000 en France
- 4269 personnes ont été accueillies dans le Bas-Rhin, le second département d'accueil des déplacés ukrainiens après Paris.

# PSYCHOLOGUE

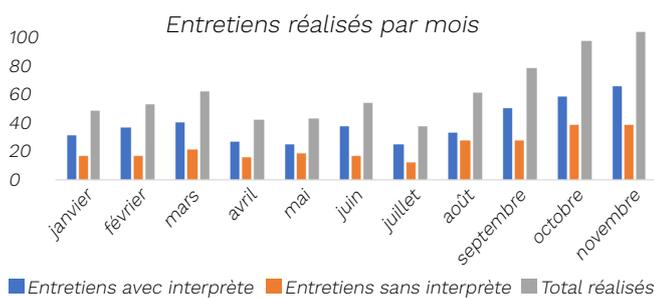
## PRÉSENTATION DU SERVICE

Depuis sa création en mai 2021, l'activité du psychologue a pu s'inscrire progressivement dans l'accompagnement global proposé aux personnes accueillies et hébergées par le Pôle Asile de l'association. L'année 2022 a ainsi été marquée par une tendance à la hausse, confirmée dans le nombre de demandes de prise en charge psychologique qui reflète l'importance de la détresse des demandeurs d'asile et des réfugiés adressés par le CADA, l'HUDA, la SPADA et le dispositif IML.

Les missions du psychologue ont été d'assurer des entretiens et des suivis psychothérapeutiques auprès d'enfants, adolescents et adultes souhaitant s'exprimer sur leurs difficultés, et d'autre part de proposer aux équipes des temps de formation et d'échange au sujet du traumatisme psychique qui constitue souvent l'une des caractéristiques majeures du parcours des personnes exilées.

## ACTIVITÉS, PERSPECTIVES & FOCUS DU SERVICE

Pour l'année 2022, les entretiens réalisés avec un interprète représentent toujours une plus grande partie de l'activité clinique. En effet, de janvier à novembre 2022<sup>1</sup>, 435 entretiens ont eu lieu avec des interprètes sur place ou par téléphone en 16 langues différentes ; 255 entretiens ont été menés sans interprète<sup>2</sup>. Un total de 690 entretiens a eu lieu durant cette période.



En 2022, 104 nouvelles personnes ont été reçues en entretien, parmi lesquelles 58 femmes et 46 hommes, dont l'âge va de 8 à 69 ans. 58% ont été orientées par le CADA, 32% par la SPADA, 8% par l'HUDA et 2% par l'IML. Le public concerné peut être originaire de 29 pays différents, notamment la Géorgie (22%), l'Albanie (13%) et l'Afghanistan (12%) qui sont les trois pays les plus représentés.

L'année 2022 a donc vu le nombre de personnes reçues en entretien évoluer vers, le plus souvent, une augmentation progressive de la file active.



A suivre de près les demandeurs d'asile et les réfugiés sur le plan psychologique, on constate l'étendue et la complexité de la souffrance morale qu'ils peuvent vivre au quotidien, souvent dans un contexte de grande précarité. Surtout, leur histoire révèle la diversité des situations auxquelles ils ont été confrontés dans leurs pays d'origine voire dans leurs parcours de migration, témoignant de l'arbitraire et de la cruauté de la violence humaine. En effet, victimes de violences intra-familiales, sociales, politiques – pour ne donner que quelques exemples de facteurs à l'origine de leurs demandes d'asile – ces personnes en subissent les conséquences néfastes et durables sous forme d'états anxieux, dépressifs et/ou traumatiques plus ou moins importants avec parfois des expressions culturelles particulières. Dans ce contexte, l'incertitude de leur situation administrative, sur laquelle repose leur avenir, est un facteur aggravant leur souffrance. Tout cela influence de manière significative l'accompagnement psychologique auprès de ce public dont la stabilité du cadre thérapeutique est essentielle pour favoriser la restauration de leur subjectivité.

L'année 2022 a ainsi renforcé l'importance d'un poste de psychologue au sein du Pôle asile grâce à la possibilité de répondre en interne aux demandes de prise en charge de manière efficace. Pour cette nouvelle année qui a commencé, l'évolution croissante de l'activité qui s'amorce préfigure la consolidation de la tendance à la hausse de 2022.

<sup>1</sup> Décembre n'a pas été comptabilisé en raison de l'absence d'activité durant ce mois-là, due à des congés.

<sup>2</sup> Lorsque la langue parlée était le français, l'anglais ou le portugais.

# EQUIPE JURIDIQUE

## PRÉSENTATION DU SERVICE

Les juristes de l'Association interviennent auprès de personnes accompagnées par les trois pôles d'activité et les assistent dans une grande variété de procédures : demandes d'asile et de titres de séjour, regroupement familial et réunification, protection de l'enfance, acquisition de la nationalité française...

Depuis l'été 2021, en parallèle de leurs missions au sein des différents services de rattachement, les juristes s'inscrivent dans une dynamique de travail transversale, permettant la mise en commun de l'expertise et de l'expérience de chacun.

## ACTIVITÉS, PERSPECTIVES & FOCUS DU SERVICE

L'année 2022 a été marquée par l'invasion, le 24 février, de l'Ukraine par la Russie. Cette situation tragique a impacté nos activités, avec le déploiement de dispositifs d'accueil des déplacés ukrainiens, et a également bouleversé le paysage juridique avec le déclenchement d'une protection internationale jusque-là inédite : la protection temporaire.

D'un point de vue juridique, la mise en œuvre de ce nouveau statut a apporté son lot de questions et d'observations. Plus largement, la situation a aussi engendré d'inévitables comparaisons entre les droits des demandeurs d'asile et des réfugiés d'une part, et ceux des protégés temporaires d'autre part. Il est incontestable que les statuts relèvent de deux sources juridiques différentes, et que l'accueil proposés aux déplacés ukrainiens ne peut pas, en l'état actuel du droit, être étendu à d'autres catégories. Mais les dispositifs mis en place ont illustré l'ampleur des moyens qui pouvaient être mis en œuvre pour l'accueil de personnes fuyant la guerre et les persécutions.

Nos observations en ce sens ont été présentées à une délégation de parlementaires européens en visite à la SPADA et à l'HUDA le 9 juin 2022, et diffusées au grand public en septembre.

Côté plaidoyer, l'élection présidentielle du printemps 2022 a également été l'occasion de publier cinq fiches "A la loupe" sur les thématiques de la naturalisation française, du rapport coûts/bénéfices des migrations, des femmes migrantes, des mineurs non accompagnés, ou encore de l'accès au RSA des moins de 25 ans. Notre objectif était de fournir au grand public, en parallèle des débats politiques parfois sensationnalistes sur ces questions, des éléments objectifs permettant à chacun d'y voir plus clair sur la situation des personnes migrantes et des jeunes.

### RÉUNIFICATION FAMILIALE DES RESSORTISSANTS AFGHANS

En 2022, nous avons continué à constater les grandes difficultés que rencontrent les bénéficiaires d'une protection internationale, quelle que soit leur nationalité, à être rejoints par leur famille.

Une réunion mensuelle et des réunions thématiques ponctuelles sont l'occasion de mener en équipe des réflexions sur l'actualité juridique et jurisprudentielle, d'étudier des situations individuelles, mais aussi d'échanger avec des partenaires.

Tout au long de l'année, chaque juriste assure également une veille thématique dont le résultat est régulièrement partagé avec ses collègues. En 2022, les thèmes retenus allaient de la politique européenne d'asile et d'immigration à la question des violences liées au genre, en passant par la protection de l'enfance et les persécutions fondées sur la religion.

A cet égard, la situation des ressortissants afghans est emblématique des écueils susceptibles de survenir à chaque étape de la procédure de réunification familiale. Rappelons que l'Afghanistan est le premier pays de provenance des personnes protégées en France (50 000 Afghans sont sous la protection de l'OFPRA - 15 438 d'entre eux ont obtenu cette protection en 2021).

En juin 2022, le Conseil d'Etat a eu à connaître de ces difficultés, et a rappelé et précisé le droit applicable :

- Les autorités consulaires doivent convoquer le demandeur dans un délai de deux mois à compter du dépôt de la demande de réunification familiale, faute de quoi il faut considérer que le silence de l'administration vaut refus implicite de convocation, susceptible de contestation devant un juge.
- Les ressortissants afghans peuvent déposer leur demande de visa auprès de n'importe quelle ambassade de France, indépendamment des règles de compétence généralement applicables (liées à la résidence habituelle dans le pays de dépôt).

### CONTRAT JEUNE MAJEUR

L'année 2022 a été riche en évolution pour les jeunes majeurs avec, en février, l'adoption de la loi dite Taquet, qui faisait du contrat jeune majeur une compétence obligatoire des départements.

En août, un décret d'application venait préciser les nouvelles dispositions sur l'accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs et indiquait six besoins qui pouvaient entrer dans le champ d'un CJM. Ces six catégories permettent une appréciation très large des motifs de demande d'un contrat jeune majeur et ne permettent d'exclure aucune catégorie de jeunes.

Notre interprétation optimiste a été confirmée par plusieurs décisions du Conseil d'Etat en fin d'année, qui a systématiquement tranché en faveur des jeunes majeurs :

- les décisions ont été prises en référé, une procédure d'urgence soumise à la condition qu'une liberté fondamentale soit immédiatement et manifestement menacée.

# ÉQUIPE JURIDIQUE

## ACTIVITÉS, PERSPECTIVES & FOCUS DU SERVICE

- Des premières décisions, en octobre et novembre, ouvraient déjà la voie de la protection de jeunes majeurs vulnérables.

Le Conseil d'Etat est allé plus loin dans une décision du 12 décembre en considérant que la situation irrégulière d'un jeune ne faisait pas obstacle à la mise en place d'un contrat jeune majeur, et que les Conseil départementaux devaient adopter une approche globale des besoins du jeune et ne pouvaient refuser de prendre en charge certains besoins.

L'expertise des juristes de l'association est de plus en plus mise à disposition de l'extérieur.

### CENTRE DE FORMATION

Après avoir dispensé des formations en interne et auprès de partenaires depuis plusieurs années, nous avons décidé en 2022 d'éditer notre premier catalogue de formation et de le diffuser largement. Cela a aussi marqué un changement dans notre organisation, en ouvrant les formations jusque-là dispensées en interne à des participants extérieurs, tout en continuant de proposer des formations sur mesure, à la demande de nos partenaires.

Nos formations sont destinées aux professionnels et bénévoles intervenant auprès d'un public étranger et souhaitant approfondir leurs connaissances sur le sujet. Notre approche est basée sur notre propre pratique professionnelle et nos observations de terrain, mises en parallèle avec le cadre légal, l'objectif étant d'apporter

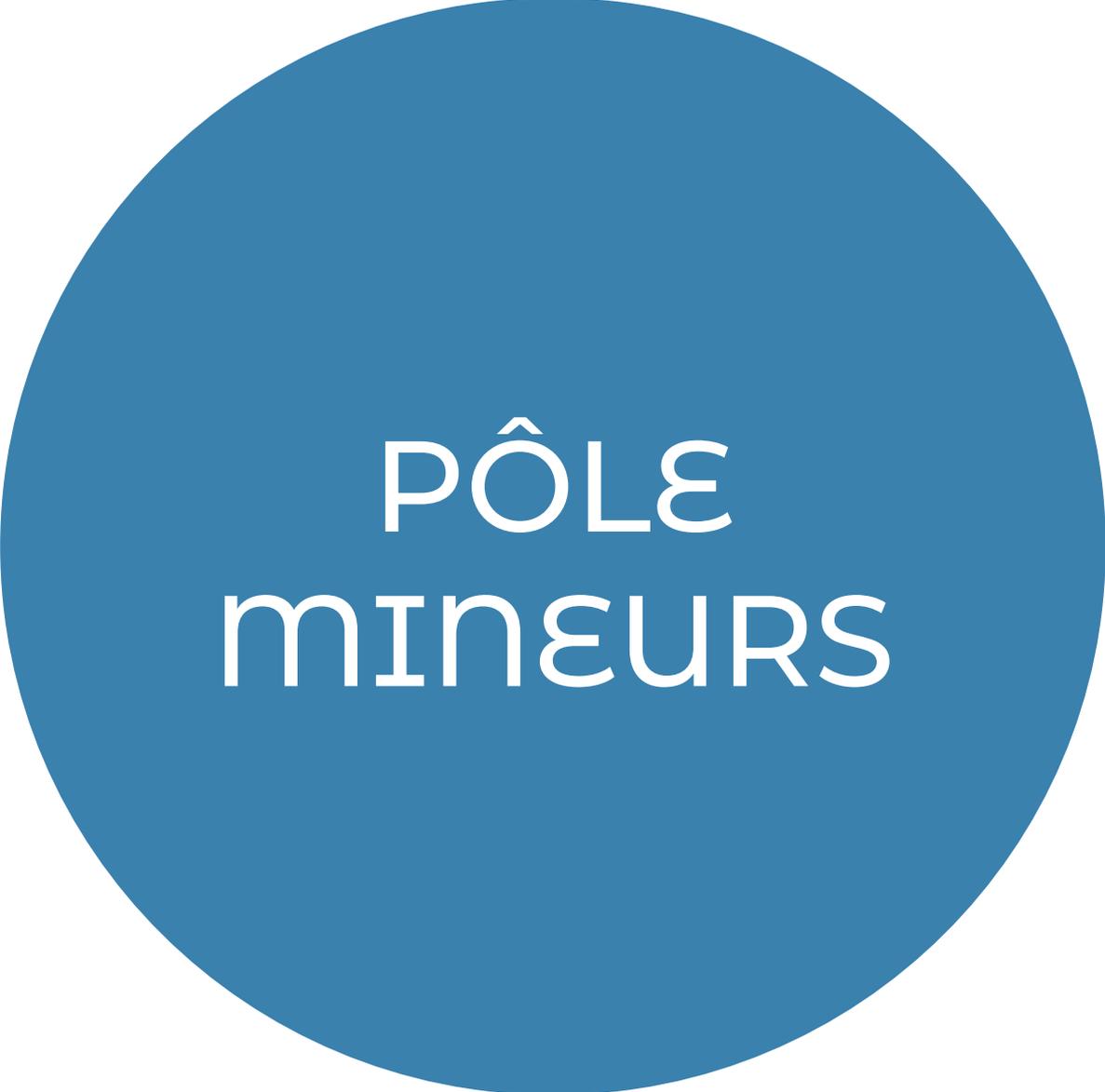
aux participants des connaissances théoriques et concrètes qui enrichiront leur pratique professionnelle, mais également d'encourager les réflexions et les échanges sur l'accompagnement des publics étrangers et les procédures qu'ils traversent.

Le Centre de formation en quelques chiffres :

- 11 formations sur catalogue auxquelles ont assisté 83 stagiaires dont 8 personnes d'autres structures ;
- trois formations externes pour un total de 40 bénéficiaires ;
- une note moyenne d'appréciation globale de la formation de 9,7 / 10.

Un nouveau catalogue de formation a été édité pour l'année 2023, rassemblant cette fois 14 formations sur des thématiques de géopolitique et de droit des étrangers. Certaines formations sont reconduites d'année en année, l'intérêt pour ces questions ne se tarissant pas (*Réunification familiale et regroupement familial, Afghanistan, Naturalisation...*) tandis que d'autres sont remplacées par des thématiques nouvelles (*Région des Grands Lacs, Accompagnement administratif des mineurs non accompagnés...*).

La prochaine étape de développement de notre Centre de formation est l'obtention de la certification Qualiopi. Au-delà de la reconnaissance formelle de la qualité de nos formations, ce label est aussi indispensable pour la prise en charge financière de la formation par l'opérateur de compétences du participant. Cette démarche est en cours et devrait aboutir dans les prochains mois.



PÔLE  
mineurs

## PRÉSENTATION DU SERVICE

Le Service d'Accompagnement des Mineurs Isolés (SAMI) a pour principales missions la mise à l'abri, l'approfondissement de l'évaluation de la minorité, de l'isolement et des besoins de santé des jeunes se déclarant mineurs étrangers et sans représentants légaux territoire français. Ces derniers sont orientés par le service dédié de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Aussi, durant le temps de prise en charge, le SAMI les accompagne dans leur vie quotidienne que ce soit dans le cadre de l'accès aux besoins primaires (*hébergement, nourriture, vêture*), la santé, l'aide dans les démarches administratives simples, l'accès à la culture, au sport, aux loisirs et à la découverte de son environnement ainsi que vers l'inclusion scolaire. Des cours de français langue étrangère sont aussi dispensés dès leur arrivée.

Si fin 2020, nous avons fait le choix d'accueillir une juriste au sein de la structure afin de mieux répondre aux besoins des jeunes, nous avons souhaité en 2022 avec

l'accroissement du turn-over de public, ouvrir un poste d'assistante administrative, un poste de coordonnateur ainsi que l'embauche d'une infirmière.

Pour l'année, nous bénéficions d'une capacité d'accueil de 42 places, réparties jusqu'à août 2022 sur deux sites :

- 15 places dont 2 d'urgence au Foyer Notre Dame situé au 3, rue des Echasses ;
- 27 auprès de notre prestataire hôtelier Adagio situé à Le Petite France.

Les jeunes accueillis étaient prioritairement hébergés sur le foyer lors de leur accueil et transférés vers l'hôtel en fonction de leur degré d'autonomie et de leur vulnérabilité.

La fermeture de la Résidence Aretha Franklin au 2<sup>nd</sup> semestre nous a permis d'accueillir tous les jeunes sur le même site, facilitant ainsi notre travail au quotidien auprès d'eux.

## CHIFFRES CLÉS DU SERVICE

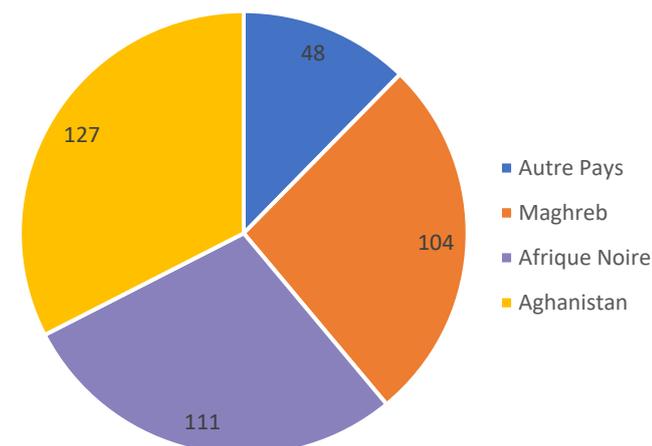
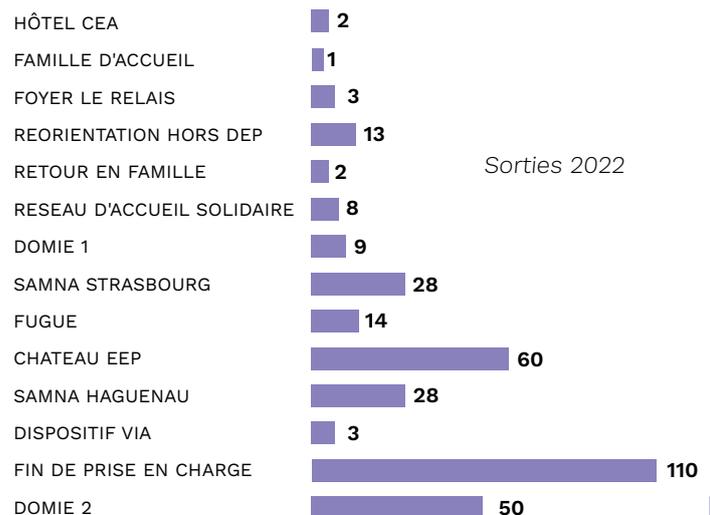
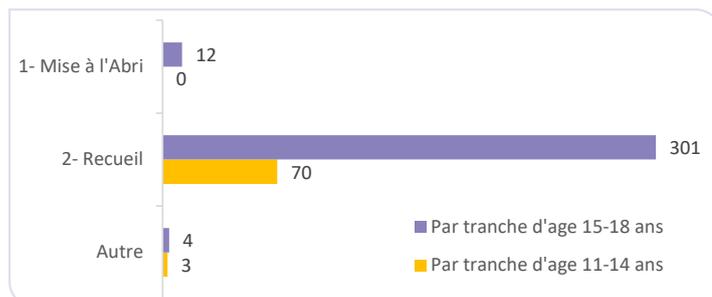
Nombre de jours de prise en charge



Entrées / Sorties



Type d'accueil par tranche d'âge



Répartition par sexe



## ACTIVITÉS, PERSPECTIVES & FOCUS DU SERVICE

Le SAMI s'inscrit pleinement dans les valeurs portées par l'Association Foyer Notre Dame et a à cœur de proposer un accompagnement global individualisé avec bienveillance. Depuis trois années, l'équipe s'appuie sur les recommandations élaborées en 2019 par l'ANESM autour de l'accompagnement des mineurs isolés, mais aussi du guide, mis en place en septembre de la même année, concernant l'évaluation de la minorité et de l'isolement ainsi que des besoins de santé du jeune.

De plus, si des recommandations gouvernementales sont parues en novembre 2022 autour de la santé, nous avons souhaité nous appuyer déjà en amont sur la littérature existante en vue de mettre en œuvre les actions de santé adaptées au public mineur non accompagné depuis l'année d'avant.

Si l'année 2021 avait vu son nombre de prises en charge augmenter, les chiffres de l'année 2022 illustrent, à nouveau, la continuité de l'afflux de jeunes se déclarant mineurs non accompagnés sur le territoire du Bas-Rhin, la ville de Strasbourg connaissant une certaine attractivité auprès du public.

Ainsi, 390 jeunes ont été pris en charge au sein du Foyer. A cela s'ajoute 32 jeunes hébergés en nuit et/ou week-end dans le cadre de la mise à l'abri. Beaucoup de ces derniers n'ont pas souhaité rester pour la nuit, ont repris leur route dès le lendemain ou ont refusé de se rendre à la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre de l'évaluation. Ces deux chiffres additionnés représentent 423 jeunes passés par le Service d'Accompagnement des Mineurs Isolés.

Pendant le premier trimestre 2022, l'activité du service a été stable et permis d'accueillir près de 160 jeunes déclarés mineurs non accompagnés. Néanmoins, à l'été, des arrivées massives ont impacté la structure jusqu'à fin 2022. La moitié des jeunes accueillis pendant l'année est donc arrivée à partir d'août dernier. De fait, notre taux d'occupation a dépassé les 100% jusqu'au 31 décembre, terminant avec 45 mineurs pris en charge.

Comparativement à 2021, la tranche d'âge 15-18 a représenté 71% des accueils. Globalement, les nationalités sont restées similaires à l'année passée avec une majorité d'Afghans, de Guinéens ou encore de Tunisiens. Les projets énoncés sont régulièrement en lien avec le contexte géopolitique et économique du pays d'origine (*demande d'asile pour les ressortissants Afghans, migration économique pour la Tunisie*).

A savoir que l'équivalent de 19% de jeunes avait entre 11 et 14 ans. L'augmentation de ce public a amené l'équipe à adapter d'autant la prise en charge proposée ; celle-ci étant plus longue de par la surcharge des dispositifs adaptés à leurs besoins.

Si les jeunes ont été accueillis en moyenne sur l'année 37 jours, un tiers de ces derniers a été pris en charge durant 7 jours ou moins.

Mais le SAMI c'est aussi :

- plus de 200 rapports d'évaluation sociale et 27 notes d'observations qui ont été réalisées au cours de

l'année ;

- 6390 actes réalisés (*cours de français, entretiens, rédaction d'écrits, activités, accompagnement médicaux, admissions, etc.*) par l'équipe pluridisciplinaire ;
- plus de 700 activités menées (*ateliers de cuisine, sorties culturelles, activités sportives, visites de musées, atelier en jardin pédagogique, découverte de la ville, information aux droits, etc.*).

### PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS DE SANTÉ DES JEUNES

Si l'évaluation des besoins de santé physique et psychique des jeunes accueillis est une prérogative du SAMI, l'année 2021 ainsi que le 1<sup>er</sup> semestre 2022 ont montré que les besoins médicaux prenaient une part importante dans la vie quotidienne du service.

En effet, les systèmes de soins carencés voire absents dans les pays cumulés à des parcours migratoires complexes dans des conditions sanitaires déplorables entraînent l'augmentation des demandes de prises en charge de santé dès l'arrivée au sein du SAMI. De même, les violences vécues au pays tout comme durant le trajet tendent à fragiliser psychologiquement notre public.

Ainsi, nombre de jeunes se présentent avec des problématiques dermatologiques de type gale, des problèmes dentaires, pulmonaires, infectieux, des syndromes post-traumatiques ou encore des plaies mal soignées.

Aussi, depuis 2021, nous développons progressivement des partenariats santé dans l'objectif de proposer au plus tôt une prise en charge adaptée. Durant l'année 2022, nous avons notamment renforcé nos collaborations avec deux médecins bénévoles, les centres de dépistage (*Clat, Cegidd*), une ethnopsychologue, le centre de vaccination de ville, la Boussole, ou encore des cabinets dentaires.

Ce sont donc quelques 1600 actions médicales qui ont été réalisées par l'équipe du SAMI (*rendez-vous médecins bénévoles, ethno-psychologue, hôpital, vaccination, consultation gynécologique, etc.*). Les besoins grandissants et empiétant de manière importante sur le travail éducatif mené par l'équipe auprès des jeunes nous a amené à accueillir une infirmière coordonnatrice à mi-temps l'été dernier. Outre son rôle de coordination des parcours de soins tout au long de la prise en charge des jeunes, elle a notamment pour missions :

- de réaliser les premiers examens cliniques infirmiers ;
- repérer les potentiels signes de souffrance physique et psychique ;
- d'évaluer le degré d'urgence ;
- d'orienter selon les besoins vers les professionnels de santé
- de prodiguer des conseils autour de l'hygiène, la nutrition ;
- d'assurer l'observance des traitements prescrits et/ou la réalisation des soins prescrits par les médecins ;
- de développer et renforcer le partenariat médical et paramédical.

## ACTIVITÉS, PERSPECTIVES & FOCUS DU SERVICE

Ainsi, dans le cadre de l'évaluation, nous pouvons désormais fournir une analyse étayée qui pourra être relayée aux professionnels en charge du jeune dans le cadre de sa réorientation en dispositif dédié.

De même, des détections plus rapides tendent à permettre d'éviter les aggravations mais aussi la lourdeur des soins à apporter par la suite.

Néanmoins, nous pouvons faire le constat que les besoins, trop grands, ne peuvent à l'heure être totalement absorbés par la professionnelle qui aurait à souhait de pouvoir développer plus d'actions à visée collective dans le cadre de la prévention santé.

Malgré tout, souhaitant toujours mieux accompagner les jeunes, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Bas-Rhin aidera en 2023 à subventionner les actions de santé menées autour de ce public précaire ainsi que le développement de la prise en charge de la santé mentale par l'orientation vers notre ethno-psychologue partenaire pour une à deux séances de suivi pour les jeunes en souffrance psychique.

### L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS, UN FACTEUR D'INTÉGRATION

Tout au long de l'année sont proposés des cours français langue étrangère. Durant ces 12 derniers mois, nous avons constaté des niveaux de langue hétérogènes, allant de jeunes francophones à l'aise tant avec l'écrit que l'oral, des jeunes ayant appris les bases du français à l'école et qui, tout en ayant un vocabulaire restreint, peuvent soutenir une conversation simple en français, des jeunes allophones, maîtrisant tout de même l'alphabet latin et pouvant éventuellement communiquer à l'aide d'autres langues comme l'anglais, et enfin des jeunes allophones non scolarisés ayant appris leur langue maternelle de manière informelle.

Les jeunes ont donc deux séances par semaine, par groupe de 4 à 8 personnes, en fonction de leur niveau de français. L'approche choisie est aujourd'hui de type actionnelle, c'est à dire que les activités proposées répondent non pas à des objectifs grammaticaux mais plutôt aux besoins communicatifs de chacun. Ainsi, les jeunes apprennent à saluer, se présenter, parler d'eux-mêmes, exprimer leurs émotions, demander des informations, donner leur point de vue, entre autres. Les cours de français sont aussi un espace pour prendre ou reprendre contact avec le cadre scolaire et tout ce que cela implique (*comprendre un emploi du temps, respecter les horaires, apporter le matériel nécessaire, travailler en autonomie, etc.*).

Les supports didactiques utilisés sont définis selon le groupe, et adaptés aux compétences des jeunes : des manuels de français langue étrangère (*niveau A1 pour les débutants, niveau A2 ou B1 pour les francophones*), des manuels destinés à des communautés linguistiques spécifiques (*manuel de français pour pashtophones, méthode de français pour arabophones*), ainsi que des supports visuels pour les jeunes peu ou pas alphabétisés.

En dehors des cours, toute activité organisée constitue des temps à exploiter du point de vue de l'apprentissage de la langue. Dans ce sens, et d'autant plus que cela représente aussi l'occasion pour l'enseignant d'identifier des potentiels besoins communicatifs, l'objectif pour l'année à venir sera de proposer des sorties FLE pour les apprenants. Ces moments, plus détendus, permettront de mieux appliquer les contenus travaillés au Foyer ainsi que de produire des authentiques pratiques communicatives, qui donneront encore plus de sens aux cours qui ont été proposés jusque-là.

### 2023, UNE ANNÉE D'AMÉLIORATION AU SERVICE DES JEUNES

Parce que nous ne pouvons pas nous reposer sur nos acquis mais toujours mieux nous adapter au public qui évolue sans cesse dans ses besoins, dans son quotidien, il nous est impératif de poursuivre le développement de nos compétences et notre savoir-faire.

Mieux évaluer, c'est aussi mieux connaître la géopolitique des pays, les problématiques inhérentes, les parcours migratoires ; de ce fait, l'équipe bénéficiera de formations, notamment en géopolitique.

La santé sera aussi un des enjeux forts avec la continuité des développements de partenariats, notamment autour de la question du bien-être.

Enfin, parce que le temps d'évaluation ne doit pas être un temps d'attente pour chacun mais un temps de découverte, de rencontres et d'apprentissage, l'équipe prévoit d'étoffer son portefeuille de partenaires afin de proposer de animations toujours plus riches à destination des jeunes accueillis, poursuivant ainsi l'objectif de permettre leur insertion au sein de leur territoire d'accueil.

# LE RÉSEAU D'ACCUEIL SOLIDAIRE

## PRÉSENTATION DU SERVICE

Le Réseau d'Accueil Solidaire est un projet d'accueil et d'accompagnement spécifique pour certains Mineurs Non Accompagnés de moins de 16 ans confiés à la Collectivité Européenne d'Alsace. Cet accueil se fait avec des familles bénévoles qui hébergent un jeune à leur domicile et qui s'engagent à l'accompagner dans son quotidien jusqu'à sa majorité.

Ce mode d'accueil permet à de jeunes migrants de grandir et s'épanouir dans une famille qui leur apportera un soutien, leur permettra un ancrage affectif et social. La famille devient le « port d'attache » du jeune pour lequel elle sera un modèle citoyen et parental.

Les bienfaits de ce mode d'accueil sont nombreux comme l'intégration, l'apaisement, l'apprentissage de la langue et de la culture française, mais surtout :

- il permet aux jeunes de reprendre leur place d'enfant, ils sont plus disponibles à la légèreté ;

- il permet aux jeunes d'appartenir à un réseau et de ne pas être isolés à leur majorité ;
- il permet l'ouverture sur des personnes ressources pour toute une vie.

Tout au long de cet accueil, l'équipe de travailleurs sociaux du Réseau d'Accueil Solidaire suit et accompagne les jeunes et les familles bénévoles.

Le Réseau d'Accueil Solidaire accompagne aussi les Mineurs Non Accompagnés qui sont accueillis chez un membre de la famille majeur non-détenteur de l'autorité parentale (*oncle, sœur, cousin...*).

Ainsi, le lien est maintenu entre le mineur et ses proches, le Réseau d'Accueil Solidaire étant garant du suivi scolaire, médical, juridique, affectif et psychologique du mineur.

## CHIFFRES CLÉS DU SERVICE

Nombre de suivis : **25**

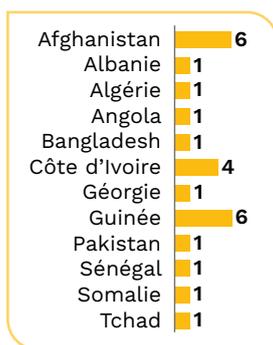
**13**  sur le collectif

**12**  en famille solidaire, dont 3 nouveaux accueils en 2022

**3**  chez un tiers

**12**  contacts avec de potentielles familles candidates

Nationalités :



Répartition par sexe



**9** Sorties du dispositif, dont 2 majeurs et 7 en dispositifs dédiés

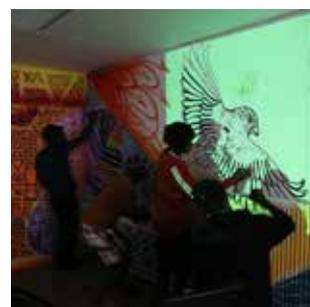
## ACTIVITÉS, PERSPECTIVES & FOCUS DU SERVICE

L'année 2022 a été une année de consolidation des pratiques et de mise en place de nouveaux modes d'accompagnement pour mieux répondre aux besoins des jeunes et des familles.

### AUTONOMIE DANS LA GESTION DU QUOTIDIEN ET OUVERTURE

Avant d'être accueilli dans une famille solidaire, il est nécessaire que le jeune ait intégré certains codes (*hygiène de l'environnement, respect de la scolarité, réalisation des devoirs, repas, rythme de vie, bienséance, laïcité, relations femmes/hommes...*). Tous les jeunes du collectif voient au moins une fois par semaine un bénévole qui le soutient dans ses devoirs. Il est également travaillé avec le jeune la nécessité de communiquer, y compris de signaler une difficulté.

Régulièrement, des ouvertures vers l'extérieur sont proposées : piscine, médiathèque, cinéma, concert (*festival africain, ...*). Un projet graff avec un artiste a permis de rajeunir le restaurant. Les partenariats avec Échanges et le Grenier donnent des repères aux jeunes.



# LE RÉSEAU D'ACCUEIL SOLIDAIRE

## ACTIVITÉS, PERSPECTIVES & FOCUS DU SERVICE

### RENFORCEMENT ET STRUCTURATION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

1. Chaque semaine, contact individuel des familles pour faire le point, ce qui fonctionne, ce qui est plus difficile.

2. Organisation et animation du café des familles tous les deux mois. Il permet d'échanger autour de thématiques concernant l'accueil et l'accompagnement des mineurs en familles solidaires. Des interventions de partenaires ou professionnels se font en fonction des besoins des jeunes et des familles (*majorité, pratique religieuse, alimentation, interculturalité*). En 2022, un travail de réflexion et de formalisation a été fait pour créer un livret d'accueil à destination des familles, qui puisse répondre aux questions les plus fréquentes avant, pendant et après l'accueil d'un jeune en famille solidaire.

Thématiques prévues en 2023 :

- risques et vulnérabilités liés à l'adolescence ;
- les limites de l'autorité ;
- la place de parent / adulte / référent, la co-éducation.

3. Organisation et animation d'une sortie famille (*portée par une famille « volontaire »*) une fois tous les deux mois, en alternance du café des familles. Chaque famille et chaque jeune font découvrir à tour de rôle leur univers et leur environnement à travers une sortie (*visite d'un endroit proche de chez eux qu'ils affectionnent*). C'est aussi l'occasion pour le jeune de présenter le lieu où il vit et d'y accueillir son réseau.

4. La caravane des familles : mini-camps itinérants de 4 jours / 3 nuits début juillet qui relie les familles à vélo avec activités, repas et nuitée sur place. Ce projet est la continuité des sorties familles.

5. Coordination des mini-communautés : quand les adultes des familles partent pour le week-end ou une semaine, le jeune accueilli peut être logé dans une autre famille du réseau ou une famille accueillante / qui a accueilli. De la même manière, lorsqu'un jeune souhaite passer le week-end à Strasbourg, il peut être logé dans l'une des familles du Réseau.



### MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE L'ACCOMPAGNEMENT NÉCESSAIRE DES JEUNES EN FAMILLES

1. Accompagnement autour du vivre en famille, l'intégration dans l'environnement du lieu de vie (*école, centre social, loisirs, amis, etc.*) et la problématique de racisme. Diverses modalités sont mises en œuvre : téléphone, VAD, temps avec le jeune sur le collectif.

2. Organisation d'un « *bissap* » des jeunes en famille à chaque vacance scolaire en soirée, dans un espace neutre sans famille autour et sans jeunes du collectif. Autour d'un repas partagé, les thématiques de leur accueil en famille sont abordées.

L'idée annoncée aux jeunes est : « *nous souhaitons accompagner au mieux les nouveaux accueils en famille. Pour cela nous avons besoin de comprendre un maximum votre vécu passé, présent et vos craintes pour l'avenir* ». Peuvent participer les anciens jeunes.

*Thèmes déjà abordés : l'arrivée, la rencontre, l'entrée en confiance, l'alimentation.*



### CONFIRMATION DE L'INTÉRÊT DE L'ART THÉRAPIE POUR LES JEUNES

Le projet d'atelier thérapeutique a commencé en février 2021 et a concerné 28 jeunes du Réseau d'Accueil Solidaire, soit 455 séances en individuel ou en groupe.

La plupart de ces jeunes étaient présents sur le collectif ou vivaient chez des tiers dignes de confiance. Il est à noter que, alors que l'accompagnement des jeunes en art-thérapie s'achève à leur entrée en famille d'accueil bénévole, certains jeunes accueillis en famille ont fait la demande d'une poursuite de leur suivi après leur départ. Les motifs sont divers : gestion de l'anxiété, construction du projet personnel et projection dans l'avenir, questionnements personnels, besoin d'un soutien spécifique...

# LE RÉSEAU D'ACCUEIL SOLIDAIRE

## ACTIVITÉS, PERSPECTIVES & FOCUS DU SERVICE

En collaboration avec le Service d'Accueil des Mineurs Isolés, 6 adolescents ont été suivis de manière ponctuelle et exceptionnelle pendant 20 séances. Ceci a permis d'identifier d'éventuels profils « Réseau » et de faire le lien dans l'orientation d'une de ces jeunes qui s'est appuyée sur ce suivi exceptionnel pour prendre connaissance du service et faire le choix de s'y orienter.

La mise en place d'un tel projet a permis les bénéfices suivants :

- la tenue d'une rythmicité sur le collectif ;
- la mobilisation régulière au travers d'une activité, permettant de déjouer la mécanique du repli sur soi et de l'inertie, de gagner en souplesse, en tolérance à l'inconnu et en ouverture à l'expérience ;
- un travail sur le cadre, les limites et la contenance ;
- un travail d'équipe et une réflexion commune enrichis par une approche psychologique et donc un appui à la prise en charge globale (*pluridisciplinarité*) ;
- l'instauration d'un lien de confiance avec les jeunes, déterminant pour la bonne poursuite du suivi et leur sociabilisation de manière plus générale ;
- l'ouverture progressive de certains jeunes à l'échange interpersonnel, soit à l'art-thérapeute soit aux autres professionnels, avec une augmentation des moments de parole et de partage et un changement dans la teneur et le contenu de ces partages ;
- l'exploration et la tenue de moments de ressources pour chacun et de dépôt du vécu pour les jeunes les plus fragilisés et les plus en demande ;
- la cohérence avec les besoins, les fonctionnements, les résistances des jeunes ; la possibilité de respecter le rythme psychologique de chacun dans le travail thérapeutique et d'en choisir certaines modalités afin de rester au plus près du libre arbitre et du confort des adolescents, en accord avec l'éthique professionnelle, l'efficacité thérapeutique et le cadre ;
- la préparation progressive à un travail thérapeutique plus direct avec des outils d'accompagnement diversifiés et plus spécifiques (*hypnose, relaxation, etc.*), en fonction du désir explicite, de la demande et de la disposition du jeune ;
- une amélioration des compétences d'auto-observation, de dialogue, de positionnement et d'affirmation sereine des jeunes ;
- un travail d'exploration, de précision et d'expérimentation du désir et du projet personnel de certains jeunes, avec la mise en lumière de certains goûts et de certaines compétences, le choix d'orientation étant un élément déterminant dans l'accompagnement des MIE ;
- une observation et une première mesure des manifestations psychopathologiques, avec des préconisations et des pistes de prise en charge par d'autres professionnels lorsque c'est nécessaire, et la possibilité d'anticiper et prévenir des passages à l'acte ou de contenir des souffrances intenses et envahissantes mettant en danger le jeune, son entourage, et/ou son projet professionnel et de vie.

## DE LA NÉCESSITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE POUR PRÉPARER L'AVENIR

La juriste a rejoint l'équipe du Réseau d'Accueil Solidaire en octobre 2021 à mi-temps. Elle s'occupe des démarches de régularisation des jeunes pris en charge par ce service et, à ce titre, effectue les missions suivantes :

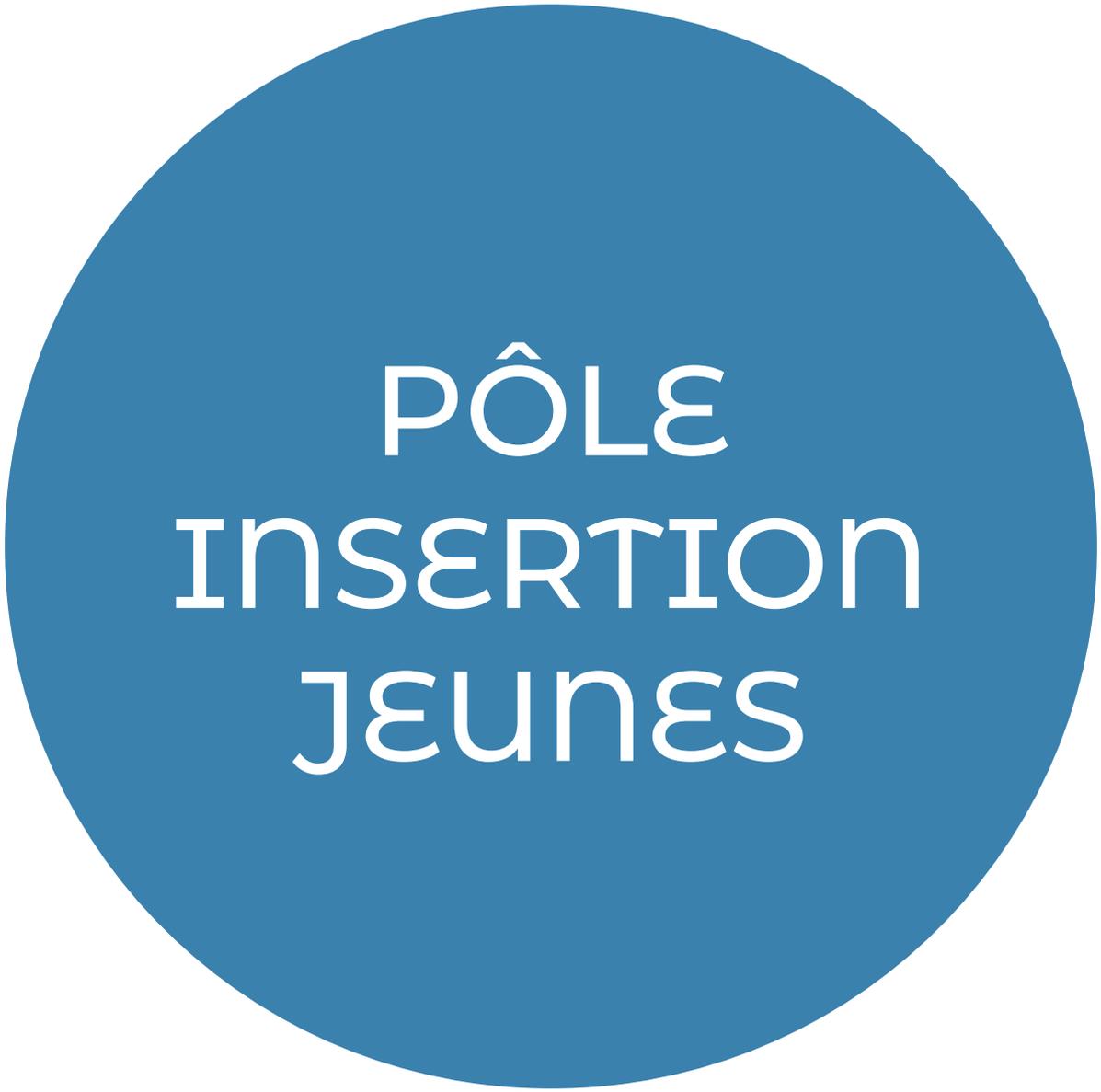
- accompagnement et conseils dans la reconstitution et restitution des documents d'état civil ;
- accompagnement dans les démarches et procédures consulaires (*récupération des documents requis pour les demandes de passeport, carte d'identité, carte consulaire, déplacement aux consulats et/ou ambassades, lien avec les institutions concernées, etc.*) ;
- information juridique et accès aux droits des MNA ;
- accompagnement tout au long de la procédure de demande d'asile pour les jeunes concernés par cette démarche (*explication, élaboration du récit de vie, préparation à l'entretien OPFRA, accompagnement à l'entretien en présentiel à Paris, démarche pour obtenir le titre de séjour en cas de réponse positive et du titre de voyage, etc.*) ;
- accompagnement dans les démarches de réunification familiale pour les jeunes ayant obtenus une protection internationale (*lien avec les familles, démarches auprès des ambassades, etc.*) ;
- accompagnement dans le cadre de la demande de déclaration de nationalité par voie déclarative auprès du tribunal judiciaire ;
- accompagnement dans les recours en cas de refus pour la déclaration de nationalité (*lien avec les avocats, etc.*) ;
- accompagnement dans les démarches d'accès au séjour (*demande de titre de séjour, accompagnement aux rendez-vous à la préfecture, etc.*) ;
- veille juridique (*actualité juridique, suivi des jurisprudences pertinentes en matière de droit des étrangers et plus particulièrement celles concernant les MNA*).

### Situation juridique des jeunes présent au 31/12/2022 :

- une obtention de la nationalité française ;
- 2 protections internationales de l'OPFRA, un avec le statut de réfugié, l'autre la « *protection subsidiaire* » ;
- 1 titre de séjour « *vie privée et familiale* » avec un recours par rapport à sa demande de nationalité française ;
- 6 demandes d'asile en préparation ;
- des demandes de nationalité française et de titres de séjour en attente de réponses ;
- des récupérations de documents d'état civil au pays en cours.

### Situation des jeunes majeurs et autres sorties en 2022 :

- 2 jeunes ont la nationalité française ;
- 1 jeune a obtenu le statut de réfugié à l'OPFRA ;
- 2 jeunes ont un titre de séjour « *vie privée et familiale* » ;
- pour les autres jeunes, des démarches de régularisation ont été entamées au réseau, avant l'orientation vers les dispositifs dédiés. Les juristes de ces structures ont poursuivi les demandes de régularisation.



PÔLE  
INSERTION  
JEUNES

# RÉSIDENCES JEUNES, VIA & CJMI

## PRÉSENTATION DU SERVICE

### SERVICE DES RÉSIDENCES JEUNES, DISPOSITIF VERS L'INSERTION ET L'AUTONOMIE ET ACCOMPAGNEMENT DE CONTRATS JEUNE MAJEUR INSERTION

L'année 2022 aura vu le service des Résidences Jeunes poursuivre sa progression vers une structuration de ses activités et de progression de ses projets. Résolument tournées vers toutes les jeunesses, les « RJ » ont ouvert tout au long de cette année leurs portes à des jeunes d'horizons différents, parfois éloignés, avec pour seul dénominateur commun la rencontre. Fortes de leur vocation à soutenir chaque jeune en quête d'autonomie, ce service inscrit son action dans l'investissement envers et pour la jeunesse d'aujourd'hui.

Chercher sa voie professionnelle, s'installer « chez soi », se construire un réseau amical, social et culturel, connaître les droits et devoirs du devenir adulte et pouvoir se fier à quelqu'un pour le faire sont autant de facteurs d'épanouissement lorsqu'on démarre dans la vie. Mais débiter seul n'est pas simple. Qui plus est quand les premières années de vie ont été marquées par les difficultés ou encore que le pays qui nous a vu naître devient le lieu de tous les dangers.

## ACTIVITÉS, PERSPECTIVES & FOCUS DU SERVICE

L'année 2022 aura été marquée par la création du Pôle Insertion Jeunes. Dans une volonté de cohérence et de convergence avec le Centre Rosa Parks, les activités tournées vers les jeunes majeurs se sont regroupées pour mutualiser leurs forces et adapter leurs offres de service, au plus proche des besoins des jeunes accompagnés. Dès le deuxième semestre, les premiers échanges de pratiques et partages de constats entre les deux équipes ont eu lieu, permettant d'établir un cap et des objectifs communs.

C'est dans cet esprit que diverses fonctions support ont été repensées pour se compléter, à l'image des professionnels œuvrant à l'insertion locative. Parallèlement, le service a vu le nombre de demandes d'un logement en Résidence Jeunes fortement augmenter. Certes du fait de la tension immobilière connue à Strasbourg depuis plusieurs années mais également grâce aux diverses campagnes de communication opérées dès la fin 2021 pour ouvrir l'offre d'accueil au plus grand nombre, tout en restant fidèle au projet social des Résidences Jeunes. 2022 aura vu le nombre de candidatures jeunes augmenter de 40% !

Pour permettre de nouvelles admissions, les Résidences Jeunes se sont dotées d'un gestionnaire locatif dont les missions, nouvellement identifiées, ont pour objet d'avoir une vue d'ensemble du parc de logement, de connaître en temps réel les disponibilités et indisponibilités et ainsi favoriser la fluidité des entrées et sorties des jeunes résidents. Mais également d'accompagner les jeunes vers une meilleure appréhension du « vivre chez soi » (*entretien de son logement, maîtriser ses consommations d'énergie etc.*). L'AFND a d'ailleurs été retenue comme pilote à l'échelle de la région Grand Est,

Les RJ, ce sont 209 logements réparties en sein de quatre résidences : la Résidence Tomi UNGERER et ses 96 logements ; la Résidence Paul HAEBERLIN, dernière née avec ses 60 logements ; la Résidence Ève LUQUET, très sollicitée avec ses 19 logements et enfin, la Résidence Saint-Exupéry, la doyenne, et ses 14 studios. Auxquelles viennent s'ajouter 20 logements situés à Strasbourg et destinés aux jeunes accompagnés par le dispositif Vers l'Insertion et l'Autonomie.

Apprentis, alternants, étudiants boursiers en voie directe, jeunes actifs, bénéficiaires d'un Contrat d'Engagement Jeune, en recherche d'emploi, services civiques, stagiaires de branches professionnelles, soutenus par un Contrat Jeune Majeur Insertion ou encore anciens Mineurs Non-Accompagnés devenus majeurs, représentent la pluralité de notre jeunesse hétéroclite et originale dont le pouvoir d'agir est accompagné quotidiennement par une équipe experte de sept travailleurs sociaux et cinq professionnels support.

portée par l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes, et partager son retour d'expérience auprès d'autres Foyers de Jeunes Travailleurs de la région.

Toujours dans l'idée d'améliorer son offre de service, les Résidences Jeunes se sont alors penchées sur le fonctionnement du dispositif Vers l'Insertion Jeunes. Destiné à accueillir d'anciens mineurs non-accompagnés devenus majeurs, orientés par le SI-SIAO puis par la Collectivité européenne d'Alsace, dans l'attente de la délivrance d'un premier titre de séjour, ce dispositif souffrait d'une complexité dans son fonctionnement, le rendant peu lisible tant pour les jeunes que pour les travailleurs sociaux et les prescripteurs. Il devenait nécessaire de simplifier l'accès aux places conventionnées et faciliter l'accompagnement par les professionnels afin de mieux contribuer à l'insertion de ces jeunes. Pour ce faire, toute l'équipe des Résidences Jeunes a travaillé lors d'une journée de séminaire et produit un relevé de décisions répondant davantage aux attentes des jeunes et aux engagements pris auprès des financeurs.

Parallèlement aux réflexions sur le VIA, les fonctions support du service des RJ se sont penchées sur les taux d'occupation des résidences ainsi que la prévention des impayés. En lien avec le service comptabilité du siège de l'association, une procédure a été mise en œuvre et testée dès le premier trimestre de l'année. Après quelques ajustements, les travailleurs sociaux, garants de l'accompagnement des jeunes, ont été associés à cette démarche pour permettre aux jeunes de comprendre l'importance d'une gestion budgétaire saine afin de ne pas démarrer dans la vie endetté ! Sous forme d'atelier ou encore d'entretien individuel pour

# RÉSIDENCES JEUNES, VIA & CJMI

## ACTIVITÉS, PERSPECTIVES & FOCUS DU SERVICE

comprendre la situation de chacun, l'équipe a travaillé de concert et a permis une baisse importante du niveau d'impayés. La systématisation de la garantie VISALE, en collaboration avec Action Logement, pour chaque nouvel arrivant a également contribué à la maîtrise de ce risque.

Concomitamment, et alors que la construction de la nouvelle Résidence Paul HAEBERLIN était en cours, la résidence historique de la Rue des Échasses, Aretha FRANKLIN, voyait ses portes se fermer après 99 ans d'existence. Bâtiment historique et idéalement situé, la résidence ne correspondait malheureusement plus aux demandes de la nouvelle génération. Le partage d'espaces de repas et sanitaires, en plus de logements devenus trop petits pour les standards actuels, ont finalement achevé la réflexion et la décision de fermer le Foyer de Jeunes Travailleurs et de consacrer exclusivement l'usage de l'ancien siège aux activités des services mineurs. L'AFND a alors tout mis en œuvre pour reloger les 42 résidents, soit sur d'autres résidences, soit en sollicitant les bailleurs privés ou sociaux pour qu'aucun jeune ne se retrouve sans solution. Ce défi hors norme a été relevé avec succès grâce à la mobilisation de toute une équipe en à peine quatre mois !

Passée la déception de la fermeture de la Résidence Aretha FRANKLIN, fut le temps du renouveau avec l'ouverture de la Résidence Paul HAEBERLIN à ILLKIRCH. Une résidence conçue pour favoriser le vivre-ensemble, proche du campus universitaire, des centres de formation de l'hôtellerie-restauration mais aussi du Parc d'Innovation qui regroupe de nombreuses entreprises, représentant une chance d'accès à un bassin d'emplois important pour les jeunes. Construite sur deux étages, autour d'espaces partagés favorisant les rencontres, de couleurs et équipements modernes, le service des Résidences Jeunes a eu le plaisir d'y accueillir ses tous premiers résidents dès la fin août 2022. Progressivement mais sûrement, la résidence a connu un grand succès et a été complète dès la fin de l'année. Preuve, si besoin était, que le modèle de l'habitat jeunes a encore un bel avenir devant lui !

Dès son ouverture, la Résidence Paul HAEBERLIN a été imaginée comme un laboratoire des possibles, de jeunes, qu'ils soient mineurs, confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance et accueillis dans le cadre de la préparation à la majorité, ou encore un étudiant en Master Intelligence Artificielle venu de l'étranger, qui ont chacun une valeur ajoutée permettant au collectif de s'enrichir et d'innover.

Les actions collectives, rapidement mises en œuvre par l'équipe socio-éducative, ont évidemment grandement contribué à instaurer un esprit d'appartenance entre les jeunes. La Résidence Paul HAEBERLIN est devenue en quelques mois la représentation de l'existence

possible d'un véritable projet de mixité sociale qui fonctionne et dont l'équipe des Résidences Jeunes est particulièrement fière !

Ayant pour volonté de continuer à ouvrir le service vers la société, les prises de contact avec divers acteurs associatifs, des centres de formation, du monde universitaire, de la Ville de Strasbourg et des instances de tutelle et de financements se sont multipliées au fil des mois. Ainsi, l'AFND a su se repositionner dans le champ de l'habitat jeunes comme acteur incontournable et a été sollicitée notamment par le CROUS et la Maison Universitaire Internationale en vue d'établir des conventions de partenariats afin de faire front commun pour loger et accompagner des étudiants à faibles ressources en période de pénurie de logements étudiants, due à plusieurs fermetures de résidences universitaires pour travaux. À l'occasion de l'ouverture de la Résidence Paul HAEBERLIN et de logements libérés sur les autres résidences, c'est une capacité pouvant aller jusqu'à 70 logements qui été proposée au CROUS et à la MUI à la rentrée universitaire 2022.

Fort de ces évolutions, le service des Résidences Jeunes ambitionne de maintenir son cap d'amélioration continue de son offre tournée vers tous les jeunes : développement des partenariats, renforcement des liens avec les acteurs du logement, ouverture vers la jeunesse souhaitant expérimenter un séjour en Habitat Jeune qui va au-delà du logement, etc.

En 2023, les travailleurs sociaux connaîtront une nouvelle organisation puisqu'un peu plus de la moitié de l'équipe sera dorénavant exclusivement dédiée aux suivis des jeunes orientés sur le VIA ou en Contrat Jeune Majeur Insertion par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Soucieux d'offrir à ces jeunes un accompagnement à la hauteur de leurs besoins pour que leur parcours soit une réussite, la nécessité de spécialiser une partie des professionnels était devenue évidente. À l'arrivée en RJ, chaque jeune bénéficiaire se verra attribuer un référent qui sera le fil d'Ariane tout au long de son séjour, l'interlocuteur privilégié avec le référent de l'Aide Sociale à l'Enfance et le garant du projet de sortie des dispositifs.

Afin de réaliser l'ensemble des projets construits lors du Plan d'Actions 2021-2023, et à l'occasion du Centenaire de l'AFND, l'équipe continue de déployer ses talents, notamment à travers le recrutement d'un animateur socio-éducatif qui a pour objectif de construire, dans l'esprit de l'Éducation Populaire et en lien avec les travailleurs sociaux, des actions tant à visée pédagogique que récréative. Car, vivre en résidence jeunes, ce n'est pas seulement cheminer vers l'autonomie, c'est aussi partager, rire puis partir, la tête pleine de souvenirs !

# RÉSIDENCES JEUNES, VIA & CJMI

## CHIFFRES CLÉS - RÉSIDENCES JEUNES

Résidence  
Aretha Franklin

Résidence  
Saint Exupéry

Résidence  
Tomi Ungerer

Résidence  
Eve Luquet

Résidence  
Paul Haerberlin

Nombre total de candidatures

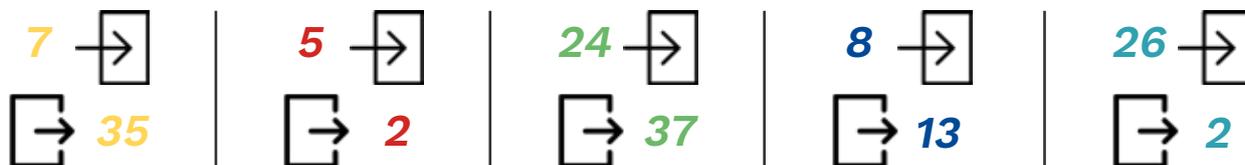


\* de janvier à septembre | \*\* de septembre à décembre

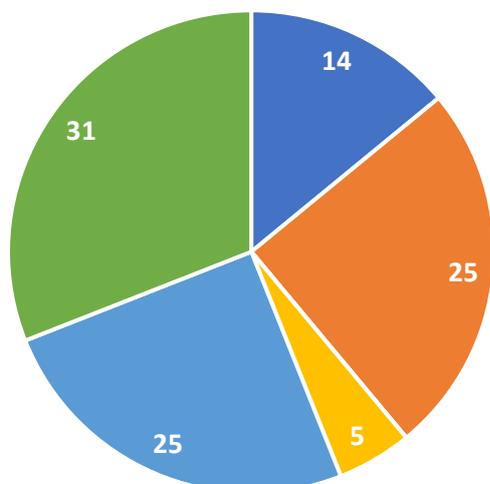


\* en jours

Entrées / Sorties



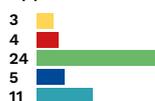
## LIEUX DE SORTIES



- Logement parc privé
- Logement parc social
- Sous locataire / bail glissant
- Hébergement par des tiers
- Hébergement en structure
- Autre

## PROFILS

Apprentis



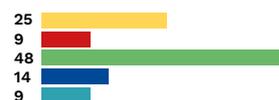
Jeunes pris en charge



Etudiants non salariés



Salariés



Formation professionnelle

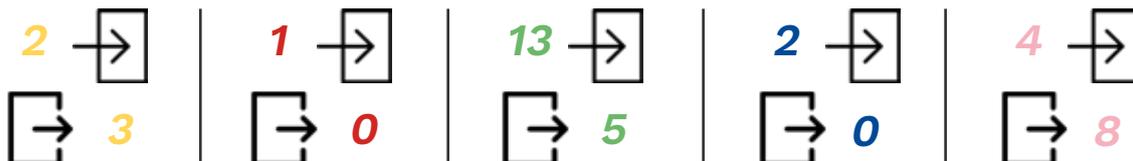


# RÉSIDENCES JEUNES, VIA & CJMI

## CHIFFRES CLÉS - VERS L'INSERTION ET L'AUTONOMIE (VIA)

Résidence Aretha Franklin | Résidence Saint Exupéry | Résidence Tomi Ungerer | Résidence Eve Luquet | Logements diffus

Entrées / Sorties



Durée de séjour moyen VIA Intra + Diffus

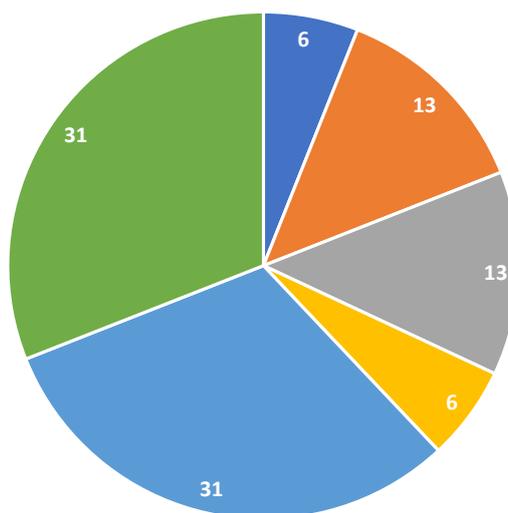
351 | 550 | 506



Âge des jeunes // entrée sur le VIA en 2022

91%   
ont entre 18 et 20 ans

## LIEUX DE SORTIES



- Logement parc privé
- Logement parc social
- Sous locataire/bail glissant
- Hébergement par des tiers
- Hébergement en structure
- Autre

# CENTRE ROSA PARKS

## PRÉSENTATION DU SERVICE

Le Centre Rosa Parks de l'Association Foyer Notre Dame a vu sa création en 2006. Ce service en direction de la jeunesse s'inscrit dans la continuité des missions de Protection de l'enfance de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA67).

Notre projet de service est adressé aux jeunes entre 18 et 21 ans bénéficiant d'un Contrat Jeunes Majeur insertion (CJMI), contrat fixé pour une durée de 6 mois et renouvelable sur demande du jeune majeur, en fonction de son projet.

Nos missions s'articulent autour de l'accompagnement global des jeunes accueillis dans leur démarche d'insertion professionnelle et locative. Il est aussi de notre responsabilité de pouvoir mettre en œuvre des actions individuelles et collectives permettant aux jeunes accueillis d'accéder à leurs droits fondamentaux, à la culture et aux loisirs.

Pour mener ce travail à bien, les jeunes sont accompagnés par une équipe de 4 travailleurs sociaux et éducateurs spécialisés. L'accompagnement s'articule autour d'un projet personnalisé individualisé, co-construit avec chacun des jeunes, avec pour objectif l'acquisition de leur autonomie responsable et de leur indépendance.

Le CRP compte 25 logements d'insertion, répartis sur l'EMS, Haguenau et Obernai. Ces appartements, issus

du parc privé ou social, en diffus et individuels, sont de petite taille (*studio ou T1*). La volonté d'un hébergement individuel est liée au projet d'accompagnement vers l'affranchissement du collectif. Il s'agit également d'une mise en situation précieuse pour la préparation à l'accès au logement autonome et à la vie d'adulte.

Suite à l'entrée du jeune dans le logement, des entretiens hebdomadaires avec l'éducateur référent sont fixés ; les démarches extérieures sont organisées et des visites à domicile sont assurées régulièrement. Ainsi, les jeunes bénéficient d'un accompagnement sécurisant dans leur exercice de prise d'autonomie et l'apprentissage des démarches liées à l'occupation d'un logement.

La clé de voûte de notre accompagnement est le consentement des jeunes accueillis. Le travail d'acquisition de leur souveraineté et d'insertion ne portera aucun fruit sans leur investissement. C'est pour cela que, dès leur orientation, les jeunes sont invités à s'engager dans leur projet par le biais d'un dossier de candidature. De cette manière, il leur est permis d'argumenter par eux-mêmes leur choix de vouloir intégrer le CRP et d'y être accompagnés. Une grande première pour la plupart d'entre eux, tout juste sortis d'un accompagnement enveloppant où les décisions, souvent par manque de moyens et de temps, étaient souvent prises à leur place.

## CHIFFRES CLÉS DU SERVICE

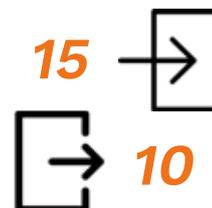
Jeunes accompagnés



Répartition par sexe



Entrées / Sorties



Logements



Durée moyenne de prise en charge



Taux d'occupation



## ACTIVITÉS, PERSPECTIVES & FOCUS DU SERVICE

### PROFIL DU PUBLIC JEUNE MAJEUR ORIENTÉ EN 2022

Les jeunes orientés au CRP sont nécessairement bénéficiaires d'un Contrat jeune Majeur insertion. Pour le plus grand nombre, ils sont issus d'établissements ou de dispositifs de la protection de l'enfance (*Maison d'Enfants à Caractère Social, Foyer d'Action Educative, dispositifs dédiés à l'accueil de Mineurs non accompagnés, famille d'accueil, ...*).

La généralité est représentée par la gent masculine. Pour l'année 2022, 21 jeunes hommes ont été accompagnés par le CRP contre 8 jeunes femmes. Plus de 60% de l'effectif suit la voie de l'apprentissage et/ou de la formation alternée, leur permettant de disposer d'une ressource financière (700€/mois). Les jeunes inscrits dans des formations en voie directe ou scolarisés, sans ressources, bénéficient de notre soutien avec une aide financière d'environ 250€/mois.

## ACTIVITÉS, PERSPECTIVES & FOCUS DU SERVICE

L'action du Centre Rosa Parks est destinée aux jeunes majeurs volontaires et motivés par les perspectives d'accompagnement social et éducatif proposées. L'orientation des jeunes ne peut être travaillée sous la contrainte ou dans le cadre d'une orientation forcée. Avec une capacité de 25 places en logement diffus, plus de 29 jeunes ont été accompagnés par le CRP au cours de l'année 2022, dont 15 nouveaux arrivants et 10 sorties. Nous observons une durée de prise en charge moyenne de 6 mois et un taux d'occupation de 93%.

### "MELLE A"

En 2022, l'équipe du CRP s'est engagée, en lien avec l'équipe Jeunes Majeurs de la Collectivité, dans une toute nouvelle mission : accompagner vers l'autonomie et l'indépendance une jeune majeure en situation de handicap moteur.

Une grande première pour l'équipe ! Il a fallu en premier lieu trouver un logement adapté à la situation de cette jeune femme. C'est donc en lien avec la Direction du Pôle Majeurs Insertion de l'AFND qu'il a été acté que "Melle A" serait hébergée dans un studio de la Résidence Jeunes Paul Haeberlin, à Illkirch.

Mis à part le besoin d'un logement adapté, cette jeune femme bénéficie du même accompagnement que les autres jeunes au sein du service, en composante avec les partenaires déjà mobilisés autour de cette situation. Ce travail d'inclusion, cher à l'équipe, pourrait ouvrir la voie vers d'autres accompagnements de ce type.

### L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF GLOBAL A POUR OBJECTIF DE FAVORISER L'ÉMANCIPATION RAPIDE DES JEUNES ACCUEILLIS

Le Centre Rosa Parks doit pouvoir mener à bien ses missions dans une temporalité quelquefois très brève (CJMi de 6 mois renouvelable sur argumentation). Notre travail se doit d'être davantage dans la logique d'insertion, de prise d'autonomie et d'émancipation que de protection de l'enfance.

Par le biais d'un accompagnement global, le projet des jeunes adultes s'élabore sur la logique de prise de responsabilités, d'accès à l'indépendance et du « *savoir habiter* ». Le cadre de la prise en charge, au regard du CJMi, oblige les jeunes usagers à acquérir toutes ces compétences d'autonomisation et de prise d'indépendance dans un délai contraint.

- **Autonomie** : « *Droit de gouverner par ses propres lois* », « *Faculté d'agir librement* ». Capacité de comprendre la situation dans laquelle nous nous trouvons, de savoir où chercher des informations, des conseils, de décider par soi-même de ce que nous voulons faire et comment nous voulons le faire.
- **Indépendance** : « *Etat d'une personne qui n'est tributaire de personne sur le plan matériel, moral, intellectuel* ». Être en mesure de s'affranchir des autres quant à sa vie quotidienne en ayant une activité professionnelle rémunérée permettant d'accéder à un logement. Ne plus être pris en charge par une quelconque institution.

Pour conduire à bien cette mission, le projet personnalisé des jeunes évolue autour de 3 axes abordés avec le travailleur social référent, de manière à favoriser le bien-être du jeune :

- **Axe socio-professionnel** : pérennisation du projet professionnel, construction-réorientation, accès aux droits... ;
- **Axe résidentiel** : gestion de budget, vie quotidienne, prise de responsabilité à l'égard du logement mis à disposition, élaboration d'un projet locatif... ;
- **Axe santé/relationnel** : santé (*physique ou psychique*), relation à l'autre (*famille-amis-tiers*), accès à la citoyenneté, à la culture et au sport...

### S'APPROPRIER LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Renseigner les dossiers et formulaires (*nombreux et chronophages*) afin d'entamer son parcours d'insertion sociale est encore inédit pour ces jeunes devenus majeurs. De plus en plus numériques, les démarches administratives sont une nécessité au travail d'accompagnement et favorisent l'accès à l'autonomie des jeunes. Souvent longues et laborieuses, elles sont une part « *lourde* » de notre travail/mission.

### L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

L'intervention d'une juriste au sein du service permet de solidifier et sécuriser le travail d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Par le biais d'entretiens individuels, des informations ainsi qu'un accompagnement dans les démarches complexes liées au séjour sont proposés (*accès au séjour, démarches consulaires, autorisation de travail, renouvellement, changement de statut, demande de nationalité,...*). L'accompagnement, étayé par la présence d'une juriste, permet de répondre à des questions juridiques dites « *courantes* », comme le droit du travail, pénal, de la consommation...

### DES ACTIONS COLLECTIVES PORTÉES PAR L'ÉQUIPE

Après la crise sanitaire des deux précédentes années, les actions collectives autour de la citoyenneté et de la culture ont retrouvé toute leur place au sein du CRP. Cette année, l'équipe éducative a pu proposer des conseils de vie sociale à l'ensemble des jeunes :

- sous forme de repas partagés (*ces moments sont propices pour recueillir la parole de nos jeunes usagers*) ;
- atelier autour de la législation et du cadre légal de la formation en apprentissage ;
- réunion investie par les jeunes présents, souvent dans la méconnaissance de leurs droits au regard de leur formation en entreprise.

Cette année encore, une action de solidarité en lien avec l'Etablissement Français du Sang a été proposée. Pour favoriser l'accès à la culture, les jeunes ont profité de places de cinéma proposées par l'association « *Tôt ou t'Art* » tout au long de l'année. Des places pour les matchs de l'équipe de l'Étoile Noire (*Hockey sur glace*), de la SIG (*basket*), des initiations sportives favorisant le lien social et l'ouverture sur la ville ont été offertes par la Ville de Strasbourg.

## ACTIVITÉS, PERSPECTIVES & FOCUS DU SERVICE

Enfin, un BBQ à La Ballastière a été organisé avant les vacances d'été, favorisant ainsi les échanges, le lien et les rencontres entre l'équipe éducative et les jeunes. Ces rencontres sont source d'épanouissement et d'entraide.

### UN ACCOMPAGNEMENT AUX EFFETS POSITIFS SUR LE PARCOURS DES JEUNES

Les jeunes majeurs vivent les premiers mois de leur accueil dans notre établissement comme une rupture déstabilisante, voire violente. La majorité d'entre eux passe d'un accompagnement où ils étaient plus objet qu'acteur de leur projet. Nous observons leur aspiration à accéder à leur liberté. Le travail de l'équipe éducative, grâce à la volonté déployée par les jeunes, ainsi que le partenariat de qualité avec l'équipe d'accompagnement spécialisée de la CEA-67, ont contribué à une majorité de sorties positives du dispositif.

En effet, force est de constater que le travail de partenariat et de communication de qualité avec l'équipe Jeunes Majeurs de la CEA permet d'adapter l'accompagnement à la singularité de chaque jeune. Les Contrats Jeunes Majeurs insertion, rigides de par leurs critères, ont besoin de souplesse pour permettre d'obtenir le résultat escompté de prise d'autonomie des jeunes, aux situations toujours singulières. Cette année encore, aucun jeune n'est sorti de notre établissement sans solution de logement ou d'hébergement, évitant ainsi de solliciter leur réseau amical ou familial fragile et/ou l'hébergement d'urgence.

### MOUVEMENTS RH

L'équipe du CRP a toujours été stable d'un point de vue des ressources humaines. Elle est empreinte de sa « culture », chère à chaque membre de l'équipe, et née d'un projet de service élaboré en équipe en direction des jeunes majeurs. Cette année 2022 s'est vue marquée par le départ, au mois de juin, du Chef de Service Emmanuel KLAINGUER, figure emblématique et bienveillante du service, que ce soit aux yeux des jeunes ou des différents partenaires du CRP. Le laps de temps jusqu'à l'arrivée du prochain chef de service au mois d'octobre 2022 et le départ à cette même date d'un membre de l'équipe ont quelque peu impacté l'organisation et le fonctionnement du centre. Mais fort d'une équipe solidaire, professionnelle et engagée, le CRP a continué d'assurer un accompagnement de qualité.

### TAUX D'OCCUPATION

Comparée à la dernière décennie, avec une moyenne de taux d'occupation de 85% à 90%, l'année 2022 compte un taux d'occupation de 92,84%. Quelques freins restent à souligner : difficulté dans la disponibilité des logements adaptés à une orientation, appartements pouvant être bloqués plusieurs semaines pour des problèmes techniques, différants ainsi l'accueil des jeunes.

Certains jeunes peuvent mettre du temps à accepter leur orientation dans notre établissement : cela peut prendre quelques semaines (*voire quelques mois*) avant de prendre attache avec nous afin de convenir d'un

entretien de pré-admission et/ou de renvoyer le dossier de candidature.

### UNE NOUVELLE LOI À ÉPROUVER

La loi du 07 février 2022, relative à la protection de l'enfance, vise à améliorer la situation des enfants placés et à souligner le droit à un accompagnement jusqu'à l'âge de 21 ans par les conseils départementaux. Cette loi vient conforter nos possibilités de proposer un accompagnement plus pérenne contre un accompagnement auparavant soumis à temporalité quelquefois exigeante. Toutefois, il nous faut encore éprouver cette loi à travers nos pratiques, car celles-ci, pleines de bonnes intentions, ne précisent aucune obligation formelle et concrète.

### FOCUS

En 2022, l'organisation du Pôle Jeunesse de l'AFND s'est vue remaniée. Dans un souci de mieux répondre aux besoins des jeunes accueillis au sein de notre Association, le CRP est rattaché au Pôle Majeur Insertion de l'AFND et sa nouvelle Direction, depuis le mois d'avril.

### PERSPECTIVES 2023

C'est donc au sein d'un nouveau pôle, avec une nouvelle Direction, un nouveau Chef de Service, de profondes racines inscrites dans l'action en direction du public jeune, que l'équipe du CRP continue de s'investir dans ses missions dans le but de construire un nouveau projet d'établissement. Cela en reprenant les valeurs fortes de nos missions, tout en élaborant une combinaison d'actions en rapport avec les défis sociétal et économique de notre époque.

2023 va nous permettre de remettre au travail le projet d'établissement du Centre Rosa Parks, de redéfinir en équipe, forte de son expérience acquise tout au long des années, le projet de service ainsi que les contours de l'accompagnement proposé. Cette réflexion en commun viendra soutenir la cohésion au sein de notre service et harmoniser nos pratiques. De plus, cette formalisation rendra possible la révision des outils de la loi du 2 janvier 2002 renforçant les droits des usagers.

Les jeunes Majeurs du CRP ont eu souvent un parcours périlleux, non sans écueils, qu'ils soient issus des dispositifs de la protection de l'enfance ou de l'exil (*anciens MNA*). Non sans forces et volonté, en plus de se mettre au travail pour atteindre les objectifs définis par le CJMi, ils ont à se confronter avec leur fragilité et leur représentation à la société. L'équipe est souvent au regret de ne pas profiter/disposer de la présence d'un psychologue pouvant, tout comme le juriste dans son domaine, venir éclairer et soutenir nos pratiques.

L'année à venir sera encore pleine de défis à relever pour l'accompagnement des jeunes adultes vers leur insertion professionnelle, sociale et locative. Notre travail, cette année encore, doit leur permettre l'accès à leur émancipation, leur autonomie, et indépendance, tout en favorisant leur épanouissement, leurs valeurs au regard de la citoyenneté, et leur vie dans la société.

# DISPOSITIF BAUX GLISSANTS JEUNES

## PRÉSENTATION DU SERVICE

Dans le cadre d'un co-financement Etat (*DRDJSCS Grand-Est*) / Caisse d'Allocation Familiale (*CAF*) / Collectivité Européenne d'Alsace (*CEA67*), le **Dispositif Baux Glissants Jeunes (DBGJ)** est né d'un projet retenu en 2019 établissant les contours d'un dispositif favorisant l'accès au logement à des jeunes en voie d'insertion.

Avec un agrément de 20 places, le DBGJ accueille simultanément jeunes femmes et jeunes hommes âgés de 18 à 21 ans répondant à certains critères. L'orientation sur une place du dispositif est faite par le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (*SIAO67*).

Les jeunes orientés sur les baux glissants doivent disposer de ressources suffisantes pour faire face aux différentes charges de la vie quotidienne, avoir une situation administrative ne présentant pas de freins à l'ouverture de droits (*APL*), et prétendre à une certaine capacité d'autonomie pour gérer et occuper un logement individuel.

Le DBGJ, par le biais de l'intermédiation locative, doit permettre l'accès au logement par une phase d'accompagnement destinée à développer et confirmer un « *savoir habiter* » et à acquérir les compétences nécessaires au « *savoir vivre en autonomie* ».

Un contrat est soussigné entre l'Association Foyer Notre Dame - Baux Glissants Jeunes et le jeune orienté. L'AFND, locataire principal du logement, sous-loue le logement au jeune qui devra s'acquitter du loyer et des charges chaque mois. Le contrat est conclu pour une durée maximale de 6 mois. Il prendra fin au glissement du bail au nom du sous-locataire, sous réserve du respect du Contrat d'Accompagnement Social, du règlement de fonctionnement ainsi que du Contrat de Sous-Location.

Cette année, le DBGJ a géré 30 logements en bail glissant. Avec 8 entrées et 10 sorties, le DBGJ a accompagné 22 jeunes dans des appartements individuels et diffus, allant du studio au T2. Ces logements sont situés dans l'Eurométropole : ils proviennent pour 2/3 du parc du logement social et pour 1/3 du parc locatif privé.

## CHIFFRES CLÉS DU SERVICE

Jeunes accompagnés



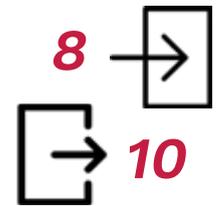
Répartition par sexe



Nombre de places (agrément)



Entrées / Sorties



Durée moyenne de prise en charge



Taux d'occupation



## ACTIVITÉS, PERSPECTIVES & FOCUS DU SERVICE

### PROFIL DES JEUNES ACCUEILLIS AU DBGJ

Les jeunes accompagnés par le dispositif sont tous originaires d'établissements éducatifs, ou encore de service Jeunes Majeurs. Avec une proportion plus importante de jeunes hommes (seulement 2 jeunes femmes sont présentes sur le dispositif en 2022), ils sont tous en apprentissage, CDD ou CDI avec un salaire moyen mensuel s'élevant à 820€.

### UN ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF EN DIRECTION D'UN PUBLIC JEUNE ET ISOLÉ

Les jeunes orientés au DBGJ sont tous en fin de prise en charge ASE. À ce moment charnière de leur parcours,

accéder à un dispositif d'intermédiation locative est une belle opportunité, mais peut être perçu comme un changement brutal.

En effet, jusqu'alors, ces jeunes gens bénéficiaient d'un cadre de vie très contenant et sécurisant. Force est de constater que le type de prise en charge ASE ne favorise en rien l'accès à l'autonomie, ne permettant en aucun cas une perception des réalités et des responsabilités liées à l'accès à la majorité.

Nous observons qu'au-delà du fait de n'avoir pu expérimenter la vie seul en appartement, une partie importante des jeunes accompagnés dans le cadre du DBGJ connaît pour la première fois l'injonction de gagner très rapidement en autonomie et en indépendance.

# DISPOSITIF BAUX GLISSANTS JEUNES

## ACTIVITÉS, PERSPECTIVES & FOCUS DU SERVICE

Ils passent d'une prise en charge où nombre de choix et de démarches sont faites à leur place, où nombre de choses leur sont dues et où les réalités en lien avec une vie d'adulte et ses contraintes sont encore méconnues, à une situation dans laquelle il leur est demandé d'être pleinement acteurs de leurs projets.

L'accompagnement social lié à l'accès au logement autonome dans le cadre de l'IML prend une toute autre mesure. Celui-ci doit prendre en compte toutes les dimensions composantes du parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Ainsi, les travailleurs sociaux et éducateurs doivent assurer un accompagnement socio-éducatif global auprès des jeunes pour garantir leur accès au logement. Accompagnement qui peut faire écho à l'Accueil Provisoire Jeunes Majeurs proposé par le CEA67 (CJMi), et reposant sur 3 axes principaux.

### L'AXE RÉSIDENTIEL

Plusieurs thématiques sont à mettre au travail avec les jeunes sous-locataires qui ont tout à apprendre concernant les démarches liées à l'accès au logement : la gestion « raisonnable » du logement mis à leur disposition, la gestion d'un budget modeste (*assurer le paiement du loyer ainsi que des différentes charges y afférents, tout comme les dépenses liées à la vie quotidienne*), et la découverte des différents lieux ressources en lien avec la localisation de leur appartement.

Le travail de l'équipe doit aussi se faire sur la déconstruction des représentations que les jeunes peuvent avoir au regard du logement, ignorant les réalités du marché locatif strasbourgeois.

### L'AXE PROFESSIONNEL

Le parcours d'insertion professionnelle permet la fondation du projet des jeunes accompagnés dans le dispositif. Sans ressources, il n'est pas envisageable de prétendre au logement autonome. L'équipe éducative accompagne les jeunes déjà en emploi vers la pérennisation de leur activité salariée et, le cas échéant, dans la conception d'une réorientation professionnelle.

### L'AXE SANTÉ/RELATIONNEL

La santé (*physique et psychique*), l'accès à la citoyenneté, à la culture et au sport sont autant de points abordés afin de favoriser le bien-être et l'inclusion sociale des jeunes accompagnés.

### L'ACCOMPAGNEMENT CONDUIT AU DISPOSITIF BAUX GLISSANTS JEUNES

Les entretiens entre le jeune et le travailleur social référent sont programmés environ tous les 15 jours. Cette cadence est toujours révisée en fonction des réels besoins du jeune et volontairement espacée. En effet, ce tempo favorise la prise de conscience de notre public de son proche accès à l'indépendance.

Des visites à domicile pour un accompagnement dédié du « *savoir habiter* » sont régulièrement programmées.

Elles nous permettent de sensibiliser les jeunes au sujet de l'entretien du logement, au respect des relations de bon voisinage et du règlement.

Pour devenir locataire, les jeunes vont devoir acquérir rapidement des connaissances et mener à bien des démarches afin d'accéder aux droits et aides financières auxquels ils peuvent prétendre. Il leur faudra être en mesure de renseigner nombre de dossiers et formulaires dans tous les domaines liés à leur parcours d'insertion sociale et professionnelle (*CPAM, CAF, Impôts, Mobilité jeune, VISALE, renouvellement de titre de séjour pour les jeunes étrangers, ...*).

L'ensemble de l'équipe note la part très importante et chronophage du travail d'accompagnement des jeunes dans les démarches administratives, de plus en plus dématérialisées. Cette part de travail non négligeable, condition sine qua non à l'accompagnement, peut un être un véritable parcours du combattant.

### LE TRAVAIL DE CAPTATION DES LOGEMENTS DU DBGJ : UN VÉRITABLE DÉFIT

La captation de logement est le socle du travail au sein du DBGJ. Captation qui, dans le parc privé, reste complexe et nécessite la mobilisation quotidienne du référent logement.

Depuis l'an passé, plusieurs freins sont identifiés :

- un marché locatif strasbourgeois toujours en tension (*offre de logement inférieure à la demande*) et des loyers de plus en plus élevés : les jeunes qui nous sont orientés sont en concurrence directe avec la population d'étudiants qui représente plus de 60% des recherches de location sur les mêmes biens. La population universitaire est également bien plus séduisante aux yeux des bailleurs, car elle présente souvent des garants solvables.
- des ressources faibles (*820€ en moyenne*) et une nature peu pérenne des contrats de travail des jeunes en apprentissage ou en CDD : les garanties nécessaires à la location d'un logement ne sont pas confortées. Les propriétaires demandent que les ressources de leurs locataires soient trois fois supérieures au loyer, sachant que les logements cibles au DBGJ sont des studios à 450€ ou 470€ de loyer, charges comprises. Sans évoquer la conjoncture actuelle et la crise énergétique qui oblige à faire face à une augmentation importante des charges (*électricité, gaz,...*).

L'absence de garant physique (*même si la garantie VISALE peut compenser ce manque*) et la précarité sociale viennent renforcer la vigilance des bailleurs qui se retrouvent souvent face à des impayés. Même si de nombreux propriétaires souscrivent à la Garantie Loyers Impayés (*80% du parc privé*), celle-ci nous exclut de ce réseau en raison du statut juridique des associations.

Par expérience, le constat d'une certaine méfiance et même d'un certain ostracisme à l'égard des jeunes en concurrence avec des demandeurs plus matures est fait. Plus clairement, il arrive que les propriétaires ne souhaitent pas louer leur bien à de jeunes étrangers.

# DISPOSITIF BAUX GLISSANTS JEUNES

## ACTIVITÉS, PERSPECTIVES & FOCUS DU SERVICE

### LE LOGEMENT SOCIAL

Par définition, avec des loyers modérés et des critères d'accès moins strictes, le logement social reste plus adapté à la conduite de nos missions. Les logements du parc social correspondent mieux aux ressources des jeunes accompagnés sur le Dispositif. Mais tout comme pour le parc privé, il nous faut faire face à une pénurie des petits logements, correspondant aux ressources de notre public, à savoir des studios ou T1.

Souvent, ces logements se situent dans des quartiers désavantagés, sans tissus associatifs, avec des communs insalubres et un taux de délinquance élevé. Cela pose toujours question de proposer une localisation telle que celle-ci, bien qu'abordable, aux jeunes adultes actifs que nous accompagnons.

C'est grâce à un travail de partenariat mené tout au long des années que notre dispositif est bien repéré par les bailleurs sociaux référents présents sur l'Eurométropole. Une relation rapprochée qui permet à certains logements au profil type DBGJ de nous être proposés directement par les bailleurs.

Seulement, ces logements peuvent présenter des problèmes techniques qui allongent les délais entre la captation et l'entrée du jeune pour occupation. Pour exemple, un logement situé Quai des Bateliers dont les radiateurs ne fonctionnaient pas. Il aura fallu attendre 3 mois pour une intervention mandatée par le bailleur, avant de pouvoir y installer un jeune.

Toutefois, la reconnaissance de notre travail d'IML en direction de la jeunesse sensibilise le bailleur social présent sur le territoire et ce lien privilégié précieux de partenariat fait force du Dispositif Baux Glissants Jeunes.

Même si, dans le cadre de l'IML, la captation de logements privés nous est demandée, l'accès aux logements du parc social demeure plus adapté.

### DES RÉSULTATS POSITIFS

En 2022, 10 des jeunes ont vu le bail glisser à leur nom : ils sont donc devenus locataires à part entière du logement dans lequel nous les avons accueillis/accompagnés. Pour les jeunes, ainsi que pour l'ensemble de l'équipe, chaque glissement de bail représente une victoire et nous conforte dans le bien fondé de la mission qui nous est confiée.

La moyenne de durée de prise en charge sur l'année 2022 est de 7 mois, soit un peu moins qu'en 2021. Il est possible qu'un avenant de 1 ou 3 mois soit ajouté aux 6 mois du premier contrat, en raison de la nécessité d'accompagner encore quelques mois supplémentaires les jeunes pour assoir et conforter leur situation de futur locataire au regard des propriétaires (*attente d'ouverture de droit, signature du bail différé administrativement*).

### FOCUS

L'année 2023 s'annonce source de nouveaux défis, que ce soit au regard de l'accompagnement socio-éducatif du jeune public que dans la gestion du parc locatif destiné aux baux glissants.

L'ensemble de l'équipe maintient ses efforts dans le seul but de mener ses missions à bien dans le cadre de l'IML jeunes.

La perspective de l'évaluation externe prévue pour l'année 2023 et le renouvellement de nos financements pour une période de trois ans nous permettent à la fois de nous projeter dans nos actions, de construire, en équipe, notre projet d'établissement, mais également d'adapter les contours de notre prise en charge ainsi que nos missions au regard de l'insertion locative pour les jeunes.

En équipe, nous allons repenser les points qui définissent les actions de notre dispositif pour qu'il continue de participer à sécuriser le parcours d'insertion des jeunes.

En 2023, en partenariat avec France bénévolat, des interventions dans tous les domaines soutenant la progression de notre jeune public encore en apprentissage dans leur accès à l'autonomie vont être proposées : séances d'initiation et de renforcement de l'usage de l'outil informatique, soutien en langue française (*anciens MNA*).

En lien avec le Centre Rosa Parks, un projet est mis à l'étude au sein du service, à destination des jeunes, dans le but de sensibiliser et d'imaginer un moyen de prévention au sujet des discriminations auxquelles les jeunes actifs et/ou originaires d'autres pays peuvent être confrontés. Une réflexion et des ateliers pourraient aboutir sur une production à diffuser aux différents acteurs du logement, et de la formation de la jeunesse (*tract, BD, événements*).



REVUE  
DE  
PRESSE

## À la salle de la Bourse, un centre d'accueil pour les exilés

Le centre de vaccination de l'ancienne Bourse, à Strasbourg, se métamorphose en centre d'accueil pour l'afflux de réfugiés ukrainiens en Alsace. Il accueille ses premiers arrivants vendredi matin.

Par Catherine PIETTRE - Hier à 20:32 | mis à jour aujourd'hui à 10:19 - Temps de lecture : 2 min

1426 fois



Conférence de presse sur l'ouverture du centre d'accueil pour les réfugiés ukrainiens. Photo d'...

Des blouses blanches du SAMU, des gilets orange de la Croix-Rouge et des box tendus de tissu noir pour un peu d'intimité. Sous les arcades de la salle de la Bourse, à Strasbourg, ex-centre de vaccination contre le Covid-19, tout est prêt pour accueillir les réfugiés ukrainiens. « C'est le premier guichet d'accueil dans le Grand Est », témoigne la préfète du Bas-Rhin Josiane Chevalier. Géré par l'État et les collectivités locales, il doit permettre de faire face à...

## Guerre en Ukraine : le plus marquant chez les réfugiés, "c'est le regard des enfants"



L'invité de la rédaction de 7h45  
Du lundi au vendredi à 7h45  
France Bleu Alsace

Mardi 22 mars 2022 à 7:46 - Mis à jour le mardi 24 mars 2022 à 9:16

Trois mois après le début de la guerre en Ukraine, Arnaud Fritsch, directeur général de l'association Foyer Notre-Dame, est l'invité de France Bleu Alsace, mardi 21 mars. Réécoutez son interview



© AFP - A. BOURGEOIS - 14 MARS 2022 / 09:16 - Photo: AFP



Home » Actualités en Alsace et Moselle - L'Ami Hebdo • Alsace • Société • Solidarité » 1400 personnes à orienter en 10 jours

## 1400 personnes à orienter en 10 jours

24 mars 2022 à 11h53

L'Association Foyer Notre-Dame, basée à Strasbourg depuis 1923, a été sollicitée par l'Etat pour organiser le premier accueil, l'information juridique et administrative ainsi que l'orientation vers des hébergements de tous les déplacés ukrainiens arrivant dans le Bas-Rhin. Présentation du dispositif avec son directeur Arnaud Fritsch.



Photo Foyer Notre-Dame

**Acteur majeur et reconnu de l'hébergement et de l'accompagnement des jeunes, des demandeurs d'asile et des réfugiés, comment l'association s'organise-t-elle pour l'accueil des ressortissants ukrainiens ?**

Sollicités par les services de l'Etat au début du mois mars, nous avons mis en œuvre en 24h un accueil physique, dans les locaux du Centre Bourse à Strasbourg, ainsi qu'une plateforme mail et téléphonique. Cela a été possible grâce au savoir faire et à la formidable mobilisation d'une équipe dédiée, composée de travailleurs sociaux spécialisés en droit d'asile, de juristes et de secrétaires. Notre association, qui compte 180 salariés dans le Bas-Rhin, travaille avec les services de l'Etat, la Ville de Strasbourg, la Croix Rouge, la Cellule d'urgence Médico-psychologique, le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation et les nombreuses associations

Strasbourg

## Accueil des réfugiés : l'association Foyer Notre Dame au cœur de la mobilisation

L'association Foyer Notre Dame a été sollicitée par les services de l'Etat au début du mois de mars pour organiser le premier accueil, l'information juridique et administrative ainsi que l'orientation vers des hébergements de tous les déplacés ukrainiens se présentant dans le Bas-Rhin.

Par Les Services Locaux d'Alsace - Hier à 15:02 | mis à jour hier à 15:04 - Temps de lecture : 4 min

10 fois



© Association Foyer Notre-Dame, au sein du centre d'accueil installé dans la salle de la Bourse. Photo: Foyer Notre-Dame

Reglay du mercredi 23 mars 2022

## Réfugiés ukrainiens : le Bas-Rhin "arrive à saturation de ses capacités d'hébergement"

Émission (94 min)



L'invité de la rédaction de 7h45  
Du lundi au vendredi à 7h45  
France Bleu Alsace

Mardi 23 mars 2022 à 7:46 - Mis à jour le mercredi 23 mars 2022 à 9:06

Arnaud Fritsch, directeur général de l'association Foyer Notre-Dame, est l'invité France Bleu Alsace. Réécoutez son interview.



Médias ukrainiens à Strasbourg, le 14-21 mars 2022 © Mediapix - France NCSE

Environ 2 000 réfugiés sont arrivés dans le Bas-Rhin depuis le début de la guerre en Ukraine, et ils sont des dizaines à arriver encore chaque soir en gare de Strasbourg. Très mobilisée, l'association Foyer Notre-Dame et son directeur général Arnaud Fritsch se constatent : "Nos capacités d'hébergement sont saturées".

La préfecture a commencé depuis quelques jours à réorienter les réfugiés vers d'autres départements du Grand Est. Cela "devient nécessaire", pour Arnaud Fritsch, qui raconte que son association et les acteurs mobilisés "ont peu travaillé" certains jours pour gérer l'afflux.

Donc, offres d'hébergement chez les citoyens, etc... Arnaud Fritsch espère à l'avenir pouvoir surfer sur "le magnétique des collectivités" en Alsace : "En ce sens, les gens sont toujours des plus vulnérables. Il avait impressionné de capotier à l'ouest pour expliquer aux Alsaciens qu'il y a d'autres besoins pour d'autres publics, qu'il y a aussi toute la pauvreté que nous connaissons dans nos villes et nos campagnes", moins médiatisée que le conflit ukrainien.

Ce dispositif s'organise autour d'un accueil physique ainsi que d'une plateforme mail et téléphonique. Il a pu être mis en œuvre en 24 heures grâce à la mobilisation d'une équipe dédiée, composée de travailleurs sociaux spécialisés en droit d'asile, de juristes et de secrétaires, placée sous la responsabilité de la direction du pôle asile-réfugiés de l'association.



L'organisation de cette mission très complexe a été progressivement affinée, en intégrant les locaux du Centre Bourse et en engageant un travail partenarial très important avec les services de l'État, la Ville de Strasbourg, la Croix Rouge Française, la cellule d'urgence médico-psychologique, le SIAO 67 (Service intégré d'accueil et d'orientation) et les nombreuses associations proposant des solutions d'hébergement collectif et en logements.

**Association Foyer Notre Dame Strasbourg**  
Il y a environ 3 semaines

L'AFND pleinement mobilisée pour assurer le premier accueil, l'information et l'orientation vers l'hébergement des ressortissants ukrainiens. Une gestion de crise et une mission complexe rendues possibles par la mobilisation exceptionnelle de nos équipes et des acteurs associatifs du territoire.

#standwithukraine

**Ouverture du centre d'accueil pour les déplacés ukrainiens**  
Place de la Bourse, Strasbourg  
10h - de 10h à 12h et de 14h à 19h

Prénhète de la région Grand Est et du Bas-Rhin  
34 374 abonnés · 10 mars, 09:25

Ukraine 🇺🇦 | En amont de l'ouverture ce vendredi du Centre d'accueil pour les déplacés ukrainiens, Justine Chevalier, préfète du Bas-Rhin, et Jeanne Bergeghien...

17 · Commenter · 4

Le président de l'association, Antoine Breining, rappelle que « c'est avec beaucoup de responsabilité et de fierté que nous avons répondu spontanément à cet appel de l'État, dans la lignée de nos engagements et de l'accueil d'urgence des ressortissants afghans organisé en septembre 2021. » Il évoque également « la mobilisation des salariés qui témoigne de notre capacité d'adaptation à des crises humanitaires et géopolitiques sans précédent ».

## Faire face collectivement

L'activité du dispositif demeure extrêmement soutenue et vient certes solliciter les équipes et l'ensemble des capacités d'accueil du territoire. « Toutes les personnes n'ont pas de besoins immédiats d'hébergement mais d'autres situations apparaissent plus complexes avec notamment d'importantes problématiques de santé, comme le directeur général de l'association, Arnaud Fritsch. Ce dernier reste très attentif à cette situation : « Nous travaillons quotidiennement avec l'ensemble des partenaires mobilisés pour anticiper au maximum les conséquences d'un flux qui ne cesse de croître. Notre enjeu demeure de savoir faire face collectivement en responsabilité et en pensant en amont toutes les autres situations de vulnérabilité que nous accompagnons chaque jour, sans lien direct avec la crise ukrainienne ».

## Plus de 2000 personnes accueillies depuis début mars

Les flux d'arrivée des déplacés ukrainiens ont légèrement diminué depuis le début de la semaine dernière. Néanmoins, « nous arrivons désormais à plus de 2000 personnes accueillies depuis début mars dans le Bas-Rhin », précise Arnaud Fritsch, directeur général de l'association Foyer Notre Dame.

Si toutes les personnes qui se présentent au Centre Bourse n'ont pas nécessairement besoin d'un hébergement d'urgence, beaucoup présentent des signes de traumatismes psychologiques liés à leur exil.

L'enjeu est désormais de proposer un accompagnement par des professionnels à tous les déplacés ukrainiens qui intègrent progressivement des logements en appartements sur l'ensemble du Bas-Rhin (accompagnement social et juridique, accès aux droits, scolarisation, cours de français et insertion professionnelle...)

L'AFND se substra également de cette mission en lien avec les services de l'État et aux côtés de toutes les autres associations d'ores et déjà mobilisées.

« Notre volonté est de contribuer au mieux à la gestion de cette crise sans précédent, précise-t-il, tout en continuant de faire connaître et d'accompagner dignement et efficacement tous les autres publics vulnérables que nous suivons au quotidien. »

## Plus de 2 000 personnes accueillies au total

Les flux d'arrivées des déplacés ukrainiens ont légèrement diminué depuis le début de la semaine dernière.

Néanmoins, « nous arrivons désormais à plus de 2 000 personnes accueillies depuis début mars dans le Bas-Rhin », précise Arnaud Fritsch, directeur général de l'association Foyer Notre-Dame (AFND).

Si toutes les personnes qui se présentent au Centre Bourse n'ont pas nécessairement besoin d'un hébergement d'urgence, beaucoup présentent des signes de traumatismes psychologiques liés à leur exil.

L'enjeu est désormais de proposer un accompagnement par des professionnels à tous les déplacés ukrainiens qui intègrent progressivement des logements en appartement sur l'ensemble du Bas-Rhin (accompagnement social et juridique, accès aux droits, scolarisation, cours de français et insertion professionnelle...).

L'AFND se substra également de cette mission en lien avec les services de l'État et aux côtés de toutes les autres associations d'ores et déjà mobilisées.

« Notre volonté est de contribuer au mieux à la gestion de cette crise sans précédent, précise-t-il, tout en continuant de faire connaître et d'accompagner dignement et efficacement tous les autres publics vulnérables que nous suivons au quotidien. »

REVUE DE  
PRESSE  
UKRAINE

PROTECTION DE L'ENFANCE

Le tiers bénévole, l'alternative solidaire

Seuls quelques départements ont intégré l'accueil durable et bénévole au sein de leur politique de protection de l'enfance. Si son objectif de sécurisation des parcours fait consensus, sa mise en œuvre, parfois déléguée au secteur associatif, nécessite de solides prérequis.

Après le secteur du handicap et celui du grand âge, la protection de l'enfance serait-elle, à son tour, en train de redécouvrir son visage inchangé ?

Après le secteur du handicap et celui du grand âge, la protection de l'enfance serait-elle, à son tour, en train de redécouvrir son visage inchangé ?

« Ces bénévoles pourront devenir des tuteurs de résilience, des figures vers lesquelles se tourner demain quoi qu'il arrive. »

Un geste fort de solidarité Depuis juin 2017, l'association Foyer Notre-Dame accompagne certains de ces enfants...

« Une guidance bienveillante »

Marie-Laure Bisset-Simon, psychologue au conseil départemental de la Calvados, formatrice et consultante

guidance bienveillante qui diffère de celle de la protection de l'enfance...

« On ne peut attendre de ces bénévoles ce qui pouvait être d'une famille d'accueil ou même d'une famille adoptive. L'accueil durable nécessite donc...

« Ce n'est pas une question de compétence, mais de disponibilité et de flexibilité... »

4 | Direction | N° 205 | Février 2023

Retrouvez-nous sur www.directions.fr

responsable des actions France au sein de France Patrimoine qui pilote depuis 2018 le projet Familles solidaires pour le Val-de-Marne.

« L'ASE reste détentrice de l'activité parentale, essentielle à l'accomplissement de certains actes au quotidien... »

« Tout cela ne peut reposer sur les épaules des seuls éducateurs, des seuls éducateurs, déjà surchargés. »

« Surmonter les réticences ? C'est donc un véritable accompagnement de pratiques professionnelles... »

Quel cadre légal ?

Le tiers est recherché dans l'environnement de l'enfant, parmi les personnes qu'il connaît déjà, ou d'autres susceptibles de l'accueillir durablement et de répondre à ses besoins de façon adaptée.

« Les tiers sont recherchés dans l'environnement de l'enfant, parmi les personnes qu'il connaît déjà... »

« Les tiers sont recherchés dans l'environnement de l'enfant, parmi les personnes qu'il connaît déjà... »

« Les tiers sont recherchés dans l'environnement de l'enfant, parmi les personnes qu'il connaît déjà... »

6 | Direction | N° 205 | Février 2023

Retrouvez-nous sur www.directions.fr



Lauriat du Topique Direction(s) 2018, le Foyer Notre-Dame permet à des mineurs non accompagnés (MNA) de vivre dans des familles bénévoles, tout en étant suivi par des professionnels. « Un choix de vie fondé sur l'échange et la solidarité pour ces accueillants », explique la cheffe de service Élodie Mailhot.

renforce les premiers temps (téléphone, mails, visites à domicile une à deux fois par mois minimum...)

« Ce ne sera jamais un dispositif de masse, l'objectif reste de faire du qualitatif. »

« Les départements trop frileux ? Si, pour ces territoires engagés, l'intérêt d'un tel outil ne fait aucun doute, inutile de se mentir.

FASE de la CEA, aujourd'hui impliquée dans une vaste structuration de son offre de tiers bénévoles.

« Ce ne sera jamais un dispositif de masse, l'objectif reste de faire du qualitatif. »

« Les départements trop frileux ? Si, pour ces territoires engagés, l'intérêt d'un tel outil ne fait aucun doute, inutile de se mentir.

« Les départements trop frileux ? Si, pour ces territoires engagés, l'intérêt d'un tel outil ne fait aucun doute, inutile de se mentir.

« Les départements trop frileux ? Si, pour ces territoires engagés, l'intérêt d'un tel outil ne fait aucun doute, inutile de se mentir.

« Les départements trop frileux ? Si, pour ces territoires engagés, l'intérêt d'un tel outil ne fait aucun doute, inutile de se mentir.

« Les départements trop frileux ? Si, pour ces territoires engagés, l'intérêt d'un tel outil ne fait aucun doute, inutile de se mentir.

« Les départements trop frileux ? Si, pour ces territoires engagés, l'intérêt d'un tel outil ne fait aucun doute, inutile de se mentir.

« Les départements trop frileux ? Si, pour ces territoires engagés, l'intérêt d'un tel outil ne fait aucun doute, inutile de se mentir.

Retrouvez-nous sur www.directions.fr

Direction | N° 205 | Février 2023 | 5





Rencontres

FAMILLES POUR MINEURS ISOLÉS

Le Réseau d'accueil solidaire de l'association Foyer Notre-Dame s'appuie sur des bénévoles qui accueillent des mineurs isolés étrangers. C'est ainsi que le jeune Mustafa a rencontré Émilie, Éric et Mathilda.

**S**ourires radieux et regards complices, ils sont tout fiers de montrer leur petit numéro. Mathilda, 8 ans, fait le grand écart, puis elle accroche ses bras à la barre que Mustafa, 14 ans, soulève et abaisse comme une haltère de musculation. Ils ne se connaissent que depuis quelques semaines, mais ils s'entendent déjà à merveille. Mustafa est arrivé en France au début de l'été sans sa famille, restée

en Afghanistan. Pris en charge par le Foyer Notre-Dame, à Strasbourg, il a posé ses quelques affaires à Schiltigheim chez Émilie et Éric, les parents de Mathilda, à la fin du mois de décembre. «L'idée d'accueillir un mineur non-accompagné a germé dans notre esprit cet été. Nous avions une chambre libre, Mathilda devient plus autonome

↳ Suite page suivante...

Rencontres

↳ Suite de la page précédente

et nous sommes très touchés par le sort des migrants», se souvient Éric Stiegler. Le couple prend alors attache avec le Réseau d'accueil solidaire du Foyer Notre-Dame. «Après quelques entretiens, le foyer nous a proposé de rencontrer Mustafa. Pour la première rencontre, nous avons fait de l'escalade dans une salle. Cela nous a permis de briser la glace», raconte Émilie Siva.

PERSONNALITÉS COMPATIBLES

Pour ce premier contact, l'adolescent était accompagné de son éducateur. D'autres rencontres ponctuelles, suffisamment espacées pour laisser à tous le temps de réfléchir, ont confirmé les affinités. «Mustafa est venu dîner, puis il est venu passer plusieurs week-ends, et enfin, fin décembre, il s'est installé avec nous, poursuit Émilie Siva. Plus tôt dans le mois, nous avions préparé ensemble des gâteaux de Noël et décoré le sapin. La relation s'installe très naturellement.»

«Nous prenons toujours le temps de mettre en relation des familles et des enfants qui pourront s'entendre. Nous n'enverrons pas un ado très actif dans une famille au rythme plus calme, et inversement», explique Élodie Maillot, responsable du Réseau d'accueil solidaire. En attendant de trouver «leur» famille, les mineurs sont hébergés dans une petite structure collective, où ils commencent à apprendre le français et à s'habituer à leur nouvelle vie. À son arrivée dans la famille, Mustafa a participé à l'aménagement de sa nouvelle chambre. Sur son bureau parfaitement rangé, un petit gilet peint par Mathilda tient compagnie à l'ordinateur. Scolarisé en 3<sup>e</sup> dans une classe d'UPÉEA spécialisée pour les primo-arrivants, son emploi du temps est essentiellement partagé entre des cours de français et de maths. «Nous rencontrons peu à peu ses copains, c'est très chouette. La bénévoles du foyer qui l'aide pour ses devoirs nous a invités à dîner avec d'autres familles et nous avons ainsi fait la connaissance d'autres Afghans, installés en France depuis plus longtemps», apprécie Éric et Émilie.

«Nous proposons un accompagnement sur mesure, selon les besoins et les envies de chacun», souligne Élodie Maillot. Au début, les jeunes reviennent

**RV**  
Vivre en famille permet aux enfants de retrouver une part d'insouciance et un attachement sécurisant. »

Élodie Maillot, responsable du Réseau d'accueil solidaire

passer un week-end par mois au foyer, mais on observe que rapidement, ces week-ends ne sont plus nécessaires.»

PROFITER DE LEUR ENFANCE

La Collectivité européenne d'Alsace reste le tuteur légal de ces mineurs isolés, mais les parents d'accueil assurent les actes du quotidien. «Ces enfants ont tous vécu une rupture du lien avec leurs parents. Vivre en famille leur permet de retrouver une part d'insouciance et un attachement sécurisant. Ils grandissent aussi avec un modèle parental et citoyen qui sera déterminant dans leur parcours», remarque Élodie Maillot. Le Foyer Notre-Dame recherche en permanence de nouvelles familles qui aimeront s'engager dans cette aventure. Mustafa a déjà eu l'occasion de montrer ses talents en cuisine, mais ce soir-là, c'est Mathilda qui propose de préparer le dîner «toute seule». Émilie et Éric glissent: «Cette année, notre challenge sera d'aider Mustafa à apprendre le français et à profiter de son enfance. C'est un garçon courageux et volontaire... Et on espère vraiment lui trouver un club de foot pour la rentrée prochaine, il n'y a de la place nulle part!» Pour le foot, difficile de faire des pronostics, mais pour leur bout de chemin ensemble, ça semble vraiment bien parti. ■

Lisette Lévesque

[INFO] Réseau d'accueil solidaire: www.acceuil-solidaire.org



Photographe en herbe

«La photo est belle et originale, elle ressort bien.» Doussou Dauphin couvre du regard Alexa, sa fille, les yeux brillants de fierté. La collégienne scolarisée à Sophie-Germain a remporté en juillet dernier le concours photo organisé par la Direction de territoire de Cronenbourg, sur le thème «La nature dans mon quartier». «Marie et Margaux, animatrices du centre socio-culturel, m'ont parlé du concours et proposé de participer, se souvient Alexa Dauphin. On s'est donné rendez-vous pour se promener dans le quartier. Au parc de la Bergère, je suis passée devant un



Mineurs isolés Le manque de familles d'accueil

EN COURSE

## Une nouvelle Résidence pour Jeunes Travailleurs

Au 5 rue Eugénie Brazier, à proximité du campus universitaire d'Illkirch et du Parc d'Innovation, une nouvelle Résidence pour Jeunes Travailleurs a ouvert ses portes le 16 août dernier. Elle a été inaugurée le 7 novembre. Le projet, porté par Habitat de l'ILL, est géré par l'Association Foyer Notre Dame. Son objectif est double : proposer des solutions de logements temporaires et abordables aux jeunes et les accompagner dans leur parcours pour gagner en autonomie et trouver leur place dans la société.

### Un site répondant à des besoins

Après trois ans de travaux, les deux bâtiments, reliés à chaque niveau par un espace partagé, abrite désormais des studios meublés et à loyer modéré, dont trois ont été conçus pour des personnes à mobilité réduite. En tout, la résidence peut accueillir 60 jeunes apprentis ou en insertion professionnelle (18-25 ans). Un partenariat avec le CEFFPA\* Adrien Zeller, voisin de la résidence, a été noué car il existe des besoins d'hébergement spécifiques pour les stagiaires en hôtellerie-restauration.



Des jeunes apprentis et services sociaux sont accueillis. Un moment pour une étude de son.



L'entrée de la nouvelle résidence Paul Haeberlin.

Antoine Brémang, président de l'Association Foyer Notre Dame, ajoute : « Au rez-de-chaussée, deux salles et un grand espace pourront également servir à du coworking ou à accueillir des conférences. Notre volonté est de créer des liens avec les entreprises du Parc d'Innovation. Beaucoup d'entre elles sont inscrites dans une démarche RSE\*\*. Favoriser les rencontres avec ces entreprises pourrait ouvrir des perspectives à nos jeunes. »

\* Centre Européen de Formation et de Professionnalisation  
Pédagogique par Méthodes Actives Gelles.

\*\* Responsabilité Sociétale des Entreprises.

### L'accompagnement des jeunes sur le plan économique et social

Clémentine Péreire, directrice du pôle Insertion Jeunes, explique : « Insérée dans une démarche d'éducation populaire, cette résidence est un lieu favorisant la mixité des publics. Les profils de jeunes accueillis sont variés : étudiants, jeunes actifs, demandeurs d'emploi, apprentis, services civiques... L'association a retenu chacun d'eux pour les aider dans leur projet. Pour ce faire, nous les accompagnons individuellement et collectivement dans leurs démarches, notamment administratives (par exemple pour percevoir l'Aide Personnalisée au Logement, effectuer un renouvellement de titre de séjour, gérer un budget...). afin qu'ils deviennent autonomes. »

Amélie Lagrave, cheffe du service Résidences des Jeunes, précise : « Nous organisons aussi des sorties pour leur faire découvrir la région. L'idée est de les faire se rencontrer pour qu'ils partagent leurs expériences. Ils seront également associés aux réflexions d'aménagement des espaces partagés dans le cadre du conseil de résidence qui se tient chaque trimestre. »

### L'association Foyer Notre Dame

#### Son évolution en quelques dates :

Créée en 1923, cette association à but non lucratif accueille des jeunes travailleurs depuis ses origines. À partir de 1975, elle accompagne également des réfugiés et des demandeurs d'asile du monde entier. En 2000, elle diversifie ses activités vers la prise en charge de jeunes mineurs et majeurs en difficulté.

#### En quelques chiffres

- 185 salariés en 2022, répartis en trois pôles Insertion Jeunes, Mineurs, Aides Réfugiés et un service au siège de l'association
- 5 Résidences Jeunes, dont la dernière implantée est celle d'Illkirch-Grabenstadt
- 189 logements sur l'Euremropole de Strasbourg

SA.

12

INFOGRAPHIE N° 312

## Réseau et partenaires



### Questions

à Clémentine Péreire,  
Direction du Pôle Insertion Jeunes  
à l'association Foyer Notre Dame

## « Nous ouvrons nos logements aux étudiants »

L'offre de logement étudiant est tendue mais pas fermée. Comme le montre le partenariat entre le Crous de Strasbourg et l'Association Foyer Notre Dame.

### Quelle est la vocation de l'Association Foyer Notre Dame ?

Nous avons une vocation d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement des jeunes ainsi que des demandeurs d'asile et des réfugiés. C'est dans le cadre de nos missions d'insertion en faveur de la jeunesse qu'a été engagé le partenariat avec le Crous de Strasbourg afin d'offrir aux étudiants des solutions de logement.

### Que proposez-vous aux étudiants ?

Face à une offre de logements tendue liée aux chantiers de réhabilitation en cours dans certaines cités universitaires de Strasbourg, nous ouvrons nos résidences aux étudiants. Au total, 50 logements répartis sur différents sites à Illkirch, Strasbourg-Hautepierre et Schiltigheim sont réservés pendant la période de rentrée pour des étudiants avec lesquels le Crous nous met en relation. Ce sont des appartements

individuels de 20 à 45 m<sup>2</sup> avec cuisine et salle de bain privatives. Nous fonctionnons en tiers-payant et la part APL est déduite du loyer. La durée du bail est de deux ans maximum. C'est une première pour le service des Résidences Jeunes de l'Association Foyer Notre Dame. Elle nous permet de faire connaître l'étendue de notre projet social auprès d'un nouveau public.

### Vous allez plus loin que l'hébergement ?

Nous proposons aux étudiants un accompagnement, en complément du service social du Crous, grâce aux travailleurs sociaux affectés dans chacune de nos résidences. Ces derniers mettent en œuvre des actions collectives à visée pédagogique - préparer le permis de conduire, gérer un budget par exemple - ou récréative à travers des soirées et des animations. Sur tout, nous misons sur la mixité des publics dans nos résidences pour susciter des échanges, partager des expériences et des cultures. ●

## UNE CONVENTION POUR FAIRE FACE À L'URGENCE

Les chantiers de réhabilitation engagés à la cité de la Somme et à Paul Appell ont fortement réduit l'offre de logements du Crous de Strasbourg. C'est dans ce contexte, que s'est opéré le rapprochement avec l'association Foyer Notre Dame afin de pallier le manque de logements. Une convention a été signée dans ce sens. Elle concrétise ce partenariat qui ouvre aux étudiants les portes de quatre résidences gérées par le service des Résidences Jeunes : Paul Haeberlin à Illkirch (20 places réservées), Saint-Exupéry à Illkirch (2 places réservées), Tomi Ungerer à Strasbourg-Hautepierre (25 places réservées), Eve Luquet à Schiltigheim (3 places réservées). La convention fixe également les critères d'éligibilité à ces logements : être âgé de 18 à 25 ans voire 30 ans pour la Résidence Tomi Ungerer, être de nationalité française ou détenteur d'un titre de séjour légal, disposer de ressources d'un montant minimum de 600 euros par mois, désigner un garant qui se substituera à l'étudiant en cas d'impayé. Un premier bilan de ce partenariat sera établi à la fin de cet automne. ●

# Une résidence pour jeunes travailleurs nommée Paul Haeberlin

Construite par la coopérative Habitat de l'Ill et gérée par l'Association Foyer Notre-Dame, la toute nouvelle résidence pour jeunes travailleurs située rue Eugénie-Brazier, ouverte depuis juillet, a été officiellement inaugurée lundi 7 novembre. Les 60 logements ont rapidement trouvé preneurs.

Le nom de la résidence (celui du grand chef étoilé Paul Haeberlin), celui de la rue (Eugénie-Brazier est la première cheffe cuisinière étoilée au guidon de Michelin), la proximité du lycée hôtelier Alexandre-Dumas et du CEFFPA Adrien-Zeller ne sont pas les seuls ingrédients de cette success-story.

« Le succès de cette résidence tient à plusieurs raisons. Tout d'abord à son emplacement, à proximité du tram, des universités et de la zone d'activité. Mais aussi à l'attractivité du bâtiment et de ses 60 logements, lumineux et bien agencés », considère Antoine Breining, président de l'Association Foyer Notre-Dame (AFND), gestionnaire du lieu.

Antoine Breining met aussi en avant le dispositif d'accompagnement proposé aux jeunes par l'association. « Nous voulons les conduire vers une démarche d'insertion professionnelle de façon à ce que, lorsqu'ils quittent la résidence, ils aient en main tous les leviers pour entrer dans la vie active et

même une perspective d'emploi », explique-t-il.

Sylvie Seigneur, présidente de la coopérative Habitat de l'Ill, propriétaire du bâtiment, acquiesce : « L'ADN de la résidence repose sur un travail ciblé sur l'insertion professionnelle avec de multiples partenaires locaux. Un espace de coworking est intégré dans la résidence à cet effet. »

**« Il serait très fier de voir son nom associé à une résidence de jeunes travailleurs, lui qui a formé des dizaines d'apprentis »**

Deux étudiants-salariés en alternance ont exprimé leur satisfaction d'avoir pu obtenir, sur dossier, un logement dans la résidence. Nathan (21 ans) vient de Paris et prépare un bac pro en aéronautique. Mathilde (19 ans) est Mosellane et prépare un BTS en management. Tous les deux apprécient de « ne pas être seuls » et soulignent la qualité de l'accueil, de l'écoute et de l'accompagnement. Tout cela « à 14 minutes seulement du centre-ville de Strasbourg en tram » sourit Mathilde.

Après Saint-Exupéry à Illkirch (14 logements), Eve-Luquet à Schiltigheim (19 logements) et Tomi-Ungerer à Hautepierre (97 logements), Paul-Haeberlin est la quatrième résidence pour jeunes travailleurs gérée par l'AFND. Le



Antoine Breining, président de l'Association Foyer Notre-Dame (AFND), et Marc Haeberlin, patron de l'Auberge de l'Ill à Illhaeusern, posent devant le portrait de Paul Haeberlin qu'ils viennent de dévoiler. Photos DNA/G.M.

coût mensuel d'une location y est compris entre 80 € (déduction faite de l'APL maximum) et 450 € (avant déduction de l'APL).

Dans le couloir d'accueil de la résidence trône naturellement le portrait de Paul Haeberlin. Il a été dévoilé par son fils Marc, aujourd'hui patron de l'Auberge de l'Ill. « Mon père serait très fier de voir son nom asso-

cié à une résidence de jeunes travailleurs, lui qui a formé des dizaines d'apprentis. Rendre les gens heureux était son unique souhait », a déclaré Marc Haeberlin, accompagné de ses enfants.

Puis, faisant sans doute référence à l'espace cuisine de la résidence. « Nul besoin de truffes ou de homards pour concocter un bon plat. Se réunir

autour d'une simple salade bien assaisonnée suffit pour créer des liens d'amitié », a-t-il lancé à l'adresse des jeunes résidents. Pour les conseils en cuisine, ces derniers pourront toujours s'adresser aux apprentis du CEFFPA Adrien-Zeller juste en face la résidence. Nombre d'entre eux sont d'ores et déjà d'excellents cuisiniers.

Gilles MauSSION

STRASBOURG

## Foyer Notre Dame et Crous : des étudiants sous le même toit

L'Association Foyer Notre Dame (AFND) a signé une convention de partenariat avec le Crous Strasbourg pour l'année 2022-2023. L'idée ? Proposer un accès facilité au logement au sein des résidences jeunes de l'AFND pour les étudiants/apprentis de l'enseignement supérieur, jusqu'à 50 places. Le partenariat sera renouvelé à chaque rentrée universitaire.

Dans le cadre du plan de réhabilitation, la cité universitaire de la Somme a fermé ses portes fin juin pour une durée de 18 mois afin de se restructurer (DNA du 30 juin 2022). C'est également le cas pour une partie du Paul-Appell de Strasbourg : une année pleine de rénovations.

**Zoom sur quelques modalités d'admission en résidences jeunes de l'AFND**

C'est pourquoi l'Association Foyer Notre Dame et le Crous Strasbourg ont décidé de collaborer afin de pallier un manque certain de logements étudiants en cette nouvelle rentrée 2022-2023. De plus, l'AFND ouvrira au mois d'août sa nouvelle résidence jeunes travailleurs, nommée Paul Haeberlin en l'honneur du célèbre chef étoilé, qui comprendra 60 logements allant du studio au T2.

C'est ainsi que 50 places, réparties sur les quatre résidences jeunes de l'AFND, seront proposées directement aux étudiants et apprentis de l'enseignement supérieur du Crous Strasbourg pour



Sophie Roussel, directrice générale du Crous Strasbourg, et Samuel Behaghe, directeur général de l'AFND, ont signé la convention de partenariat qui concerne 50 places en résidence jeunes travailleurs. Document remis

la rentrée universitaire de septembre prochain. La convention a été signée dans ce sens il y a quelques jours par Sophie Roussel, directrice générale du Crous Strasbourg, et Samuel Behaghe, directeur général de l'AFND. Les conditions :

- Être âgé de 18 à 25 ans révolus au moment de l'admission/être âgé de 26 à 30 ans révolus au moment de l'admission pour intégrer la partie résidence sociale de la résidence Tomi-Ungerer ;

- Être de nationalité française, d'un pays de l'Union européenne ou disposer d'un visa ou titre de séjour au moment de l'admission ;
- Disposer de ressources d'un montant minimum de 600 euros par mois et des justificatifs afférents ;
- Désigner un garant qui se substituera en tant que débiteur principal en cas d'impayé des redevances dues par l'étudiant ou apprenti.

Pour tout renseignement complémentaire concernant l'admission en résidences jeunes à l'AFND, rendez-vous sur [www.residencesjeunes.org](http://www.residencesjeunes.org) ou bien contacter le 03 90 41 05 15. [residencesjeunes@foyernotredame.org](mailto:residencesjeunes@foyernotredame.org)

Pour tout renseignement complémentaire concernant le Crous de Strasbourg, rendez-vous sur [www.crous-strasbourg.fr](http://www.crous-strasbourg.fr) ou bien contactez le 09 69 39 19 19.



# foyer notre dame

— ASSOCIATION —

[www.residencesjeunes.org](http://www.residencesjeunes.org)  
[www.foiernotredame.org](http://www.foiernotredame.org)  
[www.accueilsolidaire.org](http://www.accueilsolidaire.org)

